



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024



SOMMAIRE

MOT DE SÉBASTIEN YVES-MÉNAGER - DIRECTEUR GÉNÉRAL

01 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

- Leader centenaire de la production des boissons au Maroc
- La Société des Boissons du Maroc en chiffres
- Un maillage géographique élargi à travers le Royaume
- La Société des Boissons du Maroc : un héritage de plus d'un siècle
- L'excellence industrielle et l'innovation au service d'un développement responsable
- Un actionariat solide pilier du développement
- Une équipe dirigeante experte & engagée
- Un modèle de création de valeur diversifié & résilient

02 RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Un portefeuille enrichi avec des marques emblématiques
- Un maillage territorial élargi et une présence nationale étoffée
- L'excellence opérationnelle comme moteur des performances
- Des standards de qualité en constante amélioration
- 2024, une transition réussie vers les marques propres du Groupe

03 RAPPORT ESG

- Un engagement affirmé en faveur du développement durable
- Un pilotage rigoureux pour réduire notre impact environnemental
- Le capital humain moteur de la transformation durable
- Une contribution durable au développement local et sociétal
- Une gouvernance fondée sur l'éthique et la responsabilité sociétale

04 COMPTES FINANCIERS

- Rapport de gestion
- Comptes consolidés
 - États financiers
 - Notes aux comptes
 - Rapport général des commissaires aux comptes
- Comptes sociaux
 - États financiers
 - Rapport général des commissaires aux comptes
- Rapport spécial des commissaires aux comptes
- Déclaration des honoraires des commissaires aux comptes

MOT DE SÉBASTIEN YVES-MÉNAGER

Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc

L'année 2024 a marqué une étape stratégique décisive pour la Société des Boissons du Maroc. Dans un environnement exigeant, caractérisé par des pressions économiques et fiscales fortes, notre Groupe a fait preuve de résilience et d'agilité en recentrant son action sur ses marques propres et en consolidant les fondations d'un modèle de croissance plus autonome, plus efficient et plus responsable. Cette transition a été menée avec ambition, dans un esprit d'innovation, et toujours avec la volonté de rester à l'écoute des attentes de nos consommateurs.

“ *L'année 2025
s'ouvre désormais sous
le signe de l'ambition* ”

Notre portefeuille de marques a ainsi été renforcé autour de références emblématiques, qui allient excellence, accessibilité et ancrage local. La marque Casablanca a confirmé son statut de signature premium marocaine, s'imposant comme un symbole de modernité et d'authenticité, tandis que Spéciale Gold a su séduire un public toujours plus large grâce à une montée en gamme maîtrisée. Le retour très attendu de La Cigogne dans l'univers des boissons gazeuses est venu enrichir cette dynamique, en réaffirmant notre capacité à allier tradition et innovation au service de l'expérience consommateur.

Au-delà de nos actions marketing, l'ensemble de notre organisation s'est mobilisé pour traduire cette stratégie en performance opérationnelle. L'élargissement du réseau logistique, l'optimisation de nos processus industriels et le déploiement d'outils digitaux ont contribué à améliorer notre



“ *En cette année, nous avons su
bâtir les fondations d'un nouveau
cycle de développement. Ensemble,
nous continuerons à faire de SBM
une entreprise pionnière, humaine
et résolument tournée vers l'avenir.* ”



01 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

- Leader centenaire de la production des boissons au Maroc
- La Société des Boissons du Maroc en chiffres
- Un maillage géographique élargi à travers le Royaume
- La Société des Boissons du Maroc : un héritage de plus d'un siècle
- L'excellence industrielle et l'innovation au service d'un développement responsable
- Un actionnariat solide pilier du développement
- Une équipe dirigeante engagée
- Un modèle de création de valeur diversifié & résilient

LEADER CENTENAIRE DE LA PRODUCTION DES BOISSONS AU MAROC

Depuis plus d'un siècle, une référence de l'industrie agroalimentaire au Maroc,

Fondée en 1919, la Société des Boissons du Maroc (SBM) incarne l'excellence et le savoir-faire dans la production et la commercialisation de bières et de vins au Maroc. Forte de son héritage centenaire, SBM est devenue un acteur clé de l'industrie agroalimentaire marocaine, alliant tradition et innovation, avec un portefeuille diversifié de marques emblématiques et une expertise reconnue.

Tout au long de son histoire, SBM a su évoluer avec les besoins et les attentes de ses clients tout en préservant ses racines. Ses différents produits sont synonymes de festivités et de partage et constituent un véritable gage de qualité. Son réseau de distribution étendu à l'ensemble du Royaume, comprend

20 magasins Nicolas et plus de 1 700 points de vente partenaires, offrant proximité et commodités aux clients et aux consommateurs.

La Société des Boissons du Maroc adopte une approche responsable et durable, appuyée par une gestion rigoureuse de ses ressources naturelles et un engagement en faveur de la qualité et de l'environnement. Animée par une culture d'excellence opérationnelle et un ancrage local fort, la Société des Boissons du Maroc renforce son leadership, tout en poursuivant son ambition de contribuer activement au développement économique et social du Maroc.



16 MARQUES

- 6 bières
- 8 vins dont 2 AOG*
- 1 huile d'olive
- 1 boisson gazeuse

*(Appellation d'Origine Garantie)

NICOLAS

Le réseau de magasins Nicolas dispose de 20 points de vente à travers le Royaume, offrant un assortiment de plus de 1 500 produits et un service d'assistance et de conseils à la clientèle.



Pionnière de la production de bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc a bâti un large portefeuille de produits comprenant des marques emblématiques comme Casablanca, Flag Spéciale Gold, Flag Spéciale Original et la Stork.



Des vins locaux issus de cépages de renoms cultivés sur plusieurs domaines agricoles au Maroc, incluant des zones bénéficiant d'une Appellation d'Origine Garantie ou d'une Appellation d'Origine Contrôlée.



En 2024, la Société des Boissons du Maroc a réintroduit sa marque emblématique de la limonade « La Cigogne ».

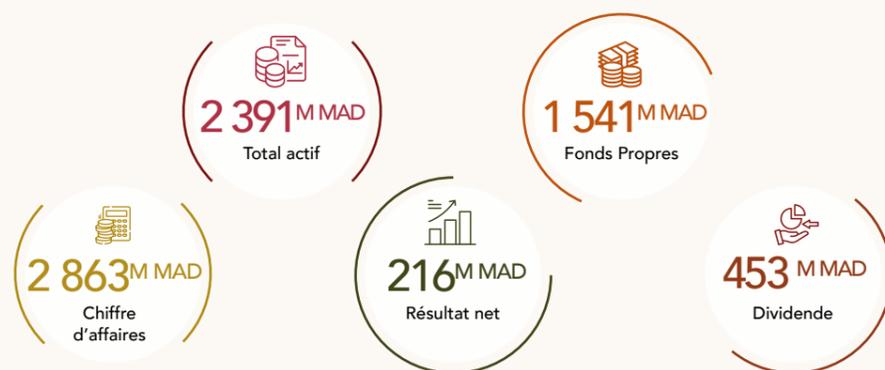
Dans un domaine agricole de plus de 700 hectares, la Société des Boissons du Maroc cultive des olives et commercialise de l'huile d'olive en vrac et sous la marque L'Oliveraie de Larroque au Maroc et à l'international.

LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC EN CHIFFRES

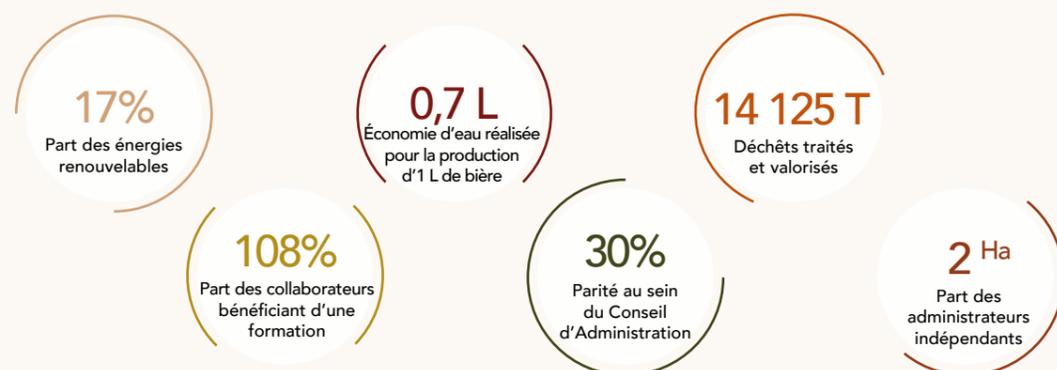
NOS INDICATEURS OPÉRATIONNELS



NOS INDICATEURS FINANCIERS

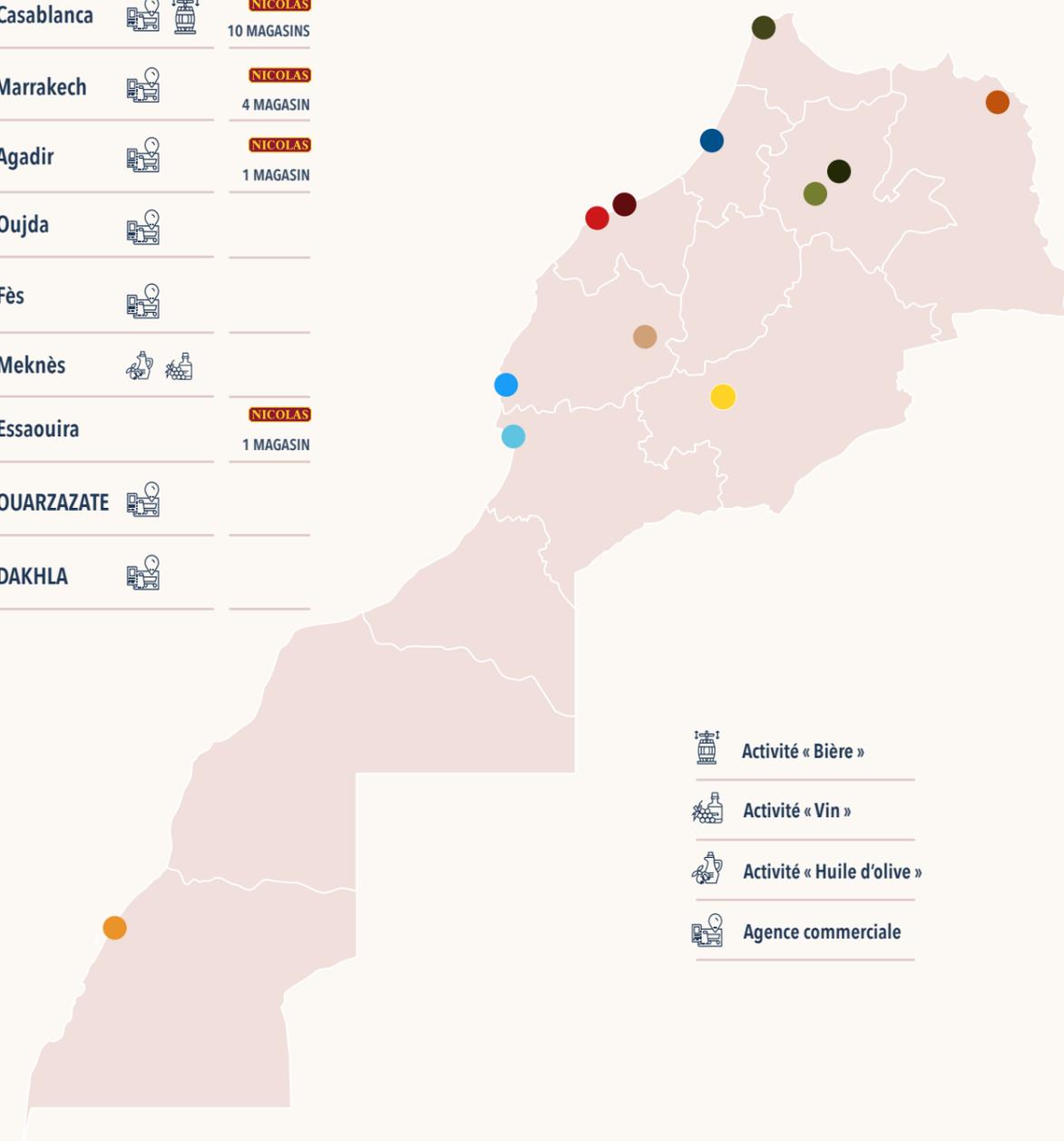


NOS INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS



UNE LARGE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

Tanger		NICOLAS	1 MAGASIN
Rabat		NICOLAS	2 MAGASINS
Mohammedia		NICOLAS	1 MAGASIN
Casablanca		NICOLAS	10 MAGASINS
Marrakech		NICOLAS	4 MAGASINS
Agadir		NICOLAS	1 MAGASIN
Oujda			
Fès			
Meknès			
Essaouira		NICOLAS	1 MAGASIN
OUARZAZATE			
DAKHLA			



LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC: UN HÉRITAGE DE PLUS D'UN SIÈCLE



1919

Création de la Société des Brasseries du Maroc (SBM)

1948

Création de la Brasserie du Nord Marocain, filiale de SBM à Fès

1943

Introduction à la Bourse de Casablanca

1966

Développement du Pôle Eau avec la prise de participation dans Sotherma

1953

Rachat de la Société de la Brasserie de Tanger (SBT)

1980

Signature du partenariat avec Heineken pour les licences Heineken et Amstel

1975

Entrée de la Société Nationale d'Investissement (SNI) dans le capital de SBM lors de la marocanisation

2000

Séparation des activités Bières et Boissons Gazeuses, avec la création de la SCBG

1999

Prise du contrôle par le Groupe ONA de SBM à travers sa participation dans SNI

2003

Cession de la SCBG, de Sotherma et de CMB Plastique pour recentrer le Groupe sur son cœur d'activité

2004

Création de la Société Clé des Champs pour l'exploitation de la franchise Nicolas au Maroc

2010

Inauguration de l'usine de trituration d'huile d'olive

2014

Fusion des sociétés : Société des Brasseries du Maroc (SBM), la Société des Brasseries du Nord (Branoma) et la Société Brasserie de Tanger (SBT)

2018

Le Groupe fête ses 100 ans et lance une nouvelle identité visuelle et nouvelle dénomination, Groupe des Brasseries du Maroc devient Groupe des Boissons du Maroc

2021

Acquisition de l'entité Cépages Marocains Réunis

2022

Annnonce du projet de cession de l'activité Eau Minérale « Ain Ifrane »

2023

Cession effective de l'activité eau minérale « Ain Ifrane » et arrêt du partenariat avec Heineken

2024

Réintroduction de la marque emblématique « La Cigogne »

Signature d'un partenariat de production et de commercialisation avec Carlsberg

Renouvellement du Label RSE CGEM

L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE ET L'INNOVATION AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Acteur historique majeur du secteur de l'agro-industrie au Maroc et fort de près d'un siècle d'expertise, la Société des Boissons du Maroc s'est dotée d'une stratégie qui vise à stimuler une croissance pérenne en alliant l'excellence opérationnelle à travers l'innovation, le développement de marques locales

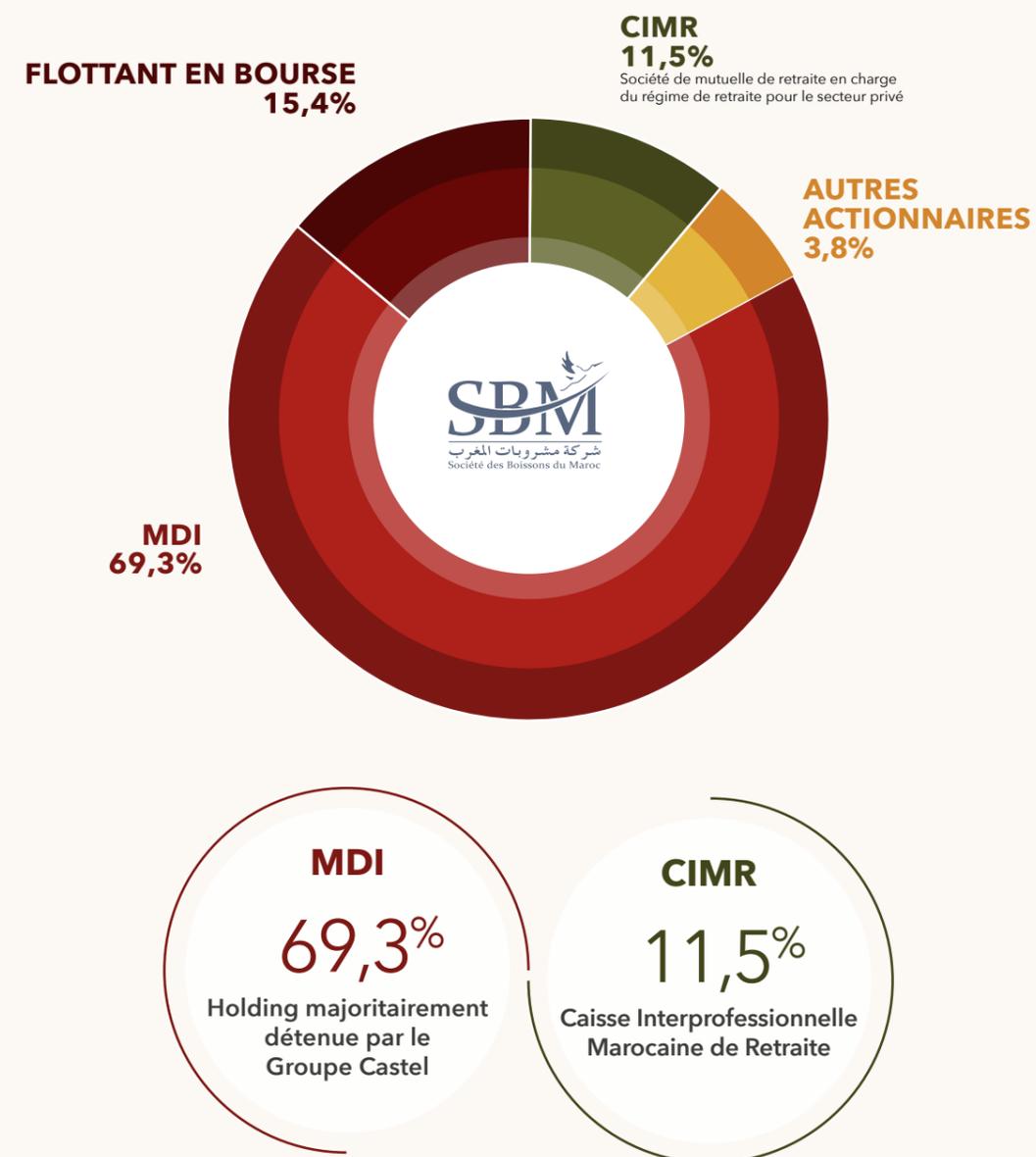
et la responsabilité sociale & environnementale. Cette démarche permet à la société de renforcer son leadership, d'accompagner l'évolution des préférences des consommateurs tout en contribuant à répondre aux enjeux liés au développement durable du Royaume.



UN ACTIONNARIAT SOLIDE PILIER DU DÉVELOPPEMENT

La Société des Boissons du Maroc bénéficie d'une solide base d'actionnaires, alignés sur ses objectifs de développement à long terme et convaincus de la pertinence de ses choix stratégiques ainsi que de son modèle économique. Ce soutien indéniable permet

à l'entreprise de renforcer son positionnement et son ancrage national, tout en accompagnant l'évolution constante des habitudes de consommation et en créant de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.



UNE ÉQUIPE DIRIGEANTE EXPERTE & ENGAGÉE

Pour le déploiement de ses priorités stratégiques et le suivi du développement de ses activités, la Société des Boissons du Maroc s'appuie sur un comité exécutif regroupant les différentes expertises indispensables aux métiers de la brasserie, de la viticulture et de la production des boissons rafraichissantes.



M. IMAD-EDDINE GROUH
Directeur des Achats

M. ANIS CHAOUI
Directeur Industriel

MME MOUNIA ALAMI
Directrice de la Qualité,
Environnement & Sécurité Alimentaire

M. NABIL EL OUADI
Directeur Logistique

M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER
Directeur Général

M. PHILIPPE CORBIN
Directeur Financier & Systèmes
d'Information

MME NAWAL TAHIRI
Directrice Juridique, Gouvernance &
RSE

M. MOHAMED TADILI
Directeur des Ressources Humaines

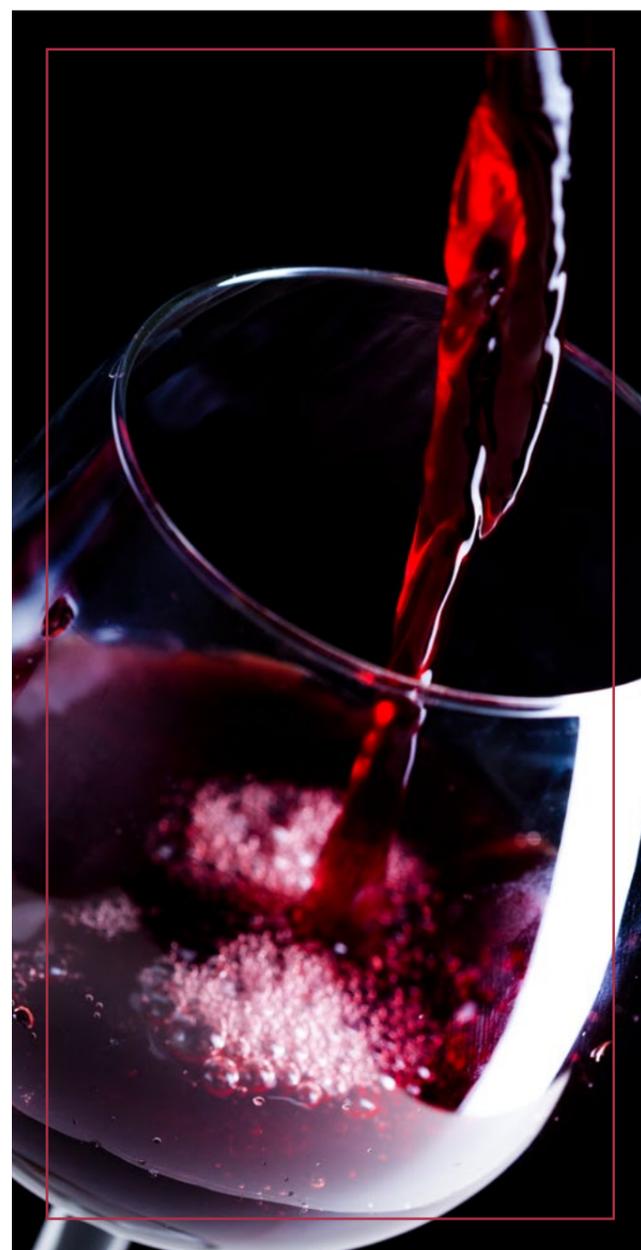
M. IMAD GUESSOUS
Directeur Commercial
& Marketing

DES ACTIVITÉS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Forte d'un héritage centenaire et d'un ancrage profond dans le quotidien des Marocains, la Société des Boissons du Maroc déploie aujourd'hui son expertise à travers cinq activités complémentaires. Chaque univers incarne l'engagement de SBM à proposer des produits authentiques, de qualité, ancrés dans la culture locale et répondant aux attentes des consommateurs.

BIÈRE

En tant que pionnière de la production de bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc jouit d'une présence solide sur diverses catégories du marché local. Elle propose un large portefeuille de produits comprenant des marques emblématiques comme la Casablanca, Flag Spéciale Gold, Flag Spéciale Original et la Stork.



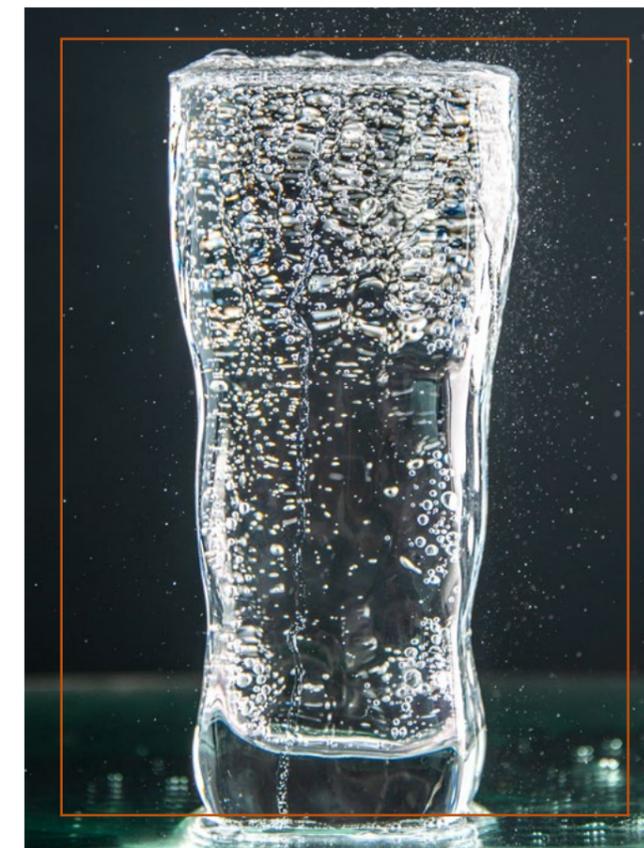
VIN

La Société des Boissons du Maroc opère dans la fabrication et la commercialisation de vins locaux et internationaux, en cultivant des cépages réputés sur plusieurs domaines agricoles au Maroc. Elle exploite également des zones agricoles bénéficiant d'une Appellation d'Origine Garantie pour ses produits vinicoles.



HUILE D'OLIVE

Exploitant un domaine agricole de plus de 700 hectares, la Société des Boissons du Maroc cultive des olives et commercialise de l'huile d'olive en vrac au Maroc et à l'international. Elle distribue aussi ses produits sous la marque L'Oliveraie de Larroque.



BOISSON GAZEUSE

Avec le grand retour de La Cigogne, icône des boissons gazeuses au Maroc, SBM réaffirme son ambition de revitaliser des marques locales iconiques. Alliant tradition, goût authentique et modernité, cette relance écrit une nouvelle étape dans la reconquête du segment des boissons gazeuses.



MAGASINS NICOLAS

La société possède un réseau de magasins de proximité, implantés dans les principales villes du Royaume, totalisant 20 points de vente. Ces magasins offrent un assortiment de plus de 1 500 produits différents et fournissent également un service d'assistance et de conseils à la clientèle.

UN MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR DIVERSIFIÉ & RÉSILIENT

En tant que pionnière de l'industrie agro-alimentaire, la Société des Boissons du Maroc a construit un modèle économique qui s'appuie sur son expertise historique et capitalise sur son positionnement

d'acteur économique responsable soucieux de son impact et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement.

NOS RESSOURCES



CAPITAL HUMAIN

990 collaborateurs à travers **7** entités



OUTIL DE PRODUCTION

5 lignes de production
1 500 000 HL de capacités de production



MARQUES

16 marques
02 AOG (Appellation d'Origine Garantie)



RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

20 Magasins Nicolas
1 733 points de ventes dont 1614 sur la vente directe



RESSOURCES NATURELLES

1 900 Ha amont agricole
5 Cépages

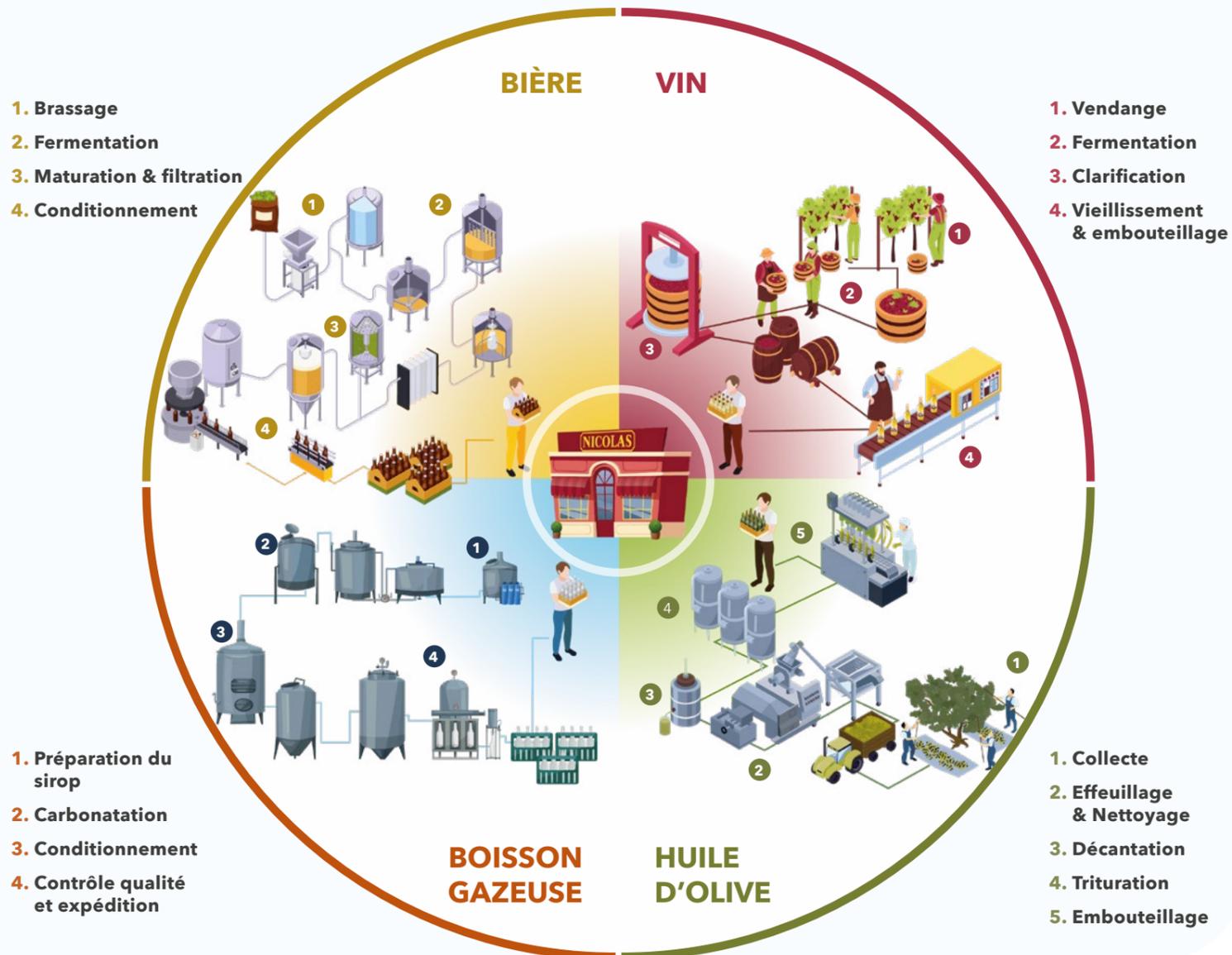


RESSOURCES FINANCIÈRES

1 541 M MAD Capitaux propres
663 M MAD Trésorerie

NOS ACTIVITÉS

Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a construit un portefeuille d'activités autour de l'industrie agroalimentaire, en capitalisant sur son savoir-faire historique dans la production de bière et en s'appuyant sur l'expertise de son actionnaire de référence, le Groupe CASTEL.



NOTRE CRÉATION DE VALEUR



PRODUCTION

848,3 kHL

IMPACT ÉCONOMIQUE

664 M MAD Achats et sous-traitance
1 367 M MAD Impôts & taxes
453 M MAD Dividendes distribués
110 M MAD Investissements réalisés



GOVERNANCE

90% part des administrateurs non-exécutifs dans le Conseil d'Administration



IMPACT SOCIAL

108% des collaborateurs bénéficient de formations



IMPACT ENVIRONNEMENTAL

43% des bouteilles de bière consignées
65 tonnes de CO₂ capturés et revendus



NOTRE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES



Respect des droits humains



Amélioration des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles



Soutien des initiatives en faveur de l'environnement



Respect de la concurrence, des intérêts des clients et des consommateurs



02 RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Un portefeuille enrichi avec des marques emblématiques
- Un maillage territorial élargi et une présence nationale étoffée
- L'excellence opérationnelle comme moteur des performances
- Des standards de qualité en constante amélioration
- 2024, une transition réussie vers les marques propres du Groupe

UN PORTEFEUILLE ENRICHIS AVEC DES MARQUES EMBLÉMATIQUES

L'année 2024 a marqué un tournant stratégique dans la gestion du portefeuille de marques de la Société des Boissons du Maroc. Avec l'arrêt de la marque Heineken, SBM a mené une transformation profonde de son offre en s'appuyant sur la puissance de ses marques propres. Cette transition a permis de renforcer l'identité du Groupe tout en répondant aux évolutions du marché et aux attentes multiples de ses consommateurs.

LA CIGOGNE : LE GRAND RETOUR D'UNE MARQUE LÉGENDAIRE, SYMBOLE DE LA CULTURE MAROCAINE

Après plus de 25 ans d'absence, La Cigogne, marque culte de boisson gazeuse, limonade mythique et pétillante, au goût typique et pittoresque, qui a marqué l'histoire du marché marocain pendant près de 70 ans, a été lancée de nouveau.

Cette marque iconique avait longtemps été la boisson préférée des Marocains, s'incrétant ainsi fortement dans le patrimoine culturel et l'inconscient collectif avant de disparaître en 1997.

Son retour sur les rayons a été fortement salué par de nombreux marocains. Disponible dans les grandes surfaces et dans les commerces de proximité de toutes les régions du Maroc, en bouteille de 25 cl en verre consigné et réutilisable, et en cannette de 25 cl et 33 cl, cette nouvelle version de « La Cigogne » se veut fidèle à sa recette authentique, à son goût unique et inimitable ainsi qu'à sa robe à la transparence cristalline, avec beaucoup plus de modernité, de naturalité et une teneur réduite en sucre.

Ce retour, marque une étape importante dans la stratégie de SBM de revitaliser des marques historiques locales, 100% marocaines et de se repositionner sur le segment des boissons gazeuses. Il témoigne aussi de l'engagement de SBM à allier tradition et innovation pour répondre aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui.



CASABLANCA : SYMBOLE DU PREMIUM « MADE IN MOROCCO »

En 2024, la marque Casablanca a pleinement confirmé son rôle stratégique au sein du portefeuille de la Société des Boissons du Maroc, incarnant l'ambition du Groupe de bâtir une marque premium marocaine capable de rivaliser avec les plus grandes références internationales. Ce repositionnement, amorcé depuis plusieurs années, s'est concrétisé par un travail méticuleux sur l'identité de la marque, sa recette, son design et son expérience consommateur. En capitalisant sur son ancrage culturel fort et en s'appuyant sur des plateformes d'expression importantes comme Jazzablanca et Tanjazz, Casablanca a vu ses volumes de vente multipliés par 3 en 3 ans.

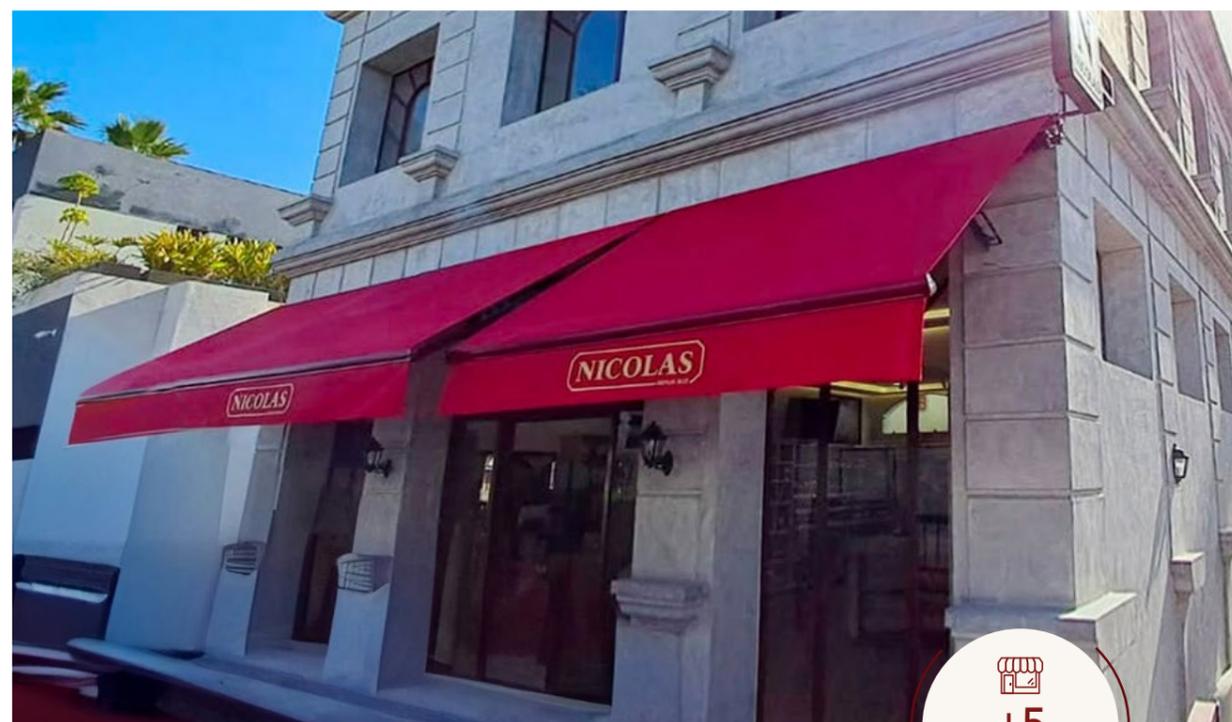
SPÉCIALE GOLD, PILIER DE LA NOUVELLE DYNAMIQUE DU PORTEFEUILLE DU GROUPE

La marque Spéciale Gold s'est imposée comme l'une des grandes réussites du repositionnement stratégique de la Société des Boissons du Maroc. Forte d'une montée en puissance réussie, cette marque historique a bénéficié d'un travail en profondeur tant sur le fond que sur la forme, avec une reformulation de sa recette visant à affiner son profil gustatif, un relooking complet de son packaging et l'introduction du système d'ouverture facile, pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. Spéciale Gold a su se démarquer comme une alternative crédible et séduisante dans le segment premium accessible, en captant une part notable des anciens consommateurs de Heineken grâce à sa qualité de brassage et à son identité renouvelée. L'élargissement de la gamme avec les formats 33 cl et 50 cl a permis d'adresser davantage d'occasions de consommation, renforçant la place de la Gold dans l'offre de SBM. Portée par une stratégie d'innovation continue et une activation marketing soutenue, Spéciale Gold a ainsi transformé un contexte de transition en opportunité de croissance, en s'installant durablement comme un pilier incontournable du portefeuille de la marque Spéciale.



UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉLARGI ET UNE PRÉSENCE NATIONALE ÉTOFFÉE

En 2024, la Société des Boissons du Maroc a franchi une nouvelle étape dans le renforcement de son ancrage national, avec une stratégie de déploiement territorial ambitieuse et ciblée. L'objectif est clair : rapprocher l'offre des lieux de consommation, renforcer la réactivité logistique, et répondre plus finement à la diversité des besoins des consommateurs marocains.



UNE EXPANSION AU CŒUR DES TERRITOIRES À FORT POTENTIEL

SBM a poursuivi sa dynamique de croissance avec l'ouverture de cinq nouveaux magasins Nicolas, portant le réseau national à 20 points de vente, couvrant aussi bien les grandes agglomérations que des zones émergentes à forte croissance. Ce déploiement permet une couverture plus homogène du territoire, facilitant l'accès à une offre qualitative et variée, notamment dans les régions semi-urbaines.

En parallèle, de nouvelles agences logistiques ont été implantées dans des localisations stratégiques, comme Casablanca, Ouarzazate et Dakhla, dans le cadre de l'élargissement du réseau national de distribution. Ces ouvertures permettent d'optimiser les délais de livraison et de mieux adapter les approvisionnements aux réalités locales.



UNE INFRASTRUCTURE LOGISTIQUE AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ

L'élargissement du maillage logistique s'accompagne d'une modernisation des infrastructures et d'un redimensionnement des capacités de stockage. Cette densification permet non seulement de réduire les distances parcourues et d'abaisser les coûts de transport, mais aussi d'améliorer significativement la disponibilité des produits sur l'ensemble du territoire.

Ce maillage géographique intelligent répond aux défis d'un marché de plus en plus exigeant en matière de disponibilité, de réactivité et de personnalisation de l'offre. Il illustre également l'ambition de SBM de maintenir un lien de proximité fort avec ses clients, distributeurs et partenaires.

L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE COMME MOTEUR DES PERFORMANCES

Pilier central de la stratégie de la Société des Boissons du Maroc, l'excellence opérationnelle s'est affirmée en 2024 comme un levier majeur de compétitivité. À travers une démarche ambitieuse de transformation industrielle, logistique et technologique, SBM a consolidé son efficacité tout en renforçant sa capacité à répondre aux attentes des consommateurs.



UNE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Sur le plan industriel, SBM a poursuivi l'optimisation de ses lignes de production. Cette stratégie s'est traduite par la réduction significative des temps d'arrêt, une flexibilité accrue des lignes et une amélioration continue des rendements, sans compromis sur la qualité. L'objectif est clair : produire mieux, plus vite, et de façon plus durable. Cette performance est le fruit d'une gestion rigoureuse des processus, d'un suivi pointu des indicateurs de productivité et d'une implication forte des équipes terrain.

UNE LOGISTIQUE REPENSÉE POUR PLUS D'AGILITÉ ET DE PERFORMANCE

Sur le volet logistique, la Direction a déployé un plan ambitieux de réorganisation du réseau national de distribution. En 2024, SBM a élargi son réseau de 7 à 9 agences de distribution, avec l'ouverture de nouveaux sites à Ouarzazate et Dakhla. Cette densification territoriale permet aujourd'hui de couvrir de manière plus fine l'ensemble du territoire, tout en réduisant les délais de livraison.

Parallèlement, la mise en place d'indicateurs précis – tels que le coût logistique par hectolitre ou par kilomètre – a permis une lecture fine de la performance logistique. Cette approche analytique a guidé des actions concrètes : optimisation des itinéraires, meilleure planification, réduction des consommations de carburant et des émissions.

L'intégration de technologies comme la géolocalisation embarquée sur l'ensemble du parc de plus de 100 camions a renforcé la traçabilité, la sécurité et la réactivité des équipes terrain. Enfin, la consolidation du Système d'information SAP marque une nouvelle étape dans la digitalisation de la chaîne logistique.

DES STANDARDS DE QUALITÉ EN CONSTANTE AMÉLIORATION

En 2024, la Société des Boissons du Maroc a consolidé son engagement envers l'excellence en matière de qualité, santé, sécurité et environnement. Fidèle à sa vision d'une croissance responsable, SBM a intégré les plus hauts standards internationaux à l'ensemble de ses activités, allant de la production au stockage, en passant par la distribution. L'entreprise a poursuivi sa transformation qualitative, portée par des politiques rigoureuses, une gouvernance engagée, et une culture d'entreprise fondée sur la maîtrise des risques, la formation continue et l'amélioration permanente.

UNE CULTURE QUALITÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURÉE

L'année 2024 a vu l'aboutissement d'une démarche stratégique visant à diffuser la FSC (Food Safety Culture) à l'échelle de toute l'entreprise. À travers l'intégration des exigences de la norme FSSC 22000 v6, SBM a formalisé une politique qualité et sécurité des denrées alimentaires, traduite sur le terrain par des actions concrètes :

- Circonscription des enjeux internes et externes liés à la FSC

- Plan de formation et de sensibilisation du personnel.
- Affichages dédiés, ateliers, et diffusion de la politique qualité SMSDA
- Mise en œuvre d'un questionnaire de maturité qualité
- Intégration de la FSC dans les audits internes et la revue de direction

5 RÉFÉRENTIELS QUALITÉ ACTIFS EN 2024



UN CADRE RIGOREUX POUR LES NOUVEAUX PRODUITS

La Direction Qualité a joué un rôle-clé dans le lancement de nouvelles références, comme la boisson gazeuse La Cigogne et le projet Carlsberg. À chaque étape – de la conception à la vente – elle a défini, adapté et contrôlé les spécifications techniques, les exigences ONSSA, les procédures opérationnelles, et les plans de contrôle.

2024, UNE TRANSITION RÉUSSIE VERS LES MARQUES PROPRES DU GROUPE

Dans un environnement économique particulièrement exigeant, marqué notamment par une hausse significative de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) sur les bières (+35 %), la Société des Boissons du Maroc a démontré en 2024 une résilience remarquable et une capacité à transformer les défis en leviers de croissance.

INDICATEURS CONSOLIDÉS EN MDH	31/12/2024	31/12/2023	Variation	31/12/2023*	Variation
Chiffre d'affaires	2 863	2 922	-2,0%	2 840	0,8%
Résultat d'exploitation	414	597	-30,6%	574	-27,8%
Résultat net part du Groupe	215	637	-66,2%	366	-41,2%

*Indicateurs pro forma : données retraitées suite à la sortie du périmètre de consolidation de la société Euro Africaine des Eaux (EAE) en date du 10 juillet 2023.

UNE STRATÉGIE RECENTRÉE SUR LES MARQUES NATIONALES

Face au repli du pouvoir d'achat et aux évolutions fiscales, SBM a su s'adapter en réorganisant son portefeuille autour de ses marques propres. Cette transition stratégique s'est traduite par la montée en puissance de références emblématiques telles que Flag Spéciale Gold et Casablanca, qui ont joué un rôle moteur dans la performance commerciale de l'année. Le dynamisme de ses marques a permis au Groupe de préserver son ancrage national, sans recourir aux marques internationales.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Grâce au déploiement des différentes initiatives d'efficacité opérationnelle, SBM a su protéger sa profitabilité, et ce malgré le contexte inflationniste la pression fiscale ayant marqué l'année 2024.

DES FONDAMENTAUX SOLIDES MALGRÉ UN CONTEXTE CONTRAINT

Le chiffre d'affaires consolidé de SBM s'établit à 2 863 MDH, en retrait de 2,0 % par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par un changement de périmètre, lié à la cession de l'activité « Eau » en juillet 2023. À périmètre comparable, le chiffre d'affaires affiche une progression de 0,8%, témoignant de la résilience du modèle d'affaires.

Le résultat d'exploitation s'élève à 414 MDH, impacté par la transformation du portefeuille produits. Le résultat net part du Groupe atteint 215 MDH, en repli par rapport au résultat proforma de 2023 (366 MDH) suite à une charge fiscale exceptionnelle de 76,4 MDH liée à un contrôle fiscal couvrant la période 2020-2023, mais stabilisé grâce à un produit exceptionnel de 40,5 MDH relatif à l'ajustement du fonds de consignation des bouteilles.





MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE L'INFORMATION

Dans le cadre de l'élaboration de son reporting extra-financier, la Société des Boissons du Maroc a adopté les lignes directrices de la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Ce reporting extra-financier répond aux exigences de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, telle que complétée par la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020. Les informations et données présentées dans ce rapport ont été collectées auprès des services concernés au sein de l'entreprise. Cette approche garantit la collecte d'informations complètes et pertinentes, en lien avec les politiques mises en œuvre et les indicateurs de suivi en place.

PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Ce rapport extra-financier prend en compte les activités de la Société des Boissons du Maroc, ainsi que de ses filiales quand elles ont un impact significatifs, durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

03 RAPPORT ESG

- Un engagement affirmé en faveur du développement durable
- Un pilotage rigoureux pour réduire notre impact environnemental
- Le capital humain moteur de la transformation durable
- Une contribution durable au développement local et sociétal
- Une gouvernance fondée sur l'éthique et la responsabilité sociétale

UN ENGAGEMENT FORT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



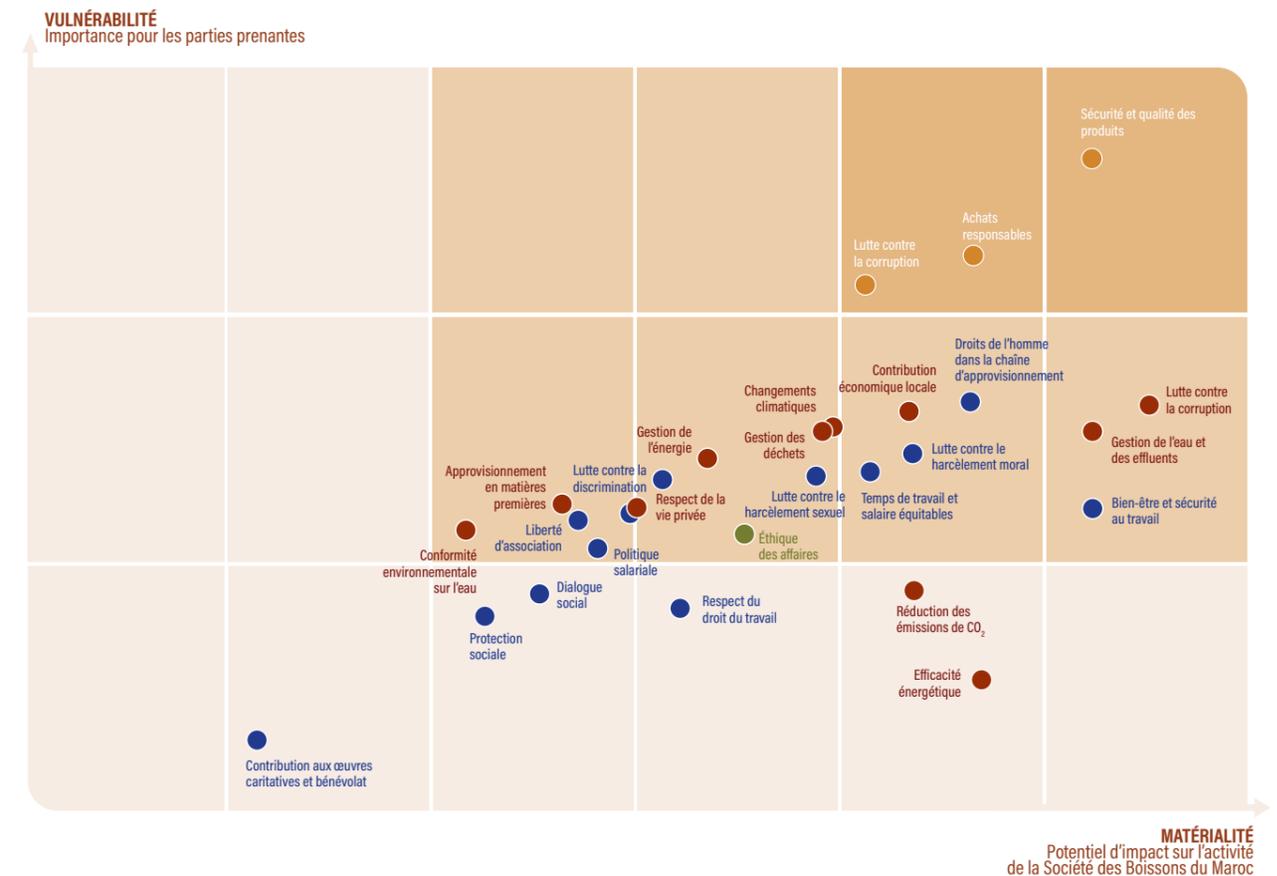
Entreprise centenaire, profondément ancrée dans le paysage économique et social du Maroc, la Société des Boissons du Maroc (SBM) est engagée à intégrer pleinement la durabilité au cœur de ses pratiques. La démarche RSE de la société est basée sur une approche qui vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tout en créant de la valeur à long terme pour ses parties prenantes. SBM adopte des pratiques responsables dans la gestion de ses ressources, la réduction de son empreinte écologique, le bien-être de ses collaborateurs, ainsi que dans son interaction avec les communautés locales. La société veille également à renforcer son impact social, notamment à travers des actions de soutien à l'éducation, à la santé, et à l'inclusion sociale, contribuant ainsi au progrès de la société marocaine dans son ensemble. En intégrant des principes de transparence, de respect des droits humains et de durabilité dans ses processus de production et de distribution, SBM contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.



L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ, PILIER DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La Société des Boissons du Maroc s'engage à intégrer les principes de durabilité dans la gestion de ses activités, en veillant à respecter les standards les plus élevés. Dans le but de mieux anticiper et de gérer les défis potentiels, tout en optimisant son impact positif sur l'écosystème, SBM a mené une analyse de matérialité fondée sur un processus de consultation de ses principales parties prenantes.

Conformément aux lignes directrices de la norme ISO 26000, cette démarche a permis d'identifier 28 enjeux clés, répartis en quatre catégories. L'évaluation de ces enjeux a permis de mesurer l'importance perçue de chaque sujet, en fonction des attentes des parties prenantes. Parmi les thèmes majeurs ayant émergé lors de ces consultations figurent la qualité et la sécurité des produits, la gestion de l'eau et de l'énergie, ainsi que la contribution à l'économie locale.



- Social (Conditions de travail et développement des communautés)
- Éthique et gouvernance
- Environnement
- Chaîne d'approvisionnement

UN DIALOGUE CONTINU POUR ALIGNER ENGAGEMENTS ET IMPACT

La démarche RSE de la Société des Boissons du Maroc repose sur un dialogue permanent et une relation de proximité avec ses parties prenantes. En prenant en compte leurs attentes spécifiques dans ses décisions stratégiques, SBM s'assure que

ses engagements soient pleinement en phase avec les enjeux identifiés. Cette écoute active permet de renforcer son impact positif sur les plans environnemental, sociétal et de gouvernance.



UNE GOUVERNANCE RSE MOBILISÉE POUR LA DURABILITÉ ET L'ÉTHIQUE

La Société des Boissons du Maroc a mis en place un comité RSE dédié au suivi et à l'évaluation de l'impact de ses décisions sur les différentes parties prenantes. Composé de huit membres, dont trois permanents, ce comité se réunit chaque mois pour assurer une prise en compte régulière des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Dans cette dynamique, la société a adopté une charte pour promouvoir le dialogue et la concertation.

Dans le souci de garantir l'éthique et la durabilité de ses actions, SBM a également mis en place, depuis 2018, un Comité Éthique. Ce comité est dédié à la gouvernance, à la conformité aux réglementations en vigueur et à la promotion des pratiques durables au sein de l'entreprise.

BRASSONS UN FUTUR DURABLE, LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE RSE

Dans l'optique d'accompagner sa croissance et renforcer son engagement en faveur de la durabilité, la Société des Boissons du Maroc (SBM) a élaboré une nouvelle stratégie RSE pour la période 2025-2030. Cette stratégie s'inscrit dans une volonté de concilier performance économique, responsabilité sociale et respect de l'environnement. Elle repose sur quatre piliers stratégiques fondamentaux que

sont la consommation responsable, climat et énergie, ressources et économie circulaire et enfin communauté et innovation sociale. Une démarche qui permettrait à SBM de réaliser pleinement sa transformation durable, tout en contribuant significativement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).





Audit RSE et optimisation du reporting ESG

En 2024, SBM a fait l'objet d'un audit RSE réalisé par un cabinet indépendant. Cet audit visait à évaluer la précision et la conformité des données ESG au regards des standards internationaux. À la suite des recommandations formulées lors de cet audit, SBM a déployé une nouvelle solution digitale qui permet d'améliorer la collecte et l'analyse des données ESG, et qui garantit une meilleure fiabilité des indicateurs ainsi qu'un reporting plus précis. Pour faciliter cette transition, des sessions de formation ont été organisées au sein de SBM et ses filiales marocaines.

Label « Feel Good » et management des talents

SBM s'est vu décerné le Label « Feel Good » 2024 lors de la cérémonie Marque Employeur 2024, organisée par Rekrute. Ce label reconnaît les entreprises qui se distinguent par une communication transparente sur leur culture d'entreprise et qui mettent en avant des valeurs inclusives et fortes. Le label valorise également l'adoption du matching culturel, une approche qui permet à SBM de détecter, attirer et fidéliser des talents en adéquation avec la culture de l'organisation. Cette approche contribue à l'attractivité de la société et soutient la rétention des talents au sein de l'entreprise.

Renouvellement du Label RSE

Les efforts de SBM en matière de protection de l'environnement et de développement social et sociétal ont été reconnus par le renouvellement du Label RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) en 2024. Ce label met en lumière les entreprises qui intègrent les principes de la responsabilité sociétale dans leur stratégie et leurs opérations, en ligne avec les exigences de la norme ISO 26000. Cette distinction vient donc consacrer l'engagement continu de SBM à appliquer les meilleures pratiques RSE.



Un cadre de travail sain et sécurisé : ISO 45001



En 2024, le site SBM de Tit Mellil a obtenu la certification ISO 45001, preuve de l'engagement de l'entreprise pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Cette démarche vise à limiter les risques professionnels et à garantir un environnement de travail sûr, à la fois pour le bien-être physique et mental de chacun.

Un engagement environnemental renforcé : ISO 14001



SBM est certifiée ISO 14001, ce qui témoigne de la mise en place d'un système de gestion environnementale rigoureux. Cette certification confirme l'engagement de SBM à réduire son impact sur l'environnement, à optimiser la gestion de ses ressources naturelles et à respecter les normes en vigueur. Le site de SBM Tit Mellil a également obtenu cette certification en 2024, marquant une étape importante dans l'amélioration continue de la performance environnementale de l'entreprise.

PRIX MONDE SÉLECTION

SBM a été récompensée lors du Prix Monde Sélection, une compétition organisée à Bruxelles, en Belgique, pour distinguer les meilleures bières au monde. Les bières de SBM ont reçu des médailles en reconnaissance de leur qualité produit ainsi que de leur présentation esthétique, incluant le design des bouteilles, l'apparence des bouchons et le visuel global.



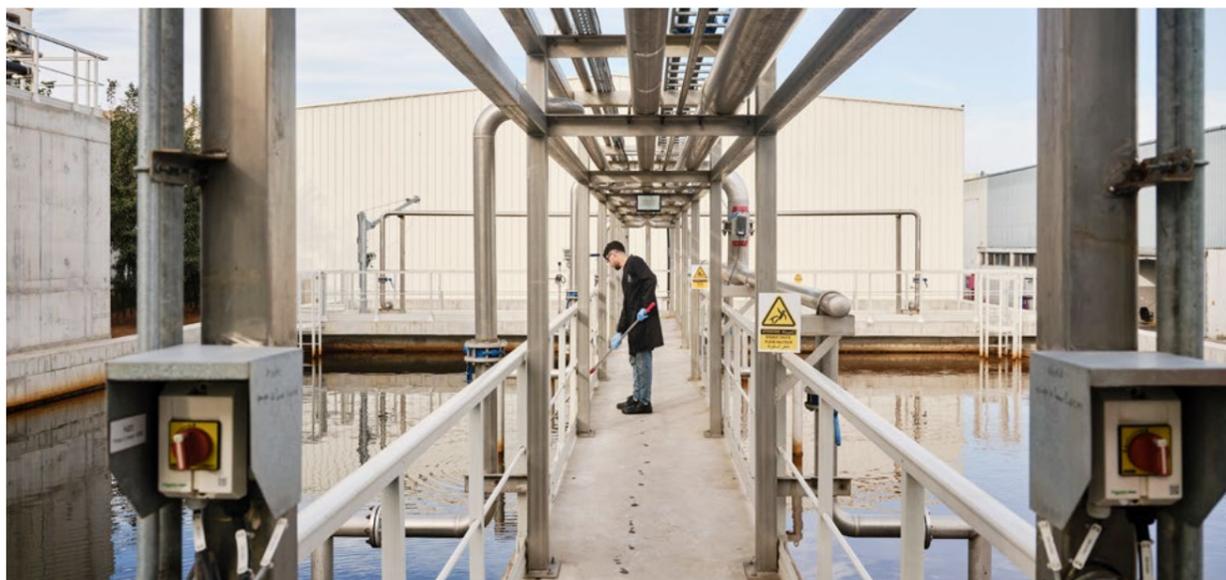
UN PILOTAGE RIGOUREUX POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL



POLITIQUE ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités stratégiques pour la Société des Boissons du Maroc. Au fil des années, SBM a consenti des investissements significatifs et des initiatives concrètes dans l'objectif de réduire son impact sur l'environnement. Dans le cadre de son engagement à long terme, SBM a mis en place une politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) qui répond aux normes internationales ISO 14001 relatives à la gestion environnementale. Cette politique repose sur un plan d'action qui combine des mesures opérationnelles sur le terrain et des

améliorations systémiques. Les investissements ont ainsi porté sur la gestion des déchets, le traitement des eaux usées via une station d'épuration (STEP) et la réduction de la consommation des ressources naturelles. Ainsi, SBM a renforcé sa gestion de l'eau, de l'énergie, de l'électricité et du fuel, tout en favorisant des pratiques innovantes de recyclage et de valorisation des déchets. Grâce à ces initiatives, SBM poursuit son objectif de réduire ses émissions de CO2 et de minimiser son empreinte écologique, tout en intégrant des pratiques durables dans l'ensemble de ses processus opérationnels.



BILAN DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE 2022-2024

Consommation d'eau (m³)



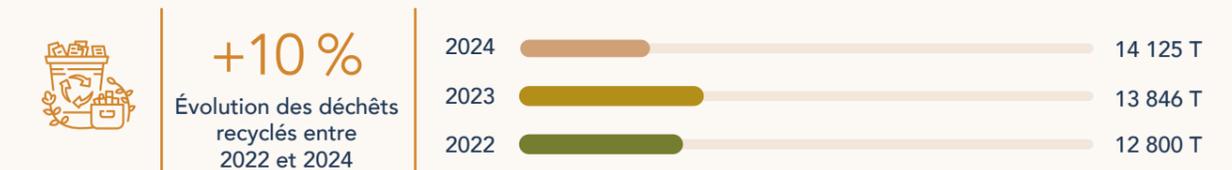
Consommation d'électricité MWh



Consommation de fuel (T)



Recyclage des déchets



GESTION DES ÉMISSIONS

Depuis 2022, SBM a mis en place un système innovant de récupération et de valorisation du dioxyde de carbone (CO₂) généré lors du processus de fermentation du moût. Ce dispositif permet à SBM de capturer, stocker et commercialiser environ 140 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 100 habitants au Maroc. En 2024, SBM a atteint un nouveau jalon avec la capture maximale de CO₂ issu du processus de fermentation. Dans le cadre de son plan de développement 2025-2030, l'entreprise prévoit d'étendre cette approche en capturant les gaz de la station de traitement des eaux usées (STEP) pour leur réutilisation.

GESTION DE L'EAU

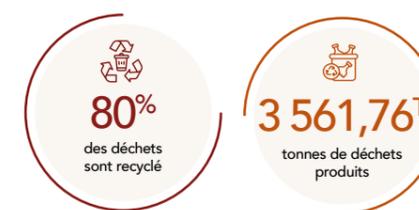
La Société des Boissons du Maroc a renforcé son engagement environnemental avec l'entrée en service de sa station de traitement des eaux usées (STEP), inaugurée en juillet 2024, après le lancement du projet en décembre 2023. Située à l'usine de Tit Mellil, cette station traite, grâce à des technologies anaérobies et aérobies, 2 400 m³ d'eaux usées par jour. Ces eaux traitées sont réutilisées dans l'arrosage et l'hygiène, contribuant à la durabilité des opérations de l'entreprise. SBM avait également mis en place un circuit fermé de gestion de l'eau. Ce système permet de récupérer l'eau utilisée pour le rinçage des bouteilles et de la réutiliser lors de la pasteurisation, optimisant ainsi la consommation d'eau tout au long du processus de production. De plus, l'adoption d'adoucisseurs d'eau en remplacement de l'osmose inverse a permis de réaliser une économie de 2 litres d'eau pour chaque litre de bière produit entre 2021 et 2023.

VERS DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Pour optimiser sa consommation énergétique, qui reste stable d'année en année, SBM prévoit de recourir à l'énergie renouvelable en installant des stations photovoltaïques dans le cadre de sa stratégie 2025-2030.

GESTION DES DÉCHETS

La Société des Boissons du Maroc (SBM) a renforcé ses efforts pour une gestion plus responsable et durable des déchets produits tout au long de sa chaîne de valeur. En 2024, SBM continue d'améliorer ses processus en matière de gestion des déchets industriels, dans le respect des normes environnementales, et maintient ses efforts pour réduire son impact sur l'environnement.



Tri et valorisation des déchets

En 2024, SBM continue de renforcer son modèle de tri à la source, mis en œuvre au sein de ses sites de production, au niveau même des lignes de production, des laboratoires et des magasins de stockage. Le tri des déchets se fait par type (déchets banals, recyclables, et dangereux) et suit un parcours prédéfini pour réduire le volume de déchets envoyés en décharge. Les déchets non recyclables sont acheminés vers des filières de valorisation énergétique, tandis que les déchets recyclables sont envoyés vers des centres de traitement spécialisés pour maximiser leur récupération et réintégration dans le circuit économique.

Zéro déchets en décharge

Dans le cadre de ses engagements, SBM s'est fixé l'objectif de zéro déchets en décharge, un projet en cours qui devrait permettre de détourner la majorité de ses déchets de la décharge dans les prochaines années. Ce projet, encore en phase de développement, implique une approche améliorée du recyclage et du réemploi, et repose sur des pratiques renforcées de tri et de gestion des déchets à la source.

Valorisation des sous-produits

SBM met également en œuvre des solutions de valorisation pour ses sous-produits, tels que la drêche, qui sont revendus à la filière animale. Cette démarche permet de réutiliser des ressources tout en contribuant à l'économie circulaire.

Sensibilisation et formation des collaborateurs

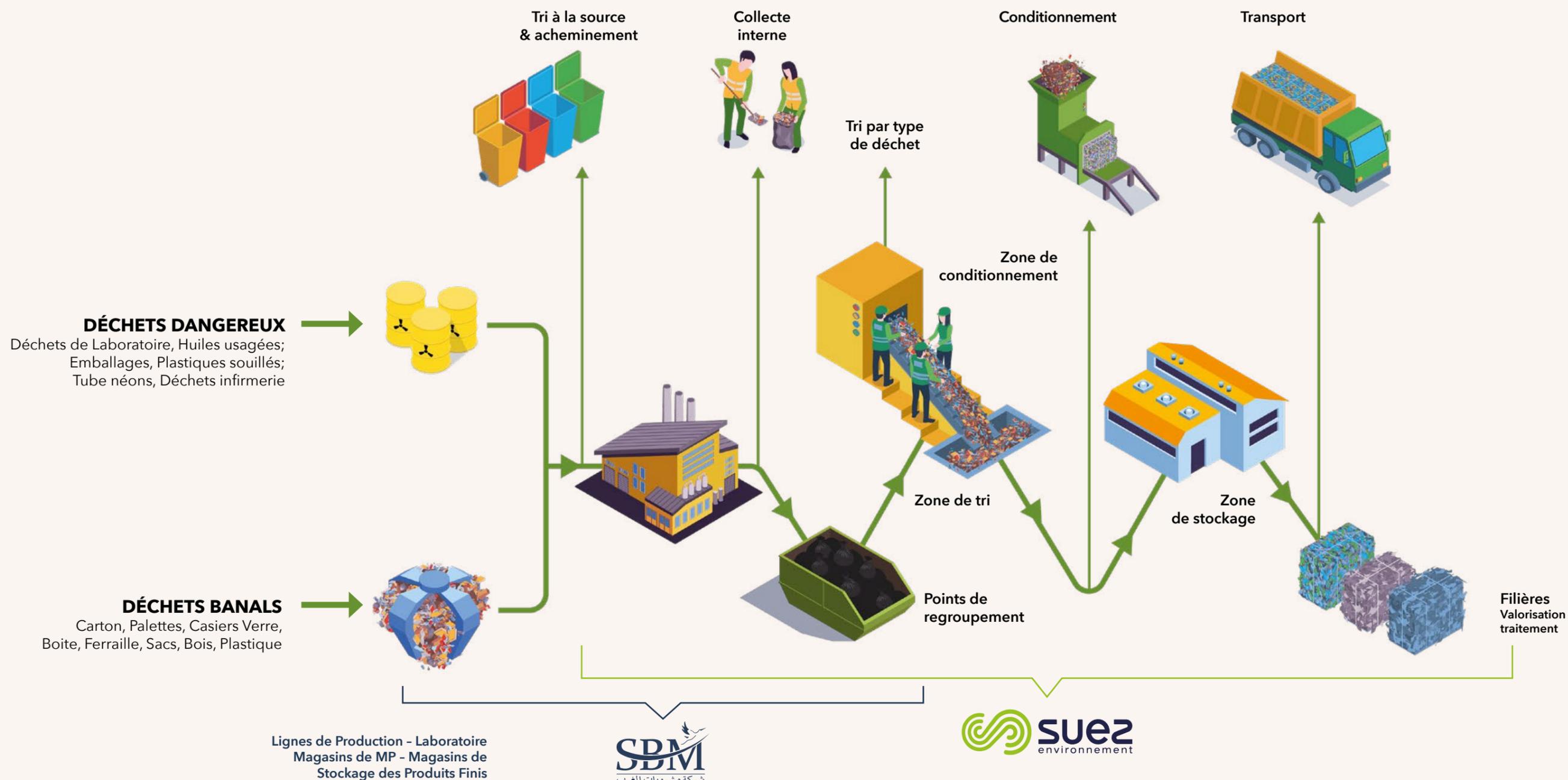
En 2024, SBM continue d'organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour ses collaborateurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets, en particulier sur le tri à la source et l'importance du recyclage. Ces formations sont essentielles pour impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la réduction des déchets et la promotion d'une gestion responsable.



Un parc dédié à la gestion des déchets

SBM dispose d'un Parc à Déchets Industriels (PADI), mis en place en partenariat avec le groupe Suez, pour garantir une gestion efficace et sécurisée des déchets de la société. Il permet la prise en charge des déchets dangereux et non dangereux, leur traitement et leur transformation avant leur

acheminement vers les filières de valorisation. Lors de sa mise en œuvre, SBM a intégré des mesures rigoureuses pour assurer non seulement la sécurité des équipes, mais aussi une gestion optimisée du volume de déchets.



LE CAPITAL HUMAIN MOTEUR DE LA TRANSFORMATION DURABLE



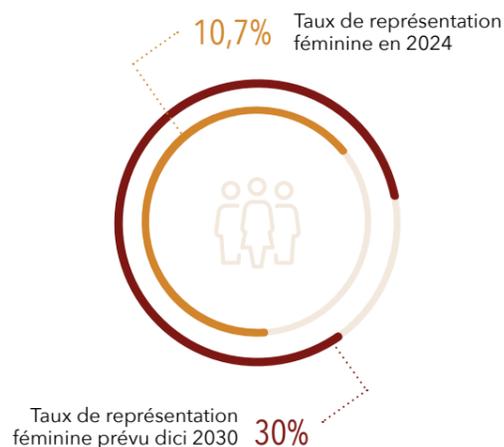
CAPITAL HUMAIN ET GESTION DES TALENTS

La politique de gestion des talents de la Société des Boissons du Maroc est basée sur l'éthique, la proximité, l'agilité et la transversalité, des principes qui constituent la clé de son succès depuis plus de 100 ans et font partie intégrante de sa culture d'entreprise. Cette culture s'exprime principalement à travers une charte éthique, qui réaffirme l'engagement de l'entreprise à respecter les droits humains et à favoriser l'égalité des chances pour tous. Cet engagement social est au cœur des priorités de SBM, et se traduit par une volonté constante de garantir des conditions de travail justes et respectueuses pour tous. La société œuvre à fournir un environnement de travail sain, où le bien-être des collaborateurs et le dialogue ouvert entre la Direction, les collaborateurs et les partenaires sociaux sont fondamentaux.



La Société des Boissons du Maroc considère également la diversité et l'inclusion comme des enjeux clés de sa politique des ressources humaines. Dans un secteur traditionnellement masculin, SBM affirme son engagement en faveur de la diversité, avec un objectif d'atteindre un ratio de 30% de femmes dans ses effectifs d'ici 2030. En 2024, le taux de représentation féminine au sein de l'entreprise est de 10,7%.

Dans une volonté d'identifier et de fidéliser les talents de demain, SBM se positionne comme un employeur de choix pour les jeunes diplômés. La société favorise l'intégration de stagiaires, en mettant en place un programme d'accueil et d'intégration pour faciliter leur transition dans le monde professionnel et leur permettre de se développer au sein de l'entreprise.



ACCOMPAGNEMENT ET MONTÉE EN COMPÉTENCES

L'approche de formation au sein de SBM découle d'une identification des besoins individuels conjugués aux objectifs de la société. Une analyse approfondie des compétences et des besoins des collaborateurs est un préalable à tout programme de formation à concevoir. Cette démarche permet de concevoir et de dispenser des formations couvrant un large éventail de domaines, allant des techniques de production aux compétences interpersonnelles, en passant par la gestion d'équipe, la communication, ainsi que la qualité, la sécurité, l'éthique et la conformité.

SBM accorde une attention particulière à l'éthique et au comportement au sein de son milieu professionnel. Ainsi, deux sessions de formation annuelles sur le Code de conduite sont organisées pour renforcer la compréhension et l'adhésion des collaborateurs aux principes fondamentaux qui guident les décisions de l'entreprise au quotidien.

En matière de formation ESG, SBM veille à intégrer ces thématiques dans ses modules de développement, afin de répondre aux enjeux de durabilité, de responsabilité sociale et de gouvernance.



SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs sont au cœur des priorités de SBM. En 2024, l'entreprise a renforcé ses infrastructures pour sécuriser les déplacements sur ses sites de production, tout en consolidant son dispositif de prévention à travers l'affichage des statistiques d'accidents et le déploiement d'une signalétique renforcée sur l'ensemble des sites. Grâce à ces actions continues, SBM a franchi un cap majeur : plus de 365 jours sans aucun accident du travail.



PRÉVENTION SANTÉ : SBM SE MOBILISE

En 2024, SBM a renforcé ses actions de sensibilisation à la santé en organisant les journées Octobre Rose et Novembre Bleu, dédiées à la prévention du cancer du sein et de la prostate. En partenariat avec le groupe Akdital, des campagnes de dépistage ont été proposées aux collaborateurs.

Enfin, dans un souci constant de promouvoir un environnement de travail respectueux et inclusif, SBM a élaboré et diffusé une capsule vidéo de sensibilisation contre le harcèlement moral et sexuel. Cette initiative vient compléter l'engagement de SBM en matière de respect des droits de ses employés et de préservation de l'intégrité de son environnement professionnel.

UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF ET DURABLE

SBM veille à maintenir un climat social harmonieux, fondé sur une communication ouverte et régulière avec les représentants du personnel. Grâce à un cadre

bien établi, le dialogue avec les partenaires sociaux est renforcé, favorisant des relations professionnelles solides, l'écoute des collaborateurs et la cohésion interne.

Indicateurs sociaux

Répartition de l'effectif global par genre	2022	2023	2024
Femmes	59	58	61
Hommes	720	597	592
Total effectif global	779	655	653

Répartition de l'effectif permanent par genre (CDI+CDD)	2022	2023	2024
Femmes	52	49	49
Hommes	446	414	446
Total effectif permanent	498	463	495

Répartition de l'effectif global par nature du contrat de travail (CDI, CDD, intérim - Anapec...)	2022	2023	2024
CDD	36	51	56
CDI	462	412	439
Intérim	274	158	111
ANAPEC	7	34	47
Total effectif global	779	655	653

Répartition de l'effectif permanent par catégorie (direction, cadres, employés...) déclinée par genre	2022	2023	2024
Femmes direction	4	4	4
Femmes cadres	37	36	36
Femmes non cadres	11	10	9
Total femmes	52	50	49
Hommes direction	18	14	11
Hommes cadres	78	87	89
Hommes non cadres	350	312	346
Total hommes	446	413	446
Total effectif permanent	498	463	495

Répartition par ancienneté permanent	2022	2023	2024
De 0 à 2 ans	46	86	109
Entre 2 et 5 ans	105	60	68
Entre 5 et 10 ans	59	70	67
Entre 10 et 12 ans	35	22	23
Entre 12 et 20 ans	53	67	69
Entre 20 et 25 ans	82	43	36
25 ans et plus	118	115	123
Total effectif permanent	498	463	495

Répartition de l'effectif permanent par branche d'activité	2022	2023	2024
Activité Bières et Vin / Huile d'olive	441	463	495
Femmes	52	50	49
Hommes	389	413	446
Activité Eau	57	0	0
Femmes	0	0	0
Hommes	57	0	0
Total effectif permanent	498	463	495

Formation globale	2022	2023	2024
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	81%	101%	108%
Budget formation en % de la masse salariale	1,4%	1,05%	1,06%
Nombre de jours de formation / salarié	156%	174%	214%

Évolution de l'emploi	2022	2023	2024
Nombre de recrutements - direction	5	1	1
Nombre de recrutements - cadres	17	18	22
Nombre de recrutements - non cadres	16	48	93
Nombre de recrutements total	38	67	116
Nombre de démissions - direction	0	2	2
Nombre de démissions - cadres	15	14	8
Nombre de démissions - non cadres	4	7	9
Nombre de démissions total	19	23	19
Nombre de licenciements - direction	0	0	0
Nombre de licenciements - cadres	1	1	0
Nombre de licenciements - non cadres	2	3	1
Nombre de licenciements total	3	4	1

Dialogue social	2022	2023	2024
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	24	24	24
Nombre de litiges sociaux individuels			
Nombre de litiges sociaux collectifs			
Nombre de litiges sociaux total	0	0	0

Santé & Sécurité au travail	2022	2023	2024
Nombre d'accidents de travail	1	7	0
Taux de fréquence des accidents	0,16	8,04	0
Taux de gravité des accidents			0
Actions de formation en sécurité en faveur des salariés	2 302	3 199	4 224
Actions de formation en sécurité en faveur des sous-traitants			

UNE CONTRIBUTION DURABLE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOCIÉTAL



Le développement local et sociétal passe par un engagement non seulement de la société civile mais également des grandes entreprises. La Société des Boissons du Maroc consciente de l'importance de son rôle pour aider les communautés à surmonter les défis économiques et sociaux, œuvre depuis des décennies, en partenariat avec des associations d'envergure, à apporter une réponse aux problèmes d'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi rencontrés par les populations défavorisées. Par ses diverses actions, SBM œuvre pour le développement durable et l'autonomie des jeunes, adoptant une approche inclusive et responsable pour répondre aux besoins sociaux et solidaires.



RÉNOVATION DES ÉCOLES À AL HAOUZ

Suite au séisme de 2023, SBM a lancé un projet de rénovation de 4 écoles dans la province d'Al Haouz, visant à améliorer les conditions d'éducation pour 900 élèves. Les travaux comprennent la réfection des bâtiments, des installations sanitaires, des équipements électriques et de menuiserie ainsi que des travaux de gros œuvre et réaménagement de l'internat et de l'externat.



1^{ère} PROMOTION DE L'ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE

SBM continue de soutenir l'éducation à travers son programme avec l'École de la 2^e chance. En 2024, SBM a accueilli sa première promotion de jeunes (anciens NEETs) dans le cadre de ce programme. Sur 8 jeunes formés, 7 ont été réintégrés dans le circuit professionnel, et 1 a été recruté par SBM. Ce programme vise à former et à insérer professionnellement des jeunes âgés de 20 à 24 ans, avec une attention particulière portée à l'égalité entre filles et garçons. SBM prévoit de reconduire cette initiative en 2025 avec l'intégration de 12 jeunes supplémentaires. Cela s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de lutter contre le décrochage scolaire et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

UNE GOUVERNANCE FONDÉE SUR L'ÉTHIQUE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



La Société des Boissons du Maroc, société anonyme dotée d'un Conseil d'administration, réaffirme son engagement en faveur d'une gouvernance conforme aux standards les plus exigeants. La gestion opérationnelle et l'exécution des orientations stratégiques sont assurées par la Direction Générale, tandis que la supervision et le contrôle des activités relèvent des attributions du Président du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a pour mission de définir la stratégie de l'entreprise et de veiller à la bonne mise en oeuvre de ses orientations par le Comité de Direction. Composé d'experts et de professionnels aux compétences diversifiées, le Conseil d'administration contribue activement à la croissance et au développement de la Société des Boissons du Maroc.



RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration incarne et représente ce dernier. Il coordonne et supervise les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que chaque administrateur dispose des moyens nécessaires pour accomplir sa mission. (Article 19 des statuts de la Société des Boissons du Maroc).

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs indépendants ont été sélectionnés conformément à l'article 41 bis de la loi n°20-19, publiée en avril 2019 dans le Bulletin Officiel, qui modifie et complète la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes et qui inclut des critères d'indépendance pour les administrateurs.

En accord avec l'article 2.46 de la circulaire 03/19 de l'AMMC, le Conseil d'administration a procédé au réexamen des critères de qualification des administrateurs indépendants : Madame Dayae OUDGHIRI KAOUACH, nommée par l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2020 ; et Madame Nawal EL-AIDAOU, cooptée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2021 et ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2022. Le Conseil tenu le 26 mars 2024 a conclu que les critères d'indépendance n'ont pas changé et sont conformes aux exigences énoncées dans l'article 41 bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

RÈGLES EN MATIÈRE DE PARITÉ

La Société poursuit ses efforts en faveur d'une gouvernance équilibrée et inclusive, en particulier concernant la représentation des femmes dans ses organes de décision. Conformément aux exigences de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et aux standards de responsabilité sociétale, la composition de son Conseil d'administration a été ajustée afin de respecter pleinement les normes légales en matière de diversité de genre. Au 31 décembre 2024, la proportion de femmes au sein du Conseil d'administration de 30%.

En parallèle, la Société continue d'encourager la représentation féminine dans ses fonctions exécutives et de direction, à travers la mise en place de politiques de promotion interne qui reposent sur les principes de compétences, d'égalité des chances et de diversité, assurant ainsi un environnement de travail inclusif et équitable.

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a tenu au cours de l'année 2024, 4 réunions, dont les délibérations ont porté sur l'examen et l'approbation des comptes financiers, la proposition d'affectation des résultats, le renouvellement des mandats d'administrateurs, l'autorisation de conventions réglementées, ainsi que sur des décisions stratégiques telles que l'extension de l'objet social et le budget pour l'exercice 2025.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le prolongement de sa volonté de renforcer sa gouvernance, le Conseil d'administration a poursuivi en 2025 l'amélioration de ses pratiques en adoptant un règlement intérieur. Ce document formalise l'organisation, le fonctionnement, ainsi que les rôles et responsabilités des administrateurs et des comités spécialisés. Il constitue une pierre angulaire du dispositif de gouvernance, en garantissant rigueur, transparence, éthique et alignement avec les standards nationaux et internationaux les plus exigeants.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux engagements pris dans ce cadre au niveau de son règlement intérieur, le Conseil a initié une démarche d'auto-évaluation de son fonctionnement. Cette première évaluation, conduite séance tenante de manière confidentielle à l'aide de questionnaires individuels renseignés par les administrateurs, visait à mesurer l'efficacité collective de l'instance et à identifier des axes de progrès. Les résultats consolidés de cet exercice seront communiqués dans le prochain rapport ESG. En application du règlement intérieur, cette auto-évaluation sera renouvelée au minimum tous les deux ans, conformément aux meilleures pratiques de gouvernance.

DES COMPÉTENCES VARIÉES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Les membres du Conseil d'administration possèdent des compétences variées, diverses et complémentaires. Leurs savoir-faire sont régulièrement mis en avant lors des réunions du Conseil et des comités spécifiques.



COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit assure la supervision de l'élaboration et du contrôle des informations comptables et financières. Composé de quatre membres, nommés par le Conseil d'administration, il est exclusivement constitué d'administrateurs non exécutifs, dont deux administratrices indépendantes. Le Comité émet des recommandations à l'Assemblée Générale, notamment concernant la nomination des Commissaires aux Comptes. Il rend régulièrement compte de l'accomplissement de ses missions au Conseil d'administration et le tient immédiatement informé de toute difficulté rencontrée. La mise en oeuvre et le suivi continu de ses recommandations sont assurés par une entité dédiée à l'Audit interne et à la conformité.





COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2024

Noms et prénoms	H/f	ÂGE	NATIONALITÉ	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres sa au maroc	Assiduité aux réunions du CA	Appartenance à des comités	Fonction au sein des comités	Assiduité aux réunions du comité
Président du Conseil d'administration										
M. Michel PALU	H	85	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2026		100% (4/4)	Non		NA
Administrateur exécutif										
MDI représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER	H	57	Française	29/06/2004	Clôture exercice 2024		100% (4/4)	Non		NA
Administrateurs non exécutifs										
M. Jean-Claude PALU	H	82	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2026		75% (3/4)	Non		NA
M. Guy DE CLERCQ	H	73	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2026		100% (4/4)	Non		NA
Mme Laurence DEQUATRE	F	58	Française	23/04/2018	Clôture exercice 2026		100% (4/4)	Comité d'Audit		100% (3/3)
M. Gregory CLERC	H	41	Suisse	Cooptation le 26/10/2023	Clôture exercice 2026		100% (4/4)			NA
M. Reza Nouri ESFANDIARI	H	64	Marocaine	18/05/2009	Clôture exercice 2026		100% (4/4)	Non		NA
CIMR représentée par M. Hassan BOULAKNADAL*	M	58	Marocaine	10/05/2006	Clôture exercice 2026		100% (4/4)	Comité d'Audit		66,67% (2/3)
Administrateurs indépendants										
Mme Dayae OUDGHIRI KAOUACH	F	48	Marocaine	27/04/2020	Clôture exercice 2025		100% (4/4)	Comité d'Audit	Présidente du Comité Audit	100% (3/3)
Mme Nawal EL AIDAOUI	F	47	Marocaine	15/12/2021	Clôture exercice 2025		100% (4/4)	Comité d'Audit		100% (3/3)

*en remplacement de M. Khalid CHEDDADI

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS AU MAROC

MANDATS

M. MICHEL PALU

Président du Conseil
d'administration - SBM

Marocaine d'Investissements et de Services - MDI

La Clé des Champs - CDC

Cépages Marocains Réunis - CMAR

Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc - SVCM

MAROPAC

Société d'Exploitation de Verreries au Maroc - SEVAM

M. JEAN-CLAUDE PALU

Administrateur - SBM

Marocaine d'Investissements et de Services - MDI

La Clé des Champs - CDC

Cépages Marocains Réunis - CMAR

Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc - SVCM

MAROPAC

Société d'Exploitation de Verreries au Maroc - SEVAM

M. GREGORY CLERC

Administrateur - SBM

Marocaine d'Investissements et de Services - MDI ;

La Clé des Champs - CDC (représentant permanent SBM)

M. GUY DE CLERCO

Administrateur - SBM

Marocaine d'Investissements et de Services - MDI

La Clé des Champs - CDC

MME LAURENCE DEQUATRE

Administrateur - SBM

Aucun autre mandat au Maroc.

M. MOHAMMED REZA

Administrateur - SBM

Aucun autre mandat au Maroc

SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI)

représentée par

M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER

Directeur Général - SBM

Mandats de M. Sébastien YVES-MENAGER

Cépages Marocains Réunis - CMAR (représentant permanent SBM)

Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc - SVCM (représentant permanent SBM)

MAROPAC (représentant permanent SBM)

Société d'Exploitation de Verreries au Maroc - SEVAM

Mandats de SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS
ET DE SERVICES (MDI)

Aucun autre mandat au Maroc.



**CAISSE
INTERPROFESSIONNELLE
MAROCAINE DE
RETRAITE (CIMR)**
représentée par
M. HASSAN BOULAKNADAL

Mandats de M. Hassan BOULAKNADAL

Lesieur Cristal
RAMICAL
AKILAM
LARBEL
CIMR FONCIA
Al Mada Venture CAP
Atlas Hospitality Morocco
COSUMAR
Compagnie Minière de Touissit
IMC
SAPRESS
Warak Press
H Partners
AFMA (représentant permanent CIMR)
AL MADA HOLDING (représentant permanent CIMR)
A6 Immobilier (représentant permanent CIMR)
Banque Populaire (représentant permanent CIMR)
Société des Boissons du Maroc (représentant permanent CIMR)
CFG BANK (représentant permanent CIMR)
EQDOM (représentant permanent CIMR)
Lafarge Holcim Maroc (représentant permanent CIMR)
RISMA (représentant permanent CIMR)
Société de Sel de Mohammedia (représentant permanent CIMR)
SOMED (représentant permanent CIMR)
Am Invest Morocco (représentant permanent CIMR)
SAPINO (représentant permanent CIMR)
CENTURIS (représentant permanent CIMR)
CIMR Invest'immo (représentant permanent CIMR)
CIMR Immo Premium SPI-RFA (représentant permanent CIMR)
CDV PATRIMOINE (représentant permanent CIMR)
CDV PROMOTION (représentant permanent CIMR)
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE (représentant permanent CIMR)
OPCI EDUCAPITAL (représentant permanent CIMR)

Mandats de la CIMR

SONASID
Lesieur Cristal
Ciments du Maroc
Jorf Fertilizers Company V
IMC
Tanger Med Zone
RAMICAL
Akwa Africa
IMMORENTE
Compagnie Minière de Touissit
AFMA

AL MADA HOLDING
A6 Immobilier
Banque Populaire
Société des Boissons du Maroc
CFG BANK
EQDOM
Lafarge Holcim Maroc
RISMA
Société de Sel de Mohammedia
SOMED
Am Invest Morocco
SAPINO
CENTURIS
CIMR Invest'immo
CIMR Immo Premium SPI-RFA
CDV PATRIMOINE
CDV PROMOTION
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE
OPCI EDUCAPITAL

**MME. DAYAE OUDGHIRI
KAOUACH**

Administrateur
indépendant - SBM

Xlinks Morocco
CIH BANK
MUTANDIS
ARADEI CAPITAL
HIA
ADM
SONASID
OPCI

MME. NAWAL EL AIDAOU

Administrateur
indépendant - SBM

Aucun autre mandat au Maroc

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil d'administration ont perçu en 2024 des jetons de présence au titre de l'exercice 2023, pour un montant total de 5,2 MDH.

Pour les membres du Comité de Direction, la rémunération globale, charges incluses, s'élève à 14,5 MDH en 2024.

UNE ORGANISATION ORIENTÉE VERS LA CRÉATION DE VALEUR & UNE ÉQUIPE DIRIGEANTE ENGAGÉE

Pour accompagner la dynamique de développement de ses activités et assurer le suivi régulier de sa performance, opérationnelle, financière et extra-financière, la Société des Boissons du Maroc s'appuie sur un Comité de Direction qui fédère l'ensemble de ses fonctions clés. En tant que principal organe de pilotage des activités, il assure la mise en oeuvre des orientations stratégiques et des directives établies par le Conseil d'administration.

Dans la réalisation de ses missions, le Comité de Direction a mis en place une organisation transversale qui englobe les différents métiers de la Société des Boissons du Maroc.



COMITÉ DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION IMPORTANTE

Instauré par le Code de Déontologie Boursière, il a pour responsabilité de déterminer si une information détenue par la société doit être considérée comme une «information privilégiée», sur la base des critères préétablis.

COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ, SANTÉ AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Instance qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de Société des Boissons du Maroc, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail, en tenant compte de la loi et des réglementations en vigueur et en analysant les conditions de travail et les risques professionnels potentiels.

COMITÉ DE CRÉDIT

Le rôle du Comité de Crédit consiste à examiner la situation des comptes clients en termes de liquidités, en distinguant les canaux de distribution et les agences, ainsi que le plan de recouvrement des créances et la situation de litige avec les clients.

COMITÉ RSE

Le rôle du Comité RSE est de mettre en place et de suivre la stratégie RSE de Société des Boissons du Maroc. Il est chargé de la définition de la feuille de route RSE ainsi que d'aider à sa mise en oeuvre. Il assure également l'évaluation des projets et des demandes de manière collective, en utilisant des critères préétablis.

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Le Comité Environnement a pour mission d'examiner l'ensemble des projets en lien avec l'impact environnemental de l'outil industriel et de l'activité de la Société, ou susceptibles d'en générer. Il veille à intégrer les considérations environnementales dans les décisions stratégiques et opérationnelles.

COMITÉ ÉTHIQUE

Organe majeur du programme de conformité instauré par Société des Boissons du Maroc. Il a pour mission de garantir le respect scrupuleux du Code de Conduite par l'ensemble des collaborateurs et partenaires. Il assure également le recueil et le traitement des signalements de toute violation potentielle du Code.

COMITÉ D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES ÉCARTS D'INVENTAIRE

Le Comité d'Analyse et d'Évaluation des Écarts d'Inventaire a pour rôle de dresser la situation des écarts d'inventaire mensuels et de donner des explications sur les divergences identifiées.

Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	2024
Nombre total de cas de corruption avérés	0
Nombre total de cas avérés pour lesquels des employés ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour une non conformité	0
Nombre total de cas avérés pour lesquels des contrats avec des partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption	0

	Comité de traitement de l'information importante	Comité environnement	Comité HSE	Comité RSE	Comité éthique	Comité crédit	Comité d'analyse et d'évaluation des écarts d'inventaire
Direction Générale	✓	✓	✓		✓		
Direction Finance et SI	✓				✓	✓	✓
Direction Juridique et RSE	✓	✓		✓	✓	✓	
Direction des Ressources Humaines			✓	✓	✓		
Direction QHSE		✓	✓	✓			
Direction Commerciale et Marketing				✓		✓	
Direction Audit, Conformité & Risques				✓	✓		✓
Direction Achat		✓					
Direction Logistique				✓			✓
Direction Industrielle		✓	✓				✓
Direction de la sûreté							✓
Déontologue	✓						
Composition	4 membres	6 membres	8 membres	9 membres	5 membres	10 membres	12 membres
Parité	50%	33%	< 15%	56%	40%	23%	29%
Nombre de réunion en 2024	2	2	4	4	5	2	5

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction joue un rôle clé dans la gestion et la réflexion de la Société. Il rassemble les fonctions principales de l'entreprise pour superviser la mise en oeuvre des orientations stratégiques et des directives établies par les organes de gouvernance. En tant qu'organe de pilotage, il est responsable de veiller à la bonne exécution des activités de l'entreprise et à la réalisation de ses objectifs. Le Comité de Direction est composé de membres qualifiés et expérimentés, qui travaillent ensemble pour assurer la croissance de la Société des Boissons du Maroc.

M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER

Directeur Général

M. YVES-MENAGER a rejoint la Société des Boissons du Maroc le 1^{er} juillet 2021 en qualité de Directeur Général, après une expérience probante de plus de 20 ans, dans des postes de Direction Générale au niveau des filiales de grands groupes internationaux, notamment sur le continent africain. Il a intégré le groupe Castel en 2013 lorsqu'il a été nommé à la tête de la filiale angolaise CUCA S.A, usine emblématique du Groupe en Angola. Avant d'intégrer Société des Boissons du Maroc, M. YVES-MENAGER a été Directeur Général de la SOBEBRA (Société Béninoise de Brasseries), filiale du groupe Castel et leader du marché des boissons alimentaires au Bénin, qu'il a rejoint en 2016.

M. PHILIPPE CORBIN

Directeur Financier et Systèmes d'Information

M. CORBIN a rejoint la société en 2019 comme Directeur Financier et Systèmes d'Informations. Préalablement à la Société des Boissons du Maroc, M. CORBIN a évolué pendant plus de 16 ans dans les fonctions de Secrétaire Général et Directeur Financier au sein d'entreprises multinationales en Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Maghreb. M. CORBIN dispose également d'une expérience en communication financière et en banque d'affaires en Europe. Il est titulaire d'un Master Grande École avec spécialisation en Finance.

M. ANIS CHAOUI

Directeur Industriel

M. CHAOUI évolue au sein de la Société des Boissons du Maroc depuis 2006 en occupant plusieurs postes de direction, avant de prendre en charge la direction industrielle de la Société en 2017. M. CHAOUI est ingénieur d'État et dispose d'une solide expérience dans l'industrie agroalimentaire au Maroc.

M. IMAD GUESSOUS

Directeur Commercial et Marketing

M. GUESSOUS a rejoint la Société des Boissons du Maroc en août 2021 comme Directeur commercial et marketing. Il justifie d'une expérience significative dans le domaine des FMCG (biens de grande consommation), dans des postes de direction commerciale dans de grands groupes internationaux.

M. GUESSOUS est diplômé de l'université Paris Dauphine.

M. IMAD-EDDINE GROUH

Directeur des Achats

M. GROUH a rejoint la Société des Boissons du Maroc en août 2017 en tant qu'acheteur. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la charge de la Direction des achats de la Société en juillet 2024.

M. GROUH est ingénieur d'état en Génie industriel - Option Logistique Internationale - de l'École supérieure des industries du textile et de l'habillement (ESITH).

MME. NAWAL TAHIRI

Directrice Juridique, Gouvernance & RSE

Mme TAHIRI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en janvier 2022 comme Directrice juridique, Gouvernance & RSE. Elle dispose d'une expérience de 24 ans dans différentes directions juridiques de grands groupes nationaux et internationaux. Mme TAHIRI a également été vice-présidente de la commission juridique de la CGEM de 2015 à 2018 et siège dans différentes commissions, dont la commission juridique et fiscale de la CFCIM et la commission réglementaire et veille de WIMEN où elle promeut le leadership féminin. Mme TAHIRI est diplômée de l'Université Hassan II et est titulaire d'un CES en Droit des Affaires.

MME MOUNIA ALAMI

Directrice de la Qualité, Environnement & Sécurité Alimentaire

Mme ALAMI évolue au sein du Groupe des Boissons du Maroc depuis septembre 2019. Elle a débuté sa carrière au sein de la filiale EAE en tant que Responsable de la Production et des Systèmes de Qualité avant d'être nommée Directeur d'Exploitation de l'usine de Ben Smim. Mme Alami a rejoint la Société des Boissons du Maroc en qualité de Directrice de la Qualité, Environnement et Sécurité Alimentaire, poste qu'elle occupe depuis janvier 2022.

Mme Alami est Ingénieur d'état en Industrie Agroalimentaire, diplômée de la Faculté des Sciences et Techniques à Fès.

M. MOHAMED TADILI

Directeur des Ressources Humaines

M. TADILI a rejoint la Société des Boissons du Maroc début 2006 en tant Directeur des Ressources Humaines Sites et des Relations Sociales Groupe après un parcours riche dans l'industrie et les services, il dispose d'une expérience de 33 ans en tant que Directeur des Ressources Humaines au sein de sociétés nationales & multinationales. M. TADILI a été nommé Directeur des ressources Humaines Groupe fin 2022.

M. NABIL EL OUADI

Directeur logistique

M. Nabil EL OUADI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en novembre 2023 en qualité de Directeur logistique. Il bénéficie d'une vaste expertise de plus de 22 ans dans le domaine de la logistique, notamment au sein de la grande distribution et des FMCG, acquise auprès de diverses entreprises nationales et internationales. Il est diplômé d'un Master en Gestion de Projets de l'Université du Québec.



DES MESURES DE CONFORMITÉ APPLICABLES À TOUS

UN CODE DE CONDUITE RENFORCÉ

La Société des Boissons du Maroc a adopté en Conseil d'administration son Code de conduite actualisé, dans le but de refléter les dernières évolutions réglementaires ainsi que les exigences éthiques et sociétales actuelles. Ce document destiné à l'ensemble des collaborateurs, précise les règles de comportement à observer dans le cadre des activités professionnelles conduites au nom de l'entreprise. Il constitue un socle essentiel pour garantir une culture d'intégrité, de responsabilité et de conformité à tous les niveaux.

Le nouveau Code couvre un périmètre élargi. Il réaffirme les principes fondamentaux tels que le respect des lois et des règlements en vigueur, la prévention des conflits d'intérêts, le maintien de relations professionnelles éthiques avec les partenaires commerciaux, ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le trafic d'influence. Il aborde également des sujets sensibles comme la gestion des cadeaux et invitations, les actions caritatives, le parrainage et le mécénat, tout en insistant sur le respect des règles de concurrence, la protection de l'environnement, la considération envers les collaborateurs, l'usage responsable des outils numériques et des réseaux sociaux, la confidentialité des données et la consommation d'alcool en milieu professionnel.

Le Code intègre également de nouveaux enjeux majeurs, en lien avec l'actualité réglementaire internationale, tels que la lutte contre la fraude, le financement du terrorisme, les sanctions internationales et le contrôle des exportations.

À travers cette mise à jour, SBM entend non seulement renforcer l'exemplarité en interne, mais aussi inciter ses fournisseurs, partenaires commerciaux et intermédiaires à adopter des standards de conduite équivalents. Ce Code devient ainsi un véritable levier de confiance, de transparence et de cohérence dans l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise.



DES MESURES DE PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES RENFORCÉES

Dans le cadre de son engagement envers la protection des données à caractère personnel, SBM a entamé l'implémentation des plans d'actions issus des travaux réalisés avec la Commission Nationale de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

UNE CHARTE ÉTHIQUE ET RSE POUR LA PROMOTION DES PRATIQUES RESPONSABLES

La Société des Boissons du Maroc affiche son engagement envers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à travers l'adoption d'une Charte Éthique et RSE qui guide l'ensemble de ses interactions avec ses clients et partenaires. Cette charte met l'accent sur des pratiques de gestion responsables et éthiques dans le cadre de toutes ses opérations commerciales. Le comité RSE est chargé de la rédaction et la mise à jour de cette charte ainsi que du suivi de son application.

Dans ce cadre, SBM exige de ses clients et partenaires un respect rigoureux des principes suivants :

- 1. Respect des normes sociales et environnementales :** Les clients et partenaires doivent s'engager à minimiser leur impact environnemental, en agissant sur des points clés tels que la consommation d'énergie, la gestion des ressources naturelles (eau, air), et la réduction des émissions de CO2. Ils doivent également respecter les réglementations locales et internationales en matière de protection de l'environnement et de développement durable.
- 2. Conditions de travail et droits humains :** SBM exige le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Cela inclut la protection contre la discrimination, le respect de la liberté d'association, l'égalité des conditions de travail, ainsi que l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. Les partenaires doivent également garantir un environnement de

travail sûr et conforme aux normes légales en matière de santé et de sécurité.

- 3. Conformité au Code de conduite SBM :** SBM a établi un Code de conduite interne qui définit les principes éthiques auxquels l'entreprise adhère. Les clients et partenaires doivent également se conformer à ce code, afin d'assurer que toutes les pratiques commerciales sont transparentes, respectueuses des lois, et exemptes de toute forme de corruption ou de blanchiment d'argent.

- 4. Collaboration pour la biodiversité :** SBM encourage ses partenaires à adopter des pratiques visant à limiter l'impact sur la biodiversité, notamment en minimisant la pollution de l'eau et de l'air, et en réduisant la production de déchets.

- 5. Engagement social et respect des lois :** Les partenaires de SBM s'engagent également à respecter les lois nationales et internationales en matière de travail, à rémunérer équitablement leurs employés et à garantir une régularité sociale. Ils doivent veiller à ne pas entraver la liberté d'expression et s'engager à soutenir la diversité au sein de leurs équipes.

En adhérant à cette Charte Éthique et RSE, les clients et partenaires de SBM s'engagent à promouvoir une culture d'intégrité et de respect des normes sociales, environnementales et éthiques, contribuant ainsi à une chaîne de valeur plus responsable et durable.

FORMATIONS EN ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

En 2024, plusieurs formations ont été dispensées aux collaborateurs et aux fournisseurs pour renforcer les compétences en matière d'éthique et de conformité. Les formations ont porté sur des sujets essentiels tels que le Code de conduite, les conflits d'intérêts, la concurrence loyale et la confidentialité. L'objectif est d'assurer une gestion transparente et responsable au sein de l'entreprise et de ses partenariats.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RIGOUREUX

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

La Société des Boissons du Maroc dispose d'un Plan de Continuité des Activités (PCA). Véritable outil stratégique de gestion des risques, le PCA vise à assurer le maintien ou le rétablissement rapide des activités essentielles en cas de perturbation majeure. Son actualisation est prévue au cours de l'année 2025, afin de renforcer la résilience opérationnelle de l'organisation et de garantir un alignement avec les meilleures pratiques en matière de continuité d'activité et de sécurité des opérations.

RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

Au cours de l'année 2024, la Société a renforcé son dispositif de cybersécurité afin de répondre à l'évolution constante des menaces. L'intégration de nouveaux cas d'usage a permis d'élargir la couverture de surveillance et de détection des incidents, améliorant ainsi la capacité à anticiper et gérer les risques. Parallèlement, une campagne de sensibilisation à la cybersécurité a été lancée, mobilisant un large éventail de profils utilisateurs. Cette initiative a été accompagnée d'un programme de formation visant à faire comprendre les risques cyber et les menaces actuelles, à adopter les bons réflexes face aux attaques telles que l'hameçonnage, la mauvaise gestion des mots de passe ou les fuites de données, et à renforcer l'implication de chacun dans la protection des informations sensibles.

DES ACHATS RESPONSABLES CENTRÉS SUR DES RELATIONS PROFESSIONNELLES RESPONSABLES

La Société des Boissons du Maroc (SBM) affirme son engagement en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) à travers la promotion des pratiques durables et responsables au sein de sa chaîne d'approvisionnement par l'adoption d'une charte RSE. La transparence et la durabilité dans les achats sont au cœur de cette charte, qui exige une collaboration exclusivement avec des fournisseurs responsables respectant les normes sociales, environnementales et éthiques. Pour renforcer cet engagement, SBM a également mis en place une charte dédiée aux achats responsables. Cette charte sert de cadre commun pour la Société, ses collaborateurs et ses fournisseurs, assurant une démarche d'amélioration continue.

Avant d'inclure un nouveau fournisseur, des procédures rigoureuses de due diligence sont menées. Elles permettent d'évaluer la conformité des fournisseurs potentiels aux normes éthiques, sociales et environnementales, ainsi que leur capacité à fournir des produits ou services de qualité dans les délais impartis.

Les fournisseurs sélectionnés doivent signer la charte des achats responsables avant de contractualiser leur partenariat avec SBM, garantissant ainsi leur adhésion aux principes de la charte. Le choix des fournisseurs repose sur ces évaluations de conformité et sur le respect des règles de responsabilité sociale et environnementale.



DES STANDARDS DE HAUT NIVEAU POUR LA PROTECTION DES ACTIONNAIRES & DES INVESTISSEURS

Dans un but d'assurer l'intégrité du marché financier et de protéger les investisseurs, et conformément à la circulaire n°3.19 relative aux opérations et informations financières devant encadrer l'information au sein des sociétés cotées, la Société des Boissons du Maroc a mis en place un code de déontologie boursière applicable à toute personne détenant des informations privilégiées.

Le Code de déontologie de la Société des Boissons du Maroc encadre la détention des informations importantes et l'identification des personnes initiées. La Société des Boissons du Maroc dispose d'un déontologue, dont la fonction est permanente et sa position hiérarchique lui garantit l'indépendance par rapport aux autres fonctions opérationnelles de la société. Le déontologue veille au respect des règles de déontologie boursière, établit des procédures pour les initiés, informe la direction générale des conflits d'intérêts et établit un rapport semestriel pour l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux. La société mène des séances de sensibilisation et des consultations pour conseiller les initiés sur les transactions boursières. En 2024, le déontologue a accompagné tout nouveau collaborateur potentiellement initié, individuellement, pour lui présenter les principes et obligations du Code, au moment de son intégration. Cette approche individualisée a permis de garantir une compréhension personnalisée des obligations déontologiques de la Société.

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RELATIONS INVESTISSEURS

Conformément aux exigences réglementaires, la Société des Boissons du Maroc informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet où sont répertoriées l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

LISTE DE COMMUNIQUÉS RELATIFS À L'EXERCICE 2024

- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4^{ème} trimestre 2023 : **29/02/2024**
- Communiqué de presse relatif aux résultats financiers 2023 : **27/03/2024**
- Avis de convocation à l'AGO du 7 mai 2024 : **05/04/2024**
- Communiqué de presse relatif au RFA 2023 : **26/04/2024**
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1^{er} trimestre 2024 : **31/05/2024**
- Avis de convocation à l'AGE du 5 août 2024 : **04/07/2024**
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2^{ème} trimestre 2024 : **30/08/2024**
- Communiqué de presse relatif à la signature d'un partenariat de production et de commercialisation avec le groupe danois Carlsberg : **13/09/2024**
- Communiqué de presse financier relatif aux résultats du 1^{er} semestre 2024 : **27/09/2024**
- Résultats financiers du 1^{er} semestre 2024 : **30/09/2024**
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3^{ème} trimestre 2024 : **29/11/2024**

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site de la Société des Boissons du Maroc : <https://www.boissons-maroc.com/communication-hp-financiere/>



04 COMPTES FINANCIERS

- Rapport de gestion
- Comptes consolidés
 - États financiers
 - Notes aux comptes
 - Rapport général des commissaires aux comptes
- Comptes sociaux
 - États financiers
 - Rapport général des commissaires aux comptes
- Rapport spécial des commissaires aux comptes
- Déclaration des honoraires des commissaires aux comptes

RAPPORT DE GESTION



Société Anonyme au capital de 282 965 300,00 Dirhams
Siège social : 38, Bd Ain Ifrane - Lot Alamia - Sidi Moumen - Casablanca
RC : 347 - Casablanca

Assemblée Générale ordinaire DU 14 MAI 2025

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre société « Société des Boissons du Maroc » (la « Société » ou « SBM ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, de ses perspectives d'évolution et pour vous soumettre les états financiers de synthèse de la Société et les états financiers consolidés de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Les Commissaires aux Comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports, toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Il sera également soumis à votre approbation le renouvellement du mandat d'un de vos administrateurs.

I - ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ECONOMIQUE

A - Contexte économique général

En 2024, l'économie marocaine a affiché une croissance annuelle de 3 %, impactée par une baisse notable de la production agricole, principalement due à une sécheresse persistante ayant affecté le produit intérieur brut (PIB). Cette contraction agricole a été partiellement compensée par la résilience d'autres secteurs clés tels que le tourisme, l'industrie, les exportations de produits manufacturés, et la production de phosphate, illustrant ainsi les progrès réalisés dans la diversification économique du Royaume.

Le secteur agricole, pilier historique de l'économie marocaine, a été particulièrement fragilisé par des conditions climatiques défavorables. La production céréalière a chuté de manière significative, passant de 55,1 millions de quintaux en 2023 à 31,2 millions en 2024, soit un recul de 43,4 %. Cette baisse a engendré une contraction de 5,3 % du PIB agricole, amplifiée par les effets en cascade de la sécheresse sur la consommation des ménages et l'emploi en milieu rural.

En 2024, le secteur touristique a poursuivi sa dynamique de reprise, enregistrant 17,4 millions de visiteurs et générant des recettes de 112 milliards de dirhams, soit une progression remarquable de 43 % par rapport à l'ère pré-COVID. Cette performance reflète l'adaptabilité du secteur aux tendances mondiales ainsi que la diversification de l'offre touristique marocaine, combinant patrimoine culturel, richesses naturelles et expériences authentiques.

Le Maroc continue de consolider sa position de leader régional en matière d'énergies renouvelables. En 2024, l'éolien représente 15,4 % du mix énergétique national et le solaire 5 %, soutenu par des projets structurants tels que les complexes de Noor, Tarfaya et Boujdour. En parallèle, le Maroc prépare activement l'avenir avec des investissements importants dans le secteur de l'hydrogène vert. Ces initiatives traduisent l'engagement du Royaume à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de développement durable.

B - Indicateurs macroéconomiques

Selon le Haut-Commissariat au Plan, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a progressé de 0,9 % en 2024, avec un taux d'inflation sous-jacent de 2,4 %. Cette hausse, principalement attribuable aux secteurs du tourisme (+3,4 %), du logement et de l'énergie (+2,6 %), ainsi que des boissons alcoolisées et du tabac (+2,3 %), a exercé une pression sur le pouvoir d'achat. Des mesures gouvernementales ont été mises en œuvre pour soutenir les populations vulnérables, bien que les tensions inflationnistes persistent.

Le déficit budgétaire a été ramené à 3,9 % du PIB en 2024, contre 4,4 % en 2023, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances publiques. La dette publique, stabilisée à 83,3 % du PIB, reflète tous les efforts déployés pour éviter une crise financière, notamment à travers des ajustements budgétaires et des réformes fiscales visant à optimiser la collecte des impôts.

C - Réformes fiscales

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) sur les boissons alcoolisées a été fortement relevée : la TIC sur la bière est passée de 1 155 à 1 555 DH/HL et celle sur le vin de 855 à 1 155 DH/HL. Par ailleurs, le taux d'imposition des sociétés a été porté de 32 % à 33 % pour les entreprises réalisant un bénéfice net fiscal supérieur ou égal à 100 millions de DH, dans la perspective d'atteindre 35 % d'ici 2026.

II - ACTIVITE COMMERCIALE DU GROUPE

A titre préliminaire, il convient de préciser que le Groupe des Boissons du Maroc (le « **Groupe** ») consiste en la Société ainsi que ses filiales : Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (« **SVCM** »), La Clé des Champs (« **CDC** »), MAROPAC, ASAO S.A.R.L. (« **ASAO** ») et Cépages Marocains Réunis (« **CMAR** »).

A - Performance commerciale de SBM

Au niveau des activités, l'année 2024 a été marquée par :

- **Activité Bière** : Les volumes de ventes affichent un recul de 5,5 % par rapport à 2023, affectés par l'arrêt de la commercialisation de la gamme Heineken (-124 875 HL) et une baisse des exportations (-12 145 HL). Cette diminution a été largement compensée par la croissance des marques historiques de la Société, avec un volume total de 91 534 HL (+13 %), porté par la performance exceptionnelle de la Flag Spéciale Gold (+96 %) et de la marque Casablanca (+35 %).
- **Activité Vin** : Les volumes (hors Nicolas) ont augmenté de 0,34 %, passant de 46 851 HL en 2023 à 47 010 HL en 2024. Si les exportations de vins marocains ont reculé de 13 % (22 042 HL en 2024 contre 25 270 HL en 2023), le marché domestique a enregistré une hausse de 16 % (+3 387 HL), soutenue par les performances de SBM avec une progression de 20% (+3 020 HL).
- **Activité Huile d'Olive** : Grâce à une campagne 2023/2024 favorable, les ventes ont bondi de 20%, passant de 6 871 HL à 8 231 HL. Cette croissance s'explique par une multiplication par cinq des volumes sur le marché local (4 960 HL), bien que les exportations aient diminué de 47 % (3 272 HL).
- **Réseau Nicolas** : L'espace a poursuivi son expansion avec l'ouverture historique de cinq nouveaux points de vente en 2024 (Essaouira, Bouskoura et trois magasins à Marrakech), s'ajoutant aux implantations de 2023 à Ain Diab et Mer Sultan. Cette stratégie renforce la présence du réseau Nicolas sur l'ensemble du Royaume et répond à une demande croissante pour des produits premium.
- **Innovation** : En octobre 2024, la réintroduction de la marque iconique de limonade «LA CIGOGNE», absente depuis 25 ans, a permis de commercialiser 7 526 HL, marquant une étape significative dans la diversification de l'offre de nos sociétés.

B - Investissements et durabilité

Au cours de l'année 2024, SBM a maintenu ses investissements pour la modernisation de ses infrastructures. Parmi les réalisations notables figurent l'achèvement de la station de traitement des eaux usées à Tit Mellil, l'automatisation de la salle de brassage, la mise à niveau des systèmes de production de froid et de gestion de l'eau, le renouvellement du parc d'emballages, ainsi que le maintien du programme de plantation de vignes et d'oliviers pour 2023-2025. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des standards de sécurité alimentaire et environnementale.

C - Effectifs

L'effectif du Groupe, personnels Intérimaires compris, à fin 2024, est de 990 personnes versus 979 en 2023.

D - Résultats financiers

Dans ce contexte, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2 862 MDH sur l'année 2024. Il s'affiche en recul de 2,03% par rapport à l'année précédente, soit une diminution de 59 MDH.

Le résultat d'exploitation consolidé 2024 s'établit à 414 MDH, en retrait de 182,8 MDH.

Le résultat net part du Groupe s'affiche à 215 MDH, en diminution de 422 MDH par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, en 2023, le Groupe vendait sa filiale Euro Africaine des Eaux (EAE) générant une plus-value de 209 MDH. De plus, lors de cette opération, SBM cédait son fonds de commerce Activité EAU ainsi que du matériel de transport pour une plus-value de plus de 62 MDH.

Aussi, il est à noter et tel que communiqué en novembre 2024, que SBM a fait l'objet, au cours de l'année 2024, d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, la retenue à la source sur les produits d'actions, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les revenus et la Contribution Sociale de Solidarité. Ce contrôle a abouti à la signature d'un protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts pour un règlement global et définitif d'un montant de 76 MDH.

III - RÉSULTAT ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

A - Tableau des filiales et titres de participations

Société	Capital Social (MDH)	Nombre de titres détenus par SBM	Taux de participation	Valeurs nettes au 31/12/2024 (MDH)
SVCM	117 354	762 877	65%	171 412
LA CLE DES CHAMPS	18 000	100 000	50%	10 000
MAROPAC	5 500	55 000	100%	4 715
ASAO	200	2 000	100%	0
CMAR	77 771	777 714	100%	197 200
TOTAL	218 825			383 326

B - Activités des filiales

Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)

Indicateurs	2023	Evolution en %	2024
Chiffre d'affaires HTVA	152,6	23,1%	187,8
Résultat d'exploitation	26,8	25,2%	33,6
Taux de marge opérationnelle	17,6%	+ 0,3 pts	17,9%
Résultat financier	0,3	<-100%	-0,4
Résultat non courant	0,5	<-100%	-0,8
Impôts sur les résultats	6,6	17,5%	7,8
Résultat net	21	17,4%	24,7

(Valeurs en MDH)

L'année 2024 a été marquée par une hausse de la production de vin de 31% qui s'est affichée à 20 093 HL contre 15 386 HL en 2023.

L'activité oléicole a enregistré une légère augmentation de sa production en 2024 qui a atteint 7 126 HL contre 6 242 HL l'année précédente, soit une hausse de +14%.

Sur le plan commercial, les ventes globales de vins ont atteint, au titre de l'année 2024, le volume de 41 680 HL contre 42 476 HL en 2023, en baisse de 796 HL, soit -2%. Cette tendance résulte principalement de la baisse des volumes vendus à l'export de 3 228 HL soit -13% vs 2023 partiellement compensée par

la hausse du marché local de 2 432 HL soit +14% vs 2023.

Les ventes d'huile d'olive, au titre de l'année 2024, ont porté sur un volume global de 8 231 HL, en hausse de 18% par rapport à l'année précédente, pour l'équivalent de 1 360 HL. La croissance des ventes d'huile d'olive fait suite à la bonne disponibilité de la production et au développement du marché local (+4 117 HL).

Le chiffre d'affaires réalisé, au titre de l'année 2024, s'est affiché à 187,8 MDH contre 152,6 MDH en 2023, en hausse de 23% soit l'équivalent de 35,2 MDH. Cette performance s'explique principalement par :

- La hausse du chiffre d'affaires de l'Activité Vin pour 9,4 MDH, expliquée par l'impact favorable de l'effet prix de 11,8 MDH partiellement réduit par la baisse des volumes pour -2,3 MDH ;
- La hausse du chiffre d'affaires de l'Activité Huile d'Olive pour 25,8 MDH, expliquée par l'effet prix de vente pour 15,7 MDH et un effet volume positif de + 10,0 MDH.

Le résultat d'exploitation s'affiche, au terme de l'année 2024, à 33,6 MDH, en nette progression par rapport à 2023 de +6,8 MDH soit +25% sous l'effet principal de l'évolution de la marge brute.

Le résultat financier enregistre une baisse de -0,7 MDH.

Le résultat non courant s'affiche à -0,8 MDH contre + 0,5 MDH en 2023 ; principalement expliqué par les charges de restructuration enregistrées au cours de l'exercice 2024.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net de la SVCM atteint, au terme de l'exercice 2024, le montant de 24,7 MDH contre 21 MDH en 2023, soit une progression de 3,7 MDH.

Les investissements réalisés, au cours de l'exercice 2024, ont atteint la somme de 0,2 MDH et correspondent à la mise à niveau de l'outil industriel.

Cépages Marocains Réunis (CMAR)

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	2023	Evolution en %	2024
Chiffre d'affaires HTVA	55,5	-9%	50,6
Résultat d'exploitation	2,31	-290%	-4,4
Taux de marge opérationnelle	4%	-5,1 pts	-9%
Résultat financier	1,8	>100%	5,1
Résultat non courant	-24,8	>100%	1,7
Résultat net	-21,1	>100%	2,2

L'année 2024 a été marquée par une hausse sensible de la production de raisins de 12%. La récolte de raisins s'est affichée, pour l'année 2024, à 14 114 quintaux contre 12 626 quintaux en 2023.

L'activité Olives a enregistré, quant à elle, au cours de la période, une baisse de 19%, avec une production de 35 030 quintaux versus 43 320 quintaux de production en 2023.

Il est à noter que les prix de vente du raisin sont restés stables au cours de la période. Quant aux olives, leurs prix de vente ont enregistré une augmentation de 18% au cours de l'année 2024.

Les raisins ont ainsi été cédés au prix de 650 DH / quintal et les olives au prix de 1 300 DH / quintal pour la campagne 2024.

En conséquence, le chiffre d'affaires hors TVA a atteint 50,6 MDH contre 55,5 MDH en 2023, soit une baisse de 4,9 MDH répartie entre + 1 MDH pour le chiffre d'affaires raisins et -3,9 MDH pour le chiffre d'affaires olive :

- La hausse du chiffre d'affaires de l'Activité «raisins» expliquée par l'impact favorable de l'effet volume pour 1 MDH ;
- La baisse du chiffre d'affaires de l'Activité «olives» expliquée par l'effet prix pour 3,9 MDH et un effet volume négatif de -9,8 MDH.

Le résultat d'exploitation 2024 s'affiche à -4,8 MDH versus 2,4 MDH l'année précédente.

Le résultat financier atteint 5,1 MDH en 2024 contre 1,8 MDH en 2023. Il enregistre les dividendes distribués par la filiale SVCM pour 6,6 MDH contre 3,3 MDH l'année précédente.

Le résultat non courant s'affiche à 1,7 MDH. Il s'explique par les moins-values sur cessions des immobilisations (-2 MDH à la suite des arrachages des vignes) mais aussi par les charges de restructuration nettes pour 2,7 MDH et par des reprises de provision pour 6,6 MDH (provision pour restructuration et pour risques et charges).

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'établit, au terme de l'exercice 2024, à 2,2 MDH en hausse de 23,3 MDH par rapport à 2023.

Le montant des investissements réalisés au titre de l'exercice 2024, s'élève à 2,1 MDH.

La Clé des Champs (CDC)

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	2023	Evolution en %	2024
Chiffre d'affaires HTVA	150,2	4%	156,7
Résultat d'exploitation	2,9	-10%	2,6
Taux de marge opérationnelle	1,9%	-0,2 pts	1,7%
Résultat financier	0,8	>100%	0,0
Résultat non courant	-2,4	>100%	2,2
Résultat net	0,0	>100%	3,3

Le chiffre d'affaires hors TVA de la CDC est passé de 150,2 MDH en 2023 à 156,7 MDH en 2024 soit +6,5 MDH (+4%).

Il est à souligner que l'exercice 2024 a enregistré l'ouverture de cinq nouveaux magasins (3 à Marrakech, 1 à Essaouira et 1 à Bouskoura) portant ainsi le total du réseau NICOLAS au Maroc à vingt magasins.

Le résultat d'exploitation a enregistré un léger recul de 0,3 MDH, passant de 2,9 MDH à 2,6 MDH. Cette baisse est expliquée principalement par l'effet des ouvertures des nouveaux magasins et la nécessaire augmentation des charges fixes qui ont augmenté de 7 MDH (loyers, personnel, taxes, publicité, amortissements).

Le résultat net s'améliore fortement et s'établit, au terme de l'exercice 2024, à 3,3 MDH contre 0 MDH en 2023.

- **MAROPAC** : La société MAROPAC est en arrêt d'activité. Le résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2024, est de 80 KDH.
- **ASAO** : La société ASAO est en arrêt d'activité. Son résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2024, est de -10 KDH.

C - Résultats financiers consolidés

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	2023	Evolution en %	2024
Chiffre d'affaires HTVA	2 921,8	-2,03%	2 862,6
Résultat d'exploitation	596,8	-30,63%	414,0
Taux de marge opérationnelle	20,43%	-6,0 pts	14,46%
Résultat financier	24,1	-66,51%	8,1
Résultat non courant	253,0	>-100%	-61,6
Résultat net	636,55	>-100%	216,25

Le chiffre d'affaires HTVA consolidé a enregistré une baisse de 2,03% pour l'équivalent de 59 MDH qui résulte principalement de :

- L'arrêt des ventes de l'activité EAU qui engendrait un chiffre d'affaires de 81,5 MDH en 2023 ;
- La baisse du chiffre d'affaires bière de 2,0% pour -49,9 MDH ;
- La hausse du chiffre d'affaires de l'activité Vins de 12,6% pour l'équivalent de 18,3 MDH ;
- La hausse des ventes d'Huiles d'Olives de 24,5 MDH soit une hausse de 61,0% par rapport à 2023 ;
- Le lancement de la boisson gazeuse «LA CIGOGNE» en octobre 2024 a permis de réaliser 8,6 MDH de chiffre d'affaires ;
- La croissance de l'activité Nicolas permet l'augmentation du chiffre d'affaires de 6,5 MDH soit 4,35% par rapport à 2023 ;
- Une hausse de la vente des produits accessoires de 14,2 MDH.

Le résultat d'exploitation évolue de 597 MDH en 2023 à 414 MDH en 2024, en baisse de -30,6 % soit -183 MDH.

Les principaux éléments constitutifs de cette performance sont :

- La baisse de la marge brute de -265 MDH principalement due à l'activité Bière :
 - La baisse de l'activité Bière pour 147 MDH à la suite de la réorganisation stratégique du portefeuille de marques de SBM sans marques internationales ;
 - La diminution de l'export bière pour 12,4 MDH ;
 - L'effet de l'augmentation de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) (+35% sur les bières au 1^{er} janvier 2024) répercutée aux consommateurs avec 3 mois de délais pour 37 MDH de charges additionnelles enregistrées sur le 1^{er} semestre 2024 ;
 - L'arrêt de la commercialisation de l'eau dont la marge brute de 2023 était 23 MDH ;
 - La croissance de l'huile d'olive qui permet de dégager une marge supplémentaire de 4 MDH ;
 - L'augmentation de la marge vin de 12 MDH de plus que 2023.
- La baisse des frais fixes avec un effet positif de 27 MDH notamment sur :
 - L'arrêt des charges opérationnelles liées à l'activité Eau pour 30 MDH (loyers, charges de transport, honoraires etc.) ;
 - La baisse des charges de maintenance informatique pour 14 MDH ;
 - L'augmentation des charges de marketing pour soutenir le développement des marques propres pour 22 MDH ;

- La diminution des frais de personnel de 6 MDH qui passent de 187 MDH en 2023 à 181 MDH en 2024 (-3,2%), expliquée par la sortie de périmètre de l'activité de commercialisation de l'eau (-6 MDH), par la réorganisation de CMAR (-2 MDH), aux développements de la CDC (2 MDH) et des opérations de restructuration des effectifs déployées au sein de SBM.

- Les dotations et reprises aux provisions d'exploitation enregistrent une diminution de la charge de 48 MDH principalement due à une dotation sur stocks (références gamme Heineken) effectuée en 2023.

Le résultat financier est ramené de 24,1 MDH en 2023 à 8,1 MDH en 2024, expliqué par :

- Le changement de présentation des escomptes accordées à nos clients de charges externes en charges financières pour 8 MDH ;
- Le nettoyage en 2023 de certains passifs (passage en profit des pénalités de retard de paiements fournisseurs pour 4,8 MDH ;
- La baisse des produits de placement des excédents de trésorerie de CDC et de EAE (-2,2 MDH).

Le résultat non-courant enregistre, au terme de l'année 2024, un impact de -61 MDH principalement sur :

- Le contrôle fiscal pour -76,4 MDH pour la période de 2019 à 2023 ;
- La charge de cohésion sociale pour -35,5 MDH ;
- Les charges de restructuration versées en 2024 pour -10,7 MDH ;
- La dotation de provision pour le risque du contrôle social de CNSS pour -12 MDH ;
- La dotation sur provisions pour retraites (IAS 19) pour -7,4 MDH ;
- La reprise sur l'apurement du fonds de consignation pour un effet positif de +61,3 MDH ;
- La reprise sur provision pour le risque du contrôle fiscal pour +14 MDH.

Le résultat net consolidé global s'affiche ainsi, à la clôture de l'année 2024, à 216,2 MDH, soit une baisse de 420,4 MDH expliquée principalement par la réorganisation du portefeuille de marques (-147 MDH), par la vente de EAE (plus-value constatée en 2023 de 269 MDH) et le contrôle fiscal sur la période de 2019 à 2023 clôturé en 2024 pour un impact défavorable de 76 MDH.

Le résultat net part du Groupe suit la même tendance et s'affiche à 215,4 MDH contre 637,3 MDH en 2023.

D - Situation financière du Groupe

Les principaux indicateurs de la situation financière du Groupe se présentent comme suit :

(Valeurs en MDH)

	31/12/2023	Evolution en %	31/12/2024
Capitaux propres consolidés	1 779,9	-13,4%	1 540,9
Fonds de roulement	1 079,8	-20,7%	856,3
Besoins en fonds de roulement	132,8	91,4%	254,1
Trésorerie nette	947,1	-36,4%	602,2



E - États des autres valeurs mobilières détenues en portefeuille

La décomposition des valeurs mobilières de placements se présente comme suit :

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	SICAV	Dépôts à termes
SBM	502	-
SVCM	58	-
LA CLÉ DES CHAMPS	8	-
MAROPAC	-	-
ASAO	-	-
CMAR	-	-
TOTAL GBM	567	-

IV - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE SBM

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les états financiers de synthèse tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 233 128 054,41 DH.

La réserve légale étant au plafond, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

- Bénéfice net	233 128 054,41 DH
- Report à nouveau des exercices précédents	190 028 251,64 DH
- Bénéfice distribuable	423 156 306,05 DH
- Distribution d'un dividende de	282 965 300,00 DH
- Affectation au report à nouveau	140 191 006,05 DH

Si vous approuver ce projet d'affectation, il sera distribué à chacune des 2 829 653 actions composant le capital social de la Société, un dividende global brut de 282 965 300,00 DH soit 100 DH par action.

Le paiement sera effectué à partir du 18 juin 2025 et sera domicilié auprès de la Société Générale.

En conséquence de ces propositions le poste Report à nouveau sera ramené de 190 028 251,64 DH à 140 191 006,05 DH.

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver les états de synthèses consolidés tel qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net global de 216 249 962,09 DH et un bénéfice net part du Groupe d'un montant de 215 357 027,99 DH.

Vos Commissaires aux Comptes vous présenteront, conformément aux dispositions statutaires, un rapport spécial sur les conventions règlementées approuvées précédemment. Nous vous demandons d'en approuver les termes et conclusions.

Nous vous demandons également de donner à vos actuels administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

V - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

	Montant des fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2023	246 293 533,80	45 409 693,38	127 710 471,11	17 251 036,76	5 695 466,18	50 226 866,37
31/12/2024	293 637 689,50	194 321 489,69	4 000 070,30	1 371 543,90	86 135,16	93 858 450,45

VI - LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

M. Michel PALU

Président du Conseil d'Administration – SBM

Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services - MDI ;
	La Clé des Champs - CDC ;
	Cépages Marocains Réunis - CMAR ;
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc - SVCM ;
	MAROPAC ;
Société d'Exploitation de Verreries au Maroc - SEVAM ;	

M. Jean-Claude PALU

Administrateur – SBM

Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services - MDI ;
	La Clé des Champs - CDC ;
	Cépages Marocains Réunis - CMAR ;
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc - SVCM ;
	MAROPAC ;
Société d'Exploitation de Verreries au Maroc - SEVAM ;	

M. Gregory CLERC

Administrateur – SBM

Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services - MDI ;
	La Clé des Champs - CDC (représentant permanent SBM) ;

M. Guy DE CLERCQ

Administrateur – SBM

Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services - MDI ;
	La Clé des Champs - CDC ;

Mme Laurence DEQUATRE

Administrateur – SBM

Mandats	Aucun autre mandat au Maroc.
----------------	------------------------------

M. Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI

Administrateur – SBM

Mandats	Aucun autre mandat au Maroc.
----------------	------------------------------



**Société : MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI),
Représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER**

Mandats de M. Sébastien YVES-MENAGER : Directeur Général – SBM	Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
	MAROPAC ;
Mandats de MDI	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
	Aucun autre mandat au Maroc.

**Société : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR),
Représentée par M. Hassan BOULAKNADAL**

Mandats de M. Hassan BOULAKNADAL	Lesieur Cristal ;
	RAMICAL ;
	AKILAM ;
	LARBEL ;
	CIMR FONCIA ;
	Al Mada Venture CAP ;
	Atlas Hospitality Morocco ;
	COSUMAR ;
	Compagnie Minière de Touissit ;
	IMC ;
	SAPRESS ;
	Warak Press ;
	H Partners ;
	AFMA (représentant permanent CIMR) ;
	AL MADA HOLDING (représentant permanent CIMR) ;
	A6 Immobilier (représentant permanent CIMR) ;
	Banque Populaire (représentant permanent CIMR) ;
	Société des Boissons du Maroc (représentant permanent CIMR) ;
	CFG BANK (représentant permanent CIMR) ;
	EQDOM (représentant permanent CIMR) ;
	Lafarge Holcim Maroc (représentant permanent CIMR) ;
	RISMA (représentant permanent CIMR) ;
	Société de Sel de Mohammedia (représentant permanent CIMR) ;
	SOMED (représentant permanent CIMR) ;
	Am Invest Morocco (représentant permanent CIMR) ;
	SAPINO (représentant permanent CIMR) ;
	CENTURIS (représentant permanent CIMR) ;
	CIMR Invest'immo (représentant permanent CIMR) ;
	CIMR Immo Premium SPI-RFA (représentant permanent CIMR) ;
	CDV PATRIMOINE (représentant permanent CIMR) ;
	CDV PROMOTION (représentant permanent CIMR) ;
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE (représentant permanent CIMR) ;	
OPCI EDUCAPITAL (représentant permanent CIMR) ;	

Mandats de la CIMR	SONASID ;
	Lesieur Cristal ;
	Ciments du Maroc ;
	Jorf Fertilizers Company V ;
	IMC ;
	Tanger Med Zone ;
	RAMICAL ;
	Akwa Africa ;
	IMMORENTE ;
	Compagnie Minière de Touissit ;
	AFMA ;
	AL MADA HOLDING ;
	A6 Immobilier ;
	Banque Populaire ;
	Société des Boissons du Maroc ;
	CFG BANK ;
	EQDOM ;
	Lafarge Holcim Maroc ;
	RISMA ;
	Société de Sel de Mohammedia ;
	SOMED ;
	Am Invest Morocco ;
	SAPINO ;
	CENTURIS ;
	CIMR Invest'immo
	CIMR Immo Premium SPI-RFA
	CDV PATRIMOINE
	CDV PROMOTION
	OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE
	OPCI EDUCAPITAL

Mme. Dayae OUDGHIRI KAOUACH

Administrateur indépendant – SBM

Mandats	Xlinks Morocco
	CIH BANK
	MUTANDIS
	ARADEI CAPITAL
	HIA
	ADM
	SONASID ;
	OPCI.

Mme. Nawal EL AIDAUI

Administrateur indépendant

Mandats	Aucun autre mandat au Maroc.
----------------	------------------------------

VII - EVENEMENTS IMPORTANTS ENTRE LE 31 DECEMBRE 2024 ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

VIII - PREVISIONS POUR L'EXERCICE 2025

En 2025, les tensions géopolitiques en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique centrale devraient continuer de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, entraînant une hausse des coûts des matières premières et du transport. Ces pressions se traduiront par une augmentation des coûts de production, susceptible d'impacter les prix à la consommation et, par conséquent, la rentabilité des entreprises.

À l'échelle nationale, les projections du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et de la Banque Mondiale anticipent une croissance économique du Royaume du Maroc, respectivement de 3,5 % et 3,9 % pour l'exercice 2025. Cette progression repose notamment sur une augmentation de la valeur ajoutée du secteur primaire de 3,2 %, sous réserve d'une amélioration des conditions climatiques avec un régime pluviométrique plus favorable durant la saison hivernale.

Opportunités liées à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025

L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations en 2025 constitue une opportunité stratégique pour SBM. Cet événement d'envergure internationale attirera un afflux significatif de visiteurs et de supporters, stimulant ainsi la demande pour les boissons, qu'elles soient locales ou internationales. La Société compte capitaliser sur cette visibilité accrue pour renforcer sa notoriété et dynamiser ses volumes de ventes.

Développement du portefeuille de marques

Le 13 septembre 2024, SBM a officialisé la signature d'un contrat pour la production et la commercialisation de produits sous licence de la marque Carlsberg. L'ajout de cette marque internationale emblématique au portefeuille de SBM s'inscrit dans une stratégie visant à enrichir l'offre, à valoriser ses marques nationales historiques et à proposer à l'ensemble de ses consommateurs des produits de prestige, consolidant ainsi sa position de leader sur le marché marocain.

Développement du réseau CDC

En 2025, CDC poursuivra son développement avec l'ouverture de plusieurs nouveaux magasins à travers le Maroc. Cette stratégie d'expansion vise à renforcer la présence territoriale du réseau, à répondre à la demande croissante pour des produits de qualité et à conquérir de nouveaux segments de marché. Ces implantations consolideront la position de Nicolas comme référence unique dans son secteur.

Innovation et optimisation opérationnelle

SBM maintiendra son engagement en faveur de l'innovation avec le lancement de nouveaux produits destinés à répondre aux attentes évolutives de ses consommateurs et à se démarquer dans un environnement concurrentiel. Parallèlement, des efforts soutenus seront déployés pour optimiser les processus internes, accroître la productivité et améliorer la qualité des opérations. Ces initiatives visent à garantir une expérience client optimale tout en renforçant son leadership dans l'industrie des boissons.

IX - INFORMATIONS DIVERSES

A - PERFORMANCES INDUSTRIELLES

1 - Activité brassicole

SBM TIT MELLIL	2023	2024	ÉVOLUTION
Brassage en HTL	684 759	587 682	-14,2%
Mise en bouteille HTL	851 299	804 598	-5,5%

La baisse de volume brassé est expliquée par un changement au niveau du process de production : l'augmentation de la densité du moût et la réduction de la taille des brassins.

La baisse de volume mis en bouteille de -5,5% soit **46 KHL** est principalement liée à l'effet volume vendu.

Faits marquants

L'année 2024 s'est distinguée par la mise en œuvre de projets majeurs visant à maintenir et renforcer la performance de l'outil industriel. Ces initiatives stratégiques ont permis de relever des défis importants tout en consolidant les bases nécessaires à une croissance durable et à une efficacité opérationnelle accrue :

Amélioration des process de fabrication et de qualité

Des projets ont été mis en place afin de moderniser et rationaliser le processus de production tout en garantissant la qualité des produits, une utilisation optimale des ressources et une meilleure compétitivité. L'automatisation de la salle de brassage, la réduction de taille des brassins et l'installation des oxymètres au niveau des lignes de soutirage ont permis un processus de production plus efficace, fiable et de qualité ; tout en réduisant les coûts.

La rapidité de l'analyse *Polymerase Chain Reaction* (PCR) évaluant la qualité microbiologique des produits permet une prise de décision instantanée et l'installation d'un système de raclage par obus, une meilleure maîtrise des purges de soutirage.

Efficacité énergétique

Dans une perspective stratégique de réduction des coûts énergétiques et de l'impact environnemental et tout en maintenant la fiabilisation des opérations industrielles, le démarrage de la Station de Traitement des Eaux usées (STEP) pour une gestion durable de l'eau et l'installation de nouveaux compresseurs pour réduire la consommation d'électricité ont été mis en place.

Excellence opérationnelle

Les taux de rendement en progression permettent d'accroître la productivité et d'optimiser l'utilisation des ressources.

De nombreuses actions ont été implémentées pour optimiser la performance des lignes de production :

- la modernisation et la mise à niveau des équipements ;
- les analyses approfondies des flux de production pour une meilleure synchronisation des étapes et réduire ainsi les temps d'arrêts ;
- la maintenance préventive renforcée (via les révisions annuelles) pour minimiser les pannes imprévues et garantir une meilleure continuité de production ;
- la formation et le renforcement des compétences des opérateurs et techniciens pour assurer une meilleure gestion des machines.

Veille technologique

Afin de garantir la compétitivité, l'innovation et la satisfaction des besoins clients, la direction industrielle, en collaboration étroite avec la direction commerciale et marketing et avec le support remarquable du groupe Castel (le « **Groupe Castel** »), reste en permanence en veille afin d'être capable d'agir rapidement aux fluctuations du marché et garantir la réduction du Time To Market.

A titre d'illustration, cette année a eu lieu le lancement de l'iconique boisson gazeuse LA CIGOGNE et le développement des projets CARLSBERG et ALCOMIX ; toujours en cours.

	2023	2024
Rendement des lignes de production	53%	55%
Ratio électricité à l'hl	11,24	11,49
Part du photovoltaïque dans le mix énergétique	13%	13%
Ratio eau à l'hl	4,18	4,31
Ratio vapeur à l'hl	0,98	1,06
Freinte Process	5,25%	5,88%

Le taux de rendement des lignes de production a été amélioré par l'optimisation des process de production notamment au travers de l'augmentation de la taille des séries de production, en réduisant le nombre de SKU, en standardisant les fournitures de conditionnement (habillage auto-adhésif et bouchon pull-off). De plus, des investissements ont permis d'augmenter les rendements comme le changement des convoyeurs de la ligne boîte, l'installation de deux inspectrices sur la ligne boîtes et d'une dateuse sur la ligne verre.

La hausse des ratios électriques est principalement due à la baisse du volume produit, au démarrage de la STEP consommatrice d'électricité et à l'exploitation de la siroperie destinée à la production de la boisson gazeuse. Cependant, la consommation en valeur absolue est en baisse 9,7 M Kwh en 2023 à 9,4 M Kwh en 2024. Le nouveau compresseur d'air comprimé VCD consomme 30% de moins que les anciens compresseurs.

La quote-part du photovoltaïque dans le mix énergétique reste stable à 13%. Une baisse de production de la station photovoltaïque 832K Kwh en 2024 (845K Kwh en 2023) s'explique par une baisse des irradiations en 2024 de moins de 110 Kwh/M² par rapport à 2023 et la baisse de rendement naturel des panneaux de 1%.

Les ratios d'eau ont augmenté principalement en raison de la baisse du volume de production, du démarrage de la STEP et de la production de la boisson gazeuse composée à 93 % d'eau. Malgré cela, la consommation en valeur absolue a diminué, passant de 356 m³ en 2023 à 353 m³ en 2024.

Le ratio vapeur a augmenté, son principal composant étant le fuel : 2,4M L en 2024 par rapport à 2,0 ML en 2023. La chaudière Babcock étant vétuste, son rendement est en baisse. A noter que l'investissement dans une nouvelle chaudière Bosch avec économiseur est validé pour 2025.

Les différents changements de process de fabrication (changement des tailles de brassins entre autres), l'introduction d'un nouveau produit en phase de test et l'arrêt de certaines marques ont engendré une augmentation de la freinte process. Suivant les analyses de production, des contrôles sont mis en place afin de maintenir et surtout optimiser le niveau de freinte.

SBM maintient sa position de leader sur le marché grâce à une stratégie proactive basée sur une veille continue et une adaptation aux évolutions du secteur. En restant à l'écoute des tendances et des attentes des clients, nous anticipons les besoins du marché et intégrons des solutions innovantes pour préserver notre compétitivité.

Les efforts de la direction industrielle se traduisent par :

- La modernisation des équipements : investissements réguliers dans les technologies de pointe pour optimiser la production et garantir une qualité constante ;
- L'optimisation des processus : mise en œuvre d'approches d'amélioration continue pour accroître l'efficacité et réduire les coûts ;
- L'engagement en matière de durabilité : adoption de pratiques respectueuses de l'environnement pour répondre aux attentes sociétales et réglementaires ;
- La formation des équipes : renforcement des compétences des collaborateurs pour assurer une expertise à jour et une gestion performante.

Cette combinaison d'innovation, de veille stratégique et d'amélioration continue permet à SBM de répondre efficacement aux défis du marché et de conforter sa place parmi les acteurs de référence de l'industrie.

2 - Activité vinicole

Chiffres clés

CHAI MEKNES	2023	2024
Production Raisins (QTX)	10 775	12 107
ACHATS RAISINS PARTICULIERS	3 217	6 953
Production Vins (HL)	8 376	12 133
Coefficient de vinification	1,67	1,57
Superficie Exploitée Raisin (HA)	431	389
Production Vins (HL)/(HA)	15	20

CHAI BOULAOUANE	2023	2024
Production Raisins (QTX)	1 851	2 007
RAISINS PARTICULIERS	7 585	8 813
Production Vins (HL)	7 010	8 376
Coefficient de vinification	1,35	1,29
Superficie Exploitée Raisin (HA)	42	42
Production Vins (HL)/(HA)	33	37

RESSOURCES EXTERNES	2023	2024
Achats raisins	10 802	15 766
Achats vins import	10 512	22 979
Achats vins locaux	12 400	17 110

Des températures plus élevées accélèrent la maturation des raisins, ce qui peut déséquilibrer les niveaux de sucre, d'acidité et d'arômes dans le vin. Cela entraîne des vins plus alcooliques et moins équilibrés.

Aussi, le Maroc enregistre en 2024 une sixième année de sécheresse de suite. Les précipitations affichent un déficit important par rapport à la moyenne de la dernière décennie ; ce qui limite la disponibilité en eau pour la vigne. Cela affecte la croissance, la production et la qualité des raisins.

Enfin, le décalage des saisons augmente les risques de gelée au printemps, endommageant les jeunes bourgeons et réduisant les rendements.

3 - Activité oléicole

Chiffres clés

OLIVERAIE MEKNES	2023	2024
Production Olive (QTX)	60 602	12 825
Production HO (HL)	9 675	2 564
Rendement	15%	18%
Superficie Exploitée Olive (HA)	718	718
Production HO (HL)/(HA)	13	4

Une réduction de la production dans les vergers liée à la baisse de floraison et au manque de froid pendant l'hiver précédent, a été enregistrée. Les oliviers ont en effet besoin de 500 heures de froid par an pour entrer en dormance. Or, le climat s'est montré peu favorable cette dernière année, avec des températures trop chaudes lors de la phase sensible du débourrement.

Faits marquants

Les changements climatiques imposent l'élaboration d'un plan d'action pour maintenir la rentabilité :

- Restructuration du vignoble : arrachage des vieilles vignes improductives et replantage de cépages adaptés à la mécanisation ;
- Spécialisation des domaines : concentration sur une seule culture par domaine, soit la vigne, soit l'olivier, pour permettre de spécifier et rationaliser les pratiques et d'améliorer la maîtrise des coûts de production ;
- Modernisation du système d'irrigation et de fertilisation via l'automatisation des processus permettant une gestion plus précise et efficace de l'eau et des nutriments ;
- Connexion au réseau d'irrigation public (Barrage de M'dez) ;
- Lancement de nouvelles techniques Eco-agricole :
 - Essai de nouvelles variétés plus productives et plus résistantes au stress hydrique,
 - Test des techniques de paillage pour préserver l'humidité du sol et du filet d'ombrage pour atténuer l'effet des températures élevées sur la vigne,
 - Lancement de l'étude Mycophyto pour développer les enzymes du sol
- Restructuration des effectifs afin d'adapter les compétences et les effectifs aux nouveaux besoins de l'exploitation et réduire les coûts de la masse salariale.

B - TRAVAUX DU COMITE ETHIQUE

1 - Actions du Comité Ethique au cours de l'exercice 2024

Le Comité Ethique s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2024. Ces réunions avaient pour objectifs :

- Assurer la continuité du déploiement du programme de conformité ;
- Assurer le suivi des plans d'actions liés aux risques de conformité identifiés lors de l'exercice de cartographie des risques ;
- Suivi du plan de communication du dispositif de conformité du Groupe et du Code de Conduite ;
- Suivi et actualisation du plan de formation des salariés en fonction de leur exposition ;
- Faire un point sur les signalements reçus et traités et s'aligner sur les actions à entreprendre ;
- Compléter et valider le reporting conformité soumis au Comité Ethique Pôle Groupe tous les semestres ;

- Planifier les événements conformité afin de faire adhérer d'avantage les salariés à la culture et au programme conformité du Groupe Castel.

2 - Objectifs du Comité Ethique pour l'exercice 2025

- Continuer à faire connaître et adhérer les collaborateurs au programme conformité du Groupe ;
- Évaluer l'efficacité du programme de conformité et le faire évoluer en fonction du besoin ;
- Continuer à promouvoir une culture organisationnelle qui encourage la conduite éthique et l'engagement envers la conformité ;
- Sensibiliser les collaborateurs au nouveau code de conduite lancé par le Groupe Castel en 2025, notamment aux nouvelles thématiques abordées par ce code ;
- Améliorer une culture de prise de parole et encourager les collaborateurs à se rapprocher des référents éthiques et/ou utiliser la plateforme de signalement pour chaque comportement ou incident susceptible de constituer une violation au code de conduite.

C - TRAVAUX EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

En 2024, SBM a consolidé son engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale à travers des initiatives structurantes et impactantes. Nos efforts constants en matière d'éthique, d'environnement et de responsabilité sociale ont été couronnés par le renouvellement du Label RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM). Ce label, attribué par la CGEM, reconnaît les entreprises qui intègrent les principes de la responsabilité sociétale dans leur stratégie et leur gestion, conformément aux exigences de la norme ISO 26000. Cette reconnaissance vient confirmer notre engagement continu à intégrer les meilleures pratiques en matière de RSE et à jouer un rôle actif dans le développement durable du pays.

FINALISATION DU PLAN DE VIGILANCE

Lancé en 2022, le Plan de Vigilance a été achevé en 2024 avec la mise en œuvre de 19 actions concrètes visant à renforcer la responsabilité sociétale et environnementale de SBM. Parmi les actions réalisées :

- **Démarrage des audits fournisseurs** : SBM a lancé un programme d'audit visant à évaluer la conformité des pratiques de ses fournisseurs aux exigences éthiques, sociales et environnementales du Groupe Castel.
- **Sensibilisation des fournisseurs sur le travail des enfants et/ou forcé** : Des sessions de sensibilisation ont été organisées afin de prévenir toute forme de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Lancement d'une capsule vidéo de sensibilisation contre le harcèlement moral et/ou sexuel** : Afin de promouvoir un environnement de travail respectueux et inclusif, une capsule vidéo a été diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs, accompagnée de la publication d'affiches de sensibilisation au sein des locaux.
- **Finalisation du traçage des passages piétons** : Des améliorations ont été apportées aux infrastructures internes pour renforcer la sécurité des déplacements au sein des sites de production.
- **Affichage et signalisation de sécurité** : SBM a renforcé son dispositif de prévention en affichant les statistiques des accidents du travail et en déployant une signalisation renforcée sur l'ensemble de ses sites.
- **Gestion des déchets industriels** : Des mesures ont été mises en place pour optimiser la gestion et le traitement des déchets industriels, dans une logique d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte environnementale, en mettant en place un parc dédié en collaboration avec SUEZ.

AUDIT RSE ET AMÉLIORATION DU REPORTING ESG

En 2024, SBM et SEVAM ont été soumises à un audit RSE réalisé par le cabinet PwC portant sur les données Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) reportées par la Société. Cet audit a permis d'évaluer la fiabilité et la conformité de nos données ESG aux standards internationaux, tout en identifiant des pistes d'amélioration pour renforcer notre transparence et notre engagement RSE.

En réponse aux recommandations issues de cet audit, SBM a mis en place l'outil Tennaxia, conformément aux directives du Groupe Castel, afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données ESG. Ce nouvel outil permet une meilleure fiabilité des indicateurs et un reporting plus précis et dans les délais impartis. Afin d'assurer une transition efficace, des formations ont été dispensées aux contributeurs et valideurs au sein de nos filiales marocaines.

PROJET DE RENOVATION DES ECOLES A AL HAOUZ

Dans le cadre de notre engagement sociétal, SBM a lancé en 2024 un projet de rénovation de quatre écoles dans la région d'Al Haouz, en réponse au séisme qui a frappé cette région. Réalisé en collaboration avec SOS Villages Maroc, ce projet, toujours en cours, vise à offrir un environnement scolaire plus sécurisé et mieux équipé aux élèves, contribuant ainsi à leur réussite académique et à leur bien-être.

DEMARRAGE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (STEP)

L'un des faits marquants de 2024 est le démarrage effectif de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEP), une avancée majeure dans notre gestion durable des ressources en eau. La STEP permet de traiter efficacement les eaux usées issues de notre activité de production, avec une capacité de traitement allant jusqu'à 2 400 m³ par jour. Un projet complémentaire est actuellement en cours, visant à mettre à disposition les eaux traitées (conformes aux normes de rejet au Maroc) à la commune pour l'irrigation des espaces verts. Cette initiative illustre notre volonté d'optimiser l'utilisation des ressources en eau et de contribuer à une gestion plus durable de l'environnement.

INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

En partenariat avec l'école de deuxième chance, SBM a clôturé l'année scolaire 2024 en offrant des stages à 10 jeunes au sein de SBM et de SEVAM, leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle et de renforcer leurs compétences. De plus, nous avons recruté un jeune issu de cette formation en tant qu'employé au sein de SBM, confirmant ainsi notre engagement à favoriser l'intégration des jeunes en difficulté dans le monde du travail.

OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2025

L'année 2025 marque le début de la mise en œuvre de la stratégie RSE 2025-2030, intitulée «**Brassons un futur durable**». Cette nouvelle feuille de route repose sur quatre piliers majeurs :

1. **Climat & Énergie** : réduction de l'empreinte carbone en augmentant la part des énergies renouvelables, en valorisant les gaz issus de la STEP et en optimisant notre logistique.
2. **Ressources & Économie circulaire** : optimisation de la consommation d'eau, réduction des déchets et amélioration du recyclage des emballages.
3. **Communauté & Innovation sociale** : renforcement de l'inclusion et amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs.
4. **Consommer Responsable** : sensibilisation aux comportements responsables et introduction de produits adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs.

Avec cette nouvelle stratégie, SBM réaffirme son engagement à conjuguer performance économique et responsabilité sociétale, en apportant des réponses durables aux défis environnementaux et sociaux. À travers des actions concrètes et mesurables, nous visons à minimiser notre empreinte écologique, à renforcer notre impact positif sur les communautés locales et à promouvoir une culture de développement durable au sein de l'entreprise. Ce plan stratégique reflète notre volonté d'innover, d'investir dans des solutions respectueuses de l'environnement et d'impliquer l'ensemble de nos parties prenantes dans cette transition vers un avenir plus durable.

X - AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le mandat d'Administrateur de la Marocaine d'Investissements et de Services (MDI) venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

APPROBATION ET ADOPTION DU CODE DE CONDUITE REVISE

Nous vous informons que le nouveau code de conduite (le «Code de Conduite Révisé») vient d'être finalisé par le Comité Ethique du Groupe Castel et vise à rajeunir le code de conduite qui datait de 2018. Le Code de Conduite Révisé vise à transmettre à l'ensemble des collaborateurs de la Société les règles de conduite à suivre dans le cadre de leurs activités professionnelles afin que chacun d'entre eux puisse quotidiennement participer à leur respect.

Deux principaux points ont été ajoutés par rapport à la version de 2018 :

- les problèmes liés au financement du terrorisme, et
- le problème des sanctions internationales.

Nous vous précisons qu'une fois approuvé, le Code de Conduite Révisé sera publié sur le site internet de la Société.

Conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux Sociétés anonymes vos Commissaires aux Comptes vont vous présenter leur rapport spécial au titre de l'exercice 2024. Vous aurez à approuver les termes et conclusions de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées, et ce compris celles conclues au cours de l'exercice 2024, à savoir :

- le contrat de coopération commerciale et logistique conclu entre la Société et la société La Clé des Champs (CDC) et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 26 mars 2024 ;
- le contrat de bail commercial conclu entre la Société et la société La Clé des Champs (CDC) et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024 ;
- la convention relative à l'adhésion, à compter de l'exercice 2024, de la société SEVAM à la convention de gestion de trésorerie intragroupe datant du 21 juin 2021 dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 ;
- le contrat de licence de la marque BOOSTER conclu entre la Société et la société Beverage Trade Mark (BTM) et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 ;

- le contrat de licence de la marque DOPPEL conclu entre la Société et BTM et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2023;
- le contrat de licence de la marque BAVAROISE conclu entre la Société et BTM et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2023.

Vous aurez également à ratifier le contrat de bail commercial liant la Société à CDC, qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration en raison de son caractère urgent.

Nous vous demandons également de donner à vos administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

Le Conseil d'Administration remercie tout le personnel de la Société pour son travail, sa motivation et son dévouement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMPTES CONSOLIDÉS



COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ACTIF (en milliers de dirhams)		
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ	861 926	874 042
Immobilisations incorporelles	24 103	34 640
Immobilisations corporelles	666 320	670 131
Immobilisations financières	2 135	2 453
Écarts d'acquisition	44 731	54 593
Impôts différés - Actif	124 637	112 225
ACTIF CIRCULANT	1 434 084	1 910 773
Stocks et en cours	444 359	438 789
Créances d'exploitation	353 550	380 098
Créances diverses	68 792	68 337
Titres et valeurs de placements	567 383	1 023 549
TRÉSORERIE - ACTIF	94 736	145 886
TOTAL - ACTIF	2 390 746	2 930 701

BILAN PASSIF (en milliers de dirhams)		
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FINANCEMENT PERMANENT	1 718 243	1 953 874
CAPITAUX PROPRES	1 540 899	1 779 894
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	1 019 652	835 147
Résultat net de l'exercice	215 357	637 250
Intérêts minoritaires	22 925	24 532
Provisions pour risques et charges	175 817	171 768
Dettes de financement	1 527	2 212
PASSIF CIRCULANT	612 559	754 464
Dettes d'exploitation	341 744	341 747
Dettes diverses	238 743	372 638
Autres provisions	32 072	40 079
TRÉSORERIE - PASSIF	59 944	222 363
TOTAL - PASSIF	2 390 746	2 930 701

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		
(en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 874 766	2 940 368
Ventes de marchandises	231 642	305 781
Ventes de biens et services	2 630 990	2 616 057
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 862 632	2 921 838
Variation des stocks et autres produits	12 134	18 530
CHARGES D'EXPLOITATION	2 460 754	2 343 522
Achats revendus et consommés	663 733	631 636
Impôts et taxes	1 232 436	998 285
Charges de personnel	181 069	187 107
Autres charges d'exploitation	263 497	357 780
Dotations d'exploitation	120 019	168 714
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	414 012	596 846
RÉSULTAT FINANCIER	8 066	24 083
RÉSULTAT COURANT	422 078	620 929
RÉSULTAT NON COURANT	-61 596	253 022
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	360 482	873 951
Impôts sur les résultats	134 370	225 726
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	9 862	11 675
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	216 250	636 550
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	215 357	637 250
Intérêts minoritaires	893	-700



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
(en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net des sociétés intégrées	216 250	636 550
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	120 379	104 246
Variation des impôts différés	(11 822)	(11 447)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(39 905)	(160 917)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	284 902	568 432
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(121 383)	(103 058)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	163 519	465 374
Acquisition d'immobilisations	(109 845)	(26 375)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	56 907	331 048
Incidence des variations de périmètre		(259 666)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(52 938)	45 007
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(452 744)	(411 715)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2 500)	(4 050)
Diminution des immobilisations financières	451	768
Diminution des dettes de financement	(685)	(685)
Subvention d'investissements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(455 478)	(415 681)
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	(344 897)	94 700
Trésorerie d'ouverture	947 072	852 372
Variation de la trésorerie	-344 897	94 700
Trésorerie de clôture	602 175	947 072

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Résultat net Part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
AU 1^{er} JANVIER 2023	282 965	0	0	1 250 436		1 533 401	29 281	1 562 682
Variation de capital	-					-		-
Dividendes distribués				-411 715		-411 715	-4 050	-415 765
Titres d'autocontrôle						-		0
Variation de périmètre						-		0
Résultat de l'exercice					637 250	637 250	-700	636 550
ECARTS DE CONVERSION						-		0
Autres variations				-3 577		-3 577		-3 577
Au 31 DECEMBRE 2023	282 965	0	0	835 143	637 250	1 755 358	24 531	1 779 889
AU 1^{er} JANVIER 2024	282 965	0	0	1 472 393		1 755 358	24 531	1 779 889
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-452 744		-452 744	-2 500	-455 244
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre						0		0
Résultat de l'exercice					215 357	215 357	893	216 250
ECARTS DE CONVERSION						-		-
Autres variations						0		0
Au 31 DECEMBRE 2024	282 965	0	0	1 019 649	215 357	1 517 971	22 924	1 540 895

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2024			
Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
CMAR	77 771	100,00%	Intégration globale

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2024, l'économie marocaine a affiché une croissance annuelle de 3 %, impactée par une baisse notable de la production agricole, principalement due à une sécheresse persistante ayant affecté le produit intérieur brut (PIB). Cette contraction agricole a été partiellement compensée par la résilience d'autres secteurs clés tels que le tourisme, l'industrie et les exportations de produits manufacturés, et la production de phosphate, illustrant ainsi les progrès réalisés dans la diversification économique du Royaume.

Le secteur agricole, pilier historique de l'économie marocaine, a été particulièrement fragilisé par des conditions climatiques défavorables. La production céréalière a chuté de manière significative, passant de 55,1 millions de quintaux en 2023 à 31,2 millions en 2024, soit un recul de 43,4 %. Cette baisse a engendré une contraction de 5,3 % du PIB agricole, amplifiée par les effets en cascade de la sécheresse sur la consommation des ménages et l'emploi en milieu rural.

En 2024, le secteur touristique a poursuivi sa dynamique de reprise, enregistrant 17,4 millions de visiteurs et générant des recettes de 112 milliards de dirhams, soit une progression remarquable de 43 % par rapport à l'ère pré-COVID. Cette performance reflète l'adaptabilité du secteur aux tendances mondiales ainsi que la diversification de l'offre touristique marocaine, combinant patrimoine culturel, richesses naturelles et expériences authentiques.

Le Maroc continue de consolider sa position de leader régional en matière d'énergies renouvelables. En 2024, l'éolien représente 15,4 % du mix énergétique national et le solaire 5 %, soutenus par des projets structurants tels que les complexes de Noor, Tarfaya et Boujdour. En parallèle, le Maroc prépare activement l'avenir avec des investissements importants dans le secteur de l'hydrogène vert. Ces initiatives traduisent l'engagement du Royaume à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de développement durable.

Selon le Haut-Commissariat au Plan, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a progressé de 0,9 % en 2024, avec un taux d'inflation sous-jacent de 2,4 %. Cette hausse, principalement attribuable aux secteurs du tourisme (+3,4 %), du logement et de l'énergie (+2,6 %), ainsi que des boissons alcoolisées et du tabac (+2,3 %), a exercé une pression sur le pouvoir d'achat. Des mesures gouvernementales ont été mises en œuvre pour soutenir les populations vulnérables, bien que les tensions inflationnistes persistent.

Le déficit budgétaire a été ramené à 3,9 % du PIB en 2024, contre 4,4 % en 2023, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances publiques. La dette publique, stabilisée à 83,3 % du PIB, reflète tous les efforts déployés pour éviter une crise financière, notamment à travers des ajustements budgétaires et des réformes fiscales visant à optimiser la collecte des impôts.

Réformes fiscales

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) sur les boissons alcoolisées a été fortement relevée : la TIC sur la bière est passée de 1 155 à 1 555 DH/HL et celle sur le vin de 855 à 1 155 DH/HL. Par ailleurs, le taux d'imposition des sociétés a été porté de 32 % à 33 % pour les entreprises réalisant un bénéfice net fiscal supérieur ou égal à 100 millions de DH, dans la perspective d'atteindre 35 % d'ici 2026.

Performance commerciale de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Dans ce contexte fiscal et économique exigeant, la Société des Boissons du Maroc a enregistré en 2024 les résultats suivants :

- **Segment Bière :** Les volumes de ventes affichent un recul de 5,5 % par rapport à 2023, affectés par l'arrêt de la commercialisation de la gamme Heineken (-124 875 HL) et une baisse des exportations (-12 145 HL). Cette diminution a été largement compensée par la croissance des marques historiques de la Société, avec un volume total de 91 534 HL (+13 %), porté par la performance exceptionnelle de la Flag Spéciale Gold (+96 %) et de la marque Casablanca (+35 %).
- **Segment Vin :** Les volumes (hors Nicolas) ont augmenté de 0,34 %, passant de 46 851 HL en 2023 à 47 010 HL en 2024. Si les exportations de vins marocains ont reculé de 13 % (22 042 HL contre 25 270 HL en 2023), le marché domestique a enregistré une hausse de 16 % (+3 387 HL), soutenue par les performances de SBM avec une progression de 20% (+3 020 HL).
- **Segment Huile d'Olive :** Grâce à une campagne 2023/2024 favorable, les ventes ont bondi de 18%, passant de 6 871 HL à 8 231 HL. Cette croissance s'explique par une multiplication par cinq des volumes sur le marché local (4 960 HL), bien que les exportations aient diminué de 47 % (3 272 HL).
- **Réseau Nicolas :** L'enseigne a poursuivi son expansion avec l'ouverture historique de cinq nouveaux points de vente en 2024 (Essaouira, Bouskoura et trois magasins à Marrakech), s'ajoutant aux implantations de 2023 à Ain Diab et Mer Sultan. Cette stratégie renforce la présence du réseau Nicolas sur l'ensemble du territoire du Royaume et répond à une demande croissante pour des produits premium.
- **Innovation :** En octobre 2024, la réintroduction de la marque iconique de limonade « LA CIGOGNE », absente depuis 25 ans, a permis de commercialiser 7 526 HL, marquant une étape significative dans la diversification de l'offre de nos sociétés.

Au cours de l'année 2024, la SBM a maintenu ses investissements pour la modernisation de ses infrastructures. Parmi les réalisations notables figurent l'achèvement de la station de traitement des eaux usées à Tit Mellil, l'automatisation de la salle de brassage, la mise à niveau des systèmes de production de froid et de gestion de l'eau, le renouvellement du parc d'emballages, ainsi que le lancement d'un programme de plantation de vignes et d'oliviers pour 2023-2025. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des standards de sécurité alimentaire et environnementale.

Dans ce contexte, la Groupe des Boissons du Maroc a réalisé un chiffre d'affaires de 2 862 MDH sur l'année 2024. Il s'affiche en recul de 2,03% par rapport à l'année précédente, soit une diminution de 59 MDH.

Le résultat d'exploitation 2024 s'établit à 414 MDH, en retrait de 182,8 MDH.

Le résultat net part de l'entreprise s'affiche à 215 MDH, en diminution de 422 MDH par rapport à l'exercice précédent.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 Décembre 2024 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10 ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS - PART GROUPE

<i>(exprimés en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Capitaux propres au début de l'exercice	1 755,4	1 533,4
Dividendes versés	(452,7)	(411,7)
Autres Variations	(0,0)	(3,5)
Résultat de l'exercice - part du Groupe	215,3	637,2
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 518,0	1 755,4

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<i>(exprimées en millions de Dirhams)</i>	2024		2023	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	116,5	92,3	24,2	34,8
Immobilisations corporelles	2 036,8	1 370,5	666,3	670,2
	2 153,3	1 462,8	690,5	705,0

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

<i>(exprimée en millions de Dirhams)</i>	2023	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2024
Immob. incorporelles	114,3			2,3	(0,1)	116,5
Immob. corporelles	2 046,7			107,4	(117,1)	2 037,0
	2 161,0	0,0	0,0	109,7	(117,2)	2 153,5

2.3 ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(exprimés en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Écart d'acquisition sur SBM	50,4	63,5
Écart d'acquisition sur SVCM	4,2	5,0
Écart d'acquisition sur EAE	(0,0)	(2,3)
Dotations de l'exercice	(9,9)	(11,7)
Écart d'acquisition net	44,7	54,5

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(exprimées en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Prêts immobilisés	0,1	0,1
Autres immobilisations financières	2,4	2,7
	2,5	2,8

2.5 INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	24,6	29,3
Dividendes versés	(2,5)	(4,0)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	0,8	(0,7)
Autres variations	(0,0)	(0,0)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	22,9	24,6

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Provisions durables pour risques et charges	155,8	152,4
Autres provisions pour risques et charges	32,0	40,0

b) Provisions pour impôts différés

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Provision pour impôts différés	19,9	19,3

2.7 CRÉANCES D'EXPLOITATION ET CRÉANCES DIVERSES

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Créances d'exploitation	416,4	434,7
Provisions pour dépréciation	(62,8)	(54,6)
Créances d'exploitation	353,6	380,1
Créances diverses	73,3	73,2
Provisions pour dépréciation	(4,5)	(4,9)
Créances diverses	68,8	68,3

2.8 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Impôts courants	146,2	237,1
Impôts différés	(11,8)	(11,4)
	134,4	225,7

2.9 ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

- SBM a donné au 31 décembre 2024 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 109,9 millions.
- Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 10,3 millions sur l'exercice 2024.
- La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2024.

2.10 RÉSULTAT NON COURANT

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	59,6	236,6
Dotations nettes des reprises de provisions	7,3	9,8
Autres produits/charges non courants nets	(128,5)	6,6
	(61,6)	253,0

2.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2024	2023
SBM	2 562,8	2 657,6
SVCM	142,8	113,4
LA CLÉ DES CHAMPS	156,7	150,2
EAE	0,0	0,0
CMAR	0,6	0,6
	2 862,6	2 921,8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G
LA CLÉ DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G
SVCM	100,00%	100,00%	I.G
ASAO	100,00%	100,00%	I.G
CMAR	100,00%	100,00%	I.G

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM ;
- Convention de licence de marque « Bavaroise » - SBM / BTM ;
- Convention de licence de marque « Doppel » - SBM / BTM ;
- Convention de licence de marque « Booster » - SBM / BTM ;
- Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (CDC, SVCM et Maropac) ; Adhésion de la CMAR en 2021 ; Adhésion de la SEVAM en 2024 ;
- Convention de licence de marque Pelforth entre SBM et BGI Trade Mark ;
- Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR ;
- Conventions d'assistance générale entre SBM / SVCM / CDC / CMAR ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Tanger : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Tanger ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Essaouira : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Essaouira ;
- Convention d'assistance générale de MDI au profit de SBM ;
- Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite) ;
- Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite) ;
- Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite).

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2024 est de 863 personnes contre 756 en 2023.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 540 899 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 216 250 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur

ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1-Provision pour avantages aux personnels

•Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 139 MMAD au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

• **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2024.

2-Fond de consignation

• **Risque identifié**

La société dispose d'un fond de consignation (emballages consignés sous forme de : bouteilles, casiers et palettes) qui s'élève au 31 décembre 2024 à MMAD 76, représentant un des postes les plus significatifs du bilan.

Le fond de consignation enregistre les montants perçus auprès des clients pour garantir la restitution de certains actifs d'emballages. La reprise de ces fonds intervient lorsque les obligations associées sont remplies ou lorsque les actifs ne sont pas retournés par les clients après une période déterminée. Cette évaluation repose sur l'importance du montant en jeu et sur le jugement significatif requis pour sa comptabilisation et sa présentation dans les états financiers.

L'analyse de l'évolution du fonds de consignation des bouteilles sur les trois dernières années montre une tendance à la hausse du fond de consignation des bouteilles par rapport au chiffre d'affaires lié au verre consigné qui suit une trajectoire inversement proportionnelle.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), le fond de consignation est évalué sur la base des entrées et sorties des emballages consignés sur système moyennant une reprise annuelle du fond de consignation des bouteilles représentant la part la plus significative dans le fond. L'évaluation de cette reprise s'appuie sur des bouteilles non retournées à partir du rapprochement entre le nombre de bouteilles consignées et celles équivalentes aux casiers consignés.

La réalité économique du marché et le volume des flux de consignation auprès des clients rend difficile la réalisation d'inventaires physiques pour assurer un rapprochement avec la dette consignée.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation du fond de consignation comme un point clé de notre audit compte tenu des montants significatifs, des mouvements importants et du jugement inhérent à la détermination de la méthode de reprise de ce fond.

• **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour la gestion des flux de consignation et déconsignation sur système.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les politiques comptables adoptées par la société concernant la comptabilisation des fonds de consignation et leur reprise.
- Analyser les contrats types conclus avec les clients afin d'évaluer les clauses spécifiques encadrant la restitution des fonds de consignation.
- Fiabiliser la base de l'extraction et rapprochement avec les données au niveau du système.
- Vérification des calculs effectués par la direction pour la reconnaissance des reprises et leur conformité aux principes comptables applicables.
- Analyse de l'impact des deux méthodes d'évaluation du fond de consignation (méthode basée sur les résultats d'un inventaire physique et celle basée sur les flux système).

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.-

Casablanca, le 27 mars 2025
Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 86 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS
forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7^{ème} Etage - Casablanca
Tél : 05 22 42 34 23
Abdou SOULEYE DIOP
Associé

COMPTES SOCIAUX



BILAN ACTIF		Exercice du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024				
		ACTIF		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations en non valeurs (A)	35 934 354,44	35 098 240,68	836 113,76	979 746,35	
	Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 528,00	-	-	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 744 826,44	21 908 712,68	836 113,76	979 746,35	
	Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
	Immobilisations incorporelles (B)	730 550 789,36	90 562 171,46	639 988 617,90	652 489 871,52	
	Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	88 075 765,53	69 341 159,88	18 734 605,65	30 696 359,27	
	Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88	
	Autres immobilisations incorporelles	236 447,37	-	236 447,37	775 947,37	
	Immobilisations corporelles (C)	1 540 186 958,25	1 005 116 758,91	535 070 199,34	523 491 324,77	
	Terrains	179 595 699,30	-	179 595 699,30	179 199 720,30	
	Constructions	383 031 466,97	258 788 750,67	124 242 716,30	95 065 263,97	
	Installations techniques, matériel et outillage	803 672 753,82	610 056 759,04	193 615 994,78	138 709 329,43	
	Matériel de transport	26 639 132,64	26 639 132,64	-	-	
	Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	66 425 044,27	56 167 875,42	10 257 168,85	11 992 332,19	
	Autres immobilisations corporelles	54 902 280,37	45 464 536,08	9 437 744,29	9 876 416,52	
	Immobilisations corporelles en cours	25 920 580,88	7 999 705,06	17 920 875,82	88 648 262,36	
	Immobilisations financières (D)	415 880 603,87	1 353 712,07	414 526 891,80	390 050 818,00	
	Prêts immobilisés	84 720,59	-	84 720,59	84 720,59	
Autres créances financières	31 484 025,28	367 892,64	31 116 132,64	31 362 032,64		
Titres de participation	384 311 858,00	985 819,43	383 326 038,57	358 604 064,77		
Autres titres immobilisés	-	-	-	-		
Écart de conversion - Actif (E)	-	-	-	-		
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-		
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 722 552 705,92	1 132 130 883,12	1 590 421 822,80	1 567 011 760,64		
Stocks (F)	325 334 537,76	34 352 801,02	290 981 736,74	273 070 758,41		
Marchandises	37 875 297,13	28 561,51	37 846 735,62	27 365 858,52		
Matières et fournitures consommables	173 358 757,34	32 752 523,14	140 606 234,20	135 012 801,79		
Produits en cours	13 545 473,90	-	13 545 473,90	16 447 131,20		
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-		
Produits finis	100 555 009,39	1 571 716,37	98 983 293,02	94 244 966,90		
Créances de l'actif circulant (G)	480 987 394,89	66 037 088,83	414 950 306,06	414 815 094,22		
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	1 217 204,43	1 089 878,00	127 326,43	444 777,86		
Clients et comptes rattachés	440 170 952,79	61 733 017,31	378 437 935,48	385 845 589,14		
Personnel	3 950 238,50	136 227,61	3 814 010,89	2 540 925,35		
État	22 790 782,72	1 931 566,70	20 859 216,02	22 437 566,16		
Comptes d'associés	-	-	-	-		
Autres débiteurs	12 118 490,45	1 146 399,21	10 972 091,24	2 654 563,20		
Comptes de régularisation actif	739 726,00	-	739 726,00	891 672,51		
Titres et valeurs de placement (H)	502 186 688,86	-	502 186 688,86	976 763 000,84		
Écarts de conversion-Actif (I) (éléments circulants)	-	-	-	-		
TOTAL II (F+G+H+I)	1 308 508 621,51	100 389 889,85	1 208 118 731,66	1 664 648 853,47		
TRÉSORERIE ACTIF	79 355 725,04	-	79 355 725,04	133 781 418,40		
Chèques & valeurs à encaisser	-	-	-	-		
Banques, trésorerie générale & ccp débiteurs	77 481 942,65	-	77 481 942,65	129 881 041,41		
Caisses, régies d'avances & accreditifs	1 873 782,39	-	1 873 782,39	3 900 376,99		
TOTAL III	79 355 725,04	-	79 355 725,04	133 781 418,40		
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 110 417 052,47	1 232 520 772,97	2 877 896 279,50	3 365 442 032,51		

BILAN PASSIF		Exercice du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024				
		PASSIF		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES					
	Capital social ou personnel (1)		282 965 300,00		282 965 300,00	
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		-		-	
	Capital appelé		-		-	
	Dont versé		-		-	
	Primes d'émission, de fusion et d'apport		586 604 510,11		586 604 510,11	
	Écarts de réévaluation		-		-	
	Réserve légale		28 296 530,00		28 296 530,00	
	Autres réserves		803 560 919,39		803 560 919,39	
	Report à nouveau (2)		190 028 251,64		843 310,43	
	Résultats nets en instance d'affectation (2)		-		-	
	Résultat net de l'exercice (2)		233 128 054,41		641 929 421,21	
	Total des capitaux propres (A)	(A)	2 124 583 565,55	2 344 199 991,14		
	Capitaux propres assimilés (B)	(B)	231 847,56	289 809,43		
	Subventions d'investissement		231 847,56	289 809,43		
	Provisions pour amortissement dérogatoires		-	-		
	Provisions réglementées		-	-		
	Dettes de financement (C)	(C)	-	-		
	Emprunts obligataires		-	-		
Autres dettes de financement		-	-			
Provisions durables pour risques et charges (D)	(D)	140 376 771,44	136 250 375,58			
Provisions pour risques		-	-			
Provisions pour charges		140 376 771,44	136 250 375,58			
Écart de conversion - Passif (E)	(E)	0,00	0,00			
Augmentation des créances immobilisées		-	-			
Diminution des dettes de financement		-	-			
TOTAL I (A + B + C + D + E)		2 265 192 184,55	2 480 740 176,15			
Dettes du passif circulant (F)	(F)	525 246 848,02	632 371 558,94			
Fournisseurs et comptes rattachés		293 637 689,50	246 293 533,80			
Clients créditeurs , avances et acomptes		82 112 471,09	220 023 498,37			
Personnel		32 521 439,47	30 961 256,35			
Organismes sociaux		7 536 010,17	7 055 880,19			
État		77 305 137,74	75 723 952,21			
Comptes d'associés		18 460 314,50	17 565 946,50			
Autres créanciers		7 758 870,86	28 688 184,81			
Comptes de régularisation - passif		5 914 914,69	6 059 306,71			
Autres provisions pour risques et charges (G)	(G)	30 078 425,31	34 254 664,35			
Écarts de conversion Passif (éléments circulants) (H)	(H)	-	-			
TOTAL II (F + G + H)		555 325 273,33	666 626 223,29			
TRÉSORERIE PASSIF						
Crédits d'escompte		-	-			
Crédits de trésorerie		-	-			
Banques (solde créditeur)		57 378 821,62	218 075 633,07			
TOTAL III		57 378 821,62	218 075 633,07			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		2 877 896 279,50	3 365 442 032,51			

(1) Capital personnel débiteur.
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

	NATURE	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
		PROPRES À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)		
EXPLOITATION	I Produits d'exploitation				
	Ventes de marchandises (en l'état)	121 505 742,01	-	121 505 742,01	200 145 996,49
	Ventes de biens et services produits	2 501 606 089,67	-142 002,85	2 501 464 086,82	2 525 271 172,37
	Chiffre d'affaires	2 623 111 831,68	-142 002,85	2 622 969 828,83	2 725 417 168,86
	Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-3 585 805,76	-	-3 585 805,76	-44 547 542,78
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	2 818 073,33	-	2 818 073,33	-
	Subventions d'exploitation	-	-	-	-
	Autres produits d'exploitation	-	6,76	6,76	45,04
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	17 074 467,45	-	17 074 467,45	18 576 144,04
	TOTAL I	2 639 418 566,70	-141 996,09	2 639 276 570,61	2 699 445 815,16
	II Charges d'exploitation				
	Achats revendus (2) de marchandises	105 390 425,30	-	105 390 425,30	151 692 222,50
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	468 289 694,32	739 080,18	469 028 774,50	420 039 091,97
	Autres charges externes	215 853 167,94	-695 823,03	215 157 344,91	301 241 305,73
	Impôts et taxes	1 222 384 084,39	-770 000,00	1 221 614 084,39	979 371 771,15
	Charges du personnel	146 086 904,15	4 400,00	146 091 304,15	149 740 206,52
Autres charges d'exploitation	5 200 000,08	-1 300 000,00	3 900 000,08	5 200 041,95	
Dotations d'exploitation	94 585 170,74	-	94 585 170,74	134 946 071,76	
TOTAL II	2 257 789 446,92	-2 022 342,85	2 255 767 104,07	2 142 230 711,58	
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			383 509 466,54	557 215 103,58	
IV Produits financiers					
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	14 705 968,00	-	14 705 968,00	31 537 984,00	
Gains de change	1 191 440,25	-	1 191 440,25	1 618 908,81	
Intérêts et autres produits financiers	22 962 751,70	-	22 962 751,70	27 197 741,40	
Reprises financières : transferts de charges	24 729 292,68	-	24 729 292,68	-	
TOTAL IV	63 589 452,63	-	63 589 452,63	60 354 634,21	
V Charges financières					
Charges d'intérêts	4 992 052,97	-	4 992 052,97	3 485 160,84	
Pertes de change	817 796,53	-	817 796,53	2 225 924,04	
Autres charges financières	8 514 092,38	-	8 514 092,38	11 023,79	
Dotations financières	31 079,84	-	31 079,84	70 811,66	
TOTAL V	14 355 021,72	-	14 355 021,72	5 792 920,33	
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)			49 234 430,91	54 561 713,88	
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)			432 743 897,45	611 776 817,46	
VIII PRODUITS NON COURANTS					
Produits de cessions des immobilisations cédées	76 241 075,66	-	76 241 075,66	387 035 095,83	
Subvention d'équilibre	-	-	-	-	
Reprises sur subventions d'investissement	57 961,87	-	57 961,87	186 096,43	
Autres produits non courants	2 916 325,45	-	2 916 325,45	67 182 145,80	
Reprises non courantes : transferts de charges	36 562 919,23	-	36 562 919,23	38 457 989,37	
TOTAL VIII	115 778 282,21	-	115 778 282,21	492 861 327,43	
IX CHARGES NON COURANTES					
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	14 245 145,18	-	14 245 145,18	162 479 182,34	
Subventions accordées	-	-	-	-	
Autres charges non courantes	129 960 554,75	159 578,43	130 120 133,18	45 730 005,86	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	34 244 096,89	-	34 244 096,89	27 398 133,48	
TOTAL IX	178 449 796,82	159 578,43	178 609 375,25	235 607 321,68	
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-62 831 093,04	257 254 005,75	
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+ ou - X)			369 912 804,41	869 030 823,21	
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS			136 784 750,00	227 101 402,00	
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)			233 128 054,41	641 929 421,21	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			2 818 644 305,45	3 252 661 776,80	
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)			2 585 516 251,04	2 610 732 355,59	
XVI RÉSULTAT NET (total produits - total charges)			233 128 054,41	641 929 421,21	

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T F R)

		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	121 505 742,01	200 145 996,49
2	- Achats revendus de marchandise	105 390 425,30	151 692 222,50
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	16 115 316,71	48 453 773,99
+	PRODUCTION DE L' EXERCICE : (3 + 4 + 5)	2 500 696 354,39	2 480 723 629,59
3	Ventes de biens et services produits	2 501 464 086,82	2 525 271 172,37
4	Variation de stocks de produits	-3 585 805,76	-44 547 542,78
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	2 818 073,33	-
-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	684 186 119,41	721 280 397,70
6	Achats consommés de matières et fournitures	469 028 774,50	420 039 091,97
7	Autres charges externes	215 157 344,91	301 241 305,73
IV	= VALEUR AJOUTÉE : (I + II + III)	1 832 625 551,69	1 807 897 005,88
8	+ Subventions d'exploitation	-	-
9	- Impôts et taxes	1 221 614 084,39	979 371 771,15
10	- Charges de personnel	146 091 304,15	149 740 206,52
V	= ÉXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E B E)	464 920 163,15	678 785 028,21
=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I B E)		
11	+ Autres produits d'exploitation	6,76	45,04
12	- Autres charges d'exploitation	3 900 000,08	5 200 041,95
13	+ Reprises d'exploitation, pas : transferts de charges	17 074 467,45	18 576 144,04
14	- Dotations d'exploitation	94 585 170,74	134 946 071,76
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	383 509 466,54	557 215 103,58
VII	+ ou - RÉSULTAT FINANCIER	49 234 430,91	54 561 713,88
VIII	= RÉSULTAT COURANT	432 743 897,45	611 776 817,46
IX	+ ou - RÉSULTAT NON COURANT (+ ou -)	-62 831 093,04	257 254 005,75
15	- Impôts sur les résultats	136 784 750,00	227 101 402,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	233 128 054,41	641 929 421,21
II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F) - AUTOFINANCEMENT			
	Résultat net de l'exercice		
1	* Bénéfice +	233 128 054,41	641 929 421,21
	* Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	85 791 349,62	86 475 400,52
3	+ Dotations financières (1)	-	63 492,78
4	+ Dotations non courantes (1)	8 694 011,44	5 830 841,86
5	- Reprises d'exploitation (2)	-	-
6	- Reprises financières (2)	24 721 973,80	-
7	- Reprises non courantes (2)	5 668 636,85	24 644 085,80
8	- Produits des cessions d'immobilisations	76 241 075,66	387 035 095,83
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immo. cédées	14 245 145,18	162 479 182,34
I	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	235 226 874,34	485 099 157,08
10	- Distributions de bénéfices	452 744 480,00	411 714 511,50
II	AUTOFINANCEMENT	-217 517 605,66	73 384 645,58

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement


TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

I Synthèse des masses du bilan					
MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)		
			Emplois	Ressources	
1 Financement permanent	2 265 192 184,55	2 480 740 176,15	215 547 991,60		
2 Moins actif immobilisé	1 590 421 822,80	1 567 011 760,64	23 410 062,16		
3 = Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	674 770 361,75	913 728 415,51	238 958 053,76		0,00
4 Actif circulant	1 208 118 731,66	1 664 648 853,47	0,00	456 530 121,81	
5 Moins passif circulant	555 325 273,33	666 626 223,29	111 300 949,96		0,00
6 = Besoins de financement global (4-5) (B)	652 793 458,33	998 022 630,18	0,00	345 229 171,85	
7 = Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)	21 976 903,42	(84 294 214,67)	106 271 118,09		0,00

II Emplois et Ressources

	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE				
AUTOFINANCEMENT (A)		(217 517 605,66)		73 384 645,58
Capacité d'autofinancement		235 226 874,34		485 099 157,08
- Distribution de dividendes		452 744 480,00		411 714 511,50
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		76 495 075,66		387 846 226,74
Cession d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
Cession d'immobilisations corporelles		76 241 075,66		15 270 095,83
Cession d'immobilisations financières		0,00		371 765 000,00
Diminution des titres de participation		0,00		0,00
Récupérations sur créances Immobilisées		254 000,00		811 130,91
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES (C)				
Augmentations de capital, (apport)				
Subventions d'investissement				
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement) (D)				
I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		(141 022 530,00)		461 230 872,32
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	97 808 893,76		138 644 143,75	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0,00		1 520 003,88	
Acquisition d'immobilisations corporelles	97 800 793,76		137 124 139,87	
Acquisition d'immobilisations financières	0,00		0,00	
Augmentation des créances immobilisées	8 100,00		0,00	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	126 630,00			
II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	97 935 523,76	0,00	139 868 826,69	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)	0,00	345 229 171,85	380 368 584,66	
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE	106 271 118,09	0,00		59 006 539,03
TOTAL GÉNÉRAL	204 206 641,85	204 206 641,85	520 237 411,35	520 237 411,35

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

DETAIL DES NON VALEURS

COMPTE PRINCIPAL	INTITULÉ	MONTANT
211	Frais préliminaires	13 189 528,00
212	Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 744 826,44
	TOTAL	35 934 354,44



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	35 807 724,44	126 630,00					35 934 354,44
* Frais préliminaires	13 189 528,00						13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 618 196,44	126 630,00					22 744 826,44
* Primes de remboursement obligations							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	730 550 789,36			539 500,00			730 550 789,36
* Immobilisation en recherche et développement							
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	87 536 265,53			539 500,00			88 075 765,53
* Fonds commercial	642 238 576,46						642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	775 947,37					539 500,00	236 447,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 533 514 205,25	97 800 793,76		84 810 763,70	91 128 040,76	84 810 763,70	1 540 186 958,25
* Terrains	179 199 720,30			395 979,00			179 595 699,30
* Constructions	341 414 283,35	13 811 084,45		27 806 099,17			383 031 466,97
* Installations techniques, matériel et outillage	770 563 403,81	65 121 201,96		56 571 808,20	88 583 660,15		803 672 753,82
* Matériel de transport	29 183 513,25				2 544 380,61		26 639 132,64
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	64 374 386,15	2 013 780,79		36 877,33			66 425 044,27
* Autres immobilisations corporelles	52 130 930,97	2 771 349,40					54 902 280,37
* Immobilisations corporelles en cours	96 647 967,42	14 083 377,16				84 810 763,70	25 920 580,88



TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 714 180,57	31/12/2024	4 714 180,57	80 115,80	0,00
SOCIETE DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	171 411 858,00	31/12/2024	210 292 613,00	24 675 918,71	12 205 968,00
CMAR	Agriculture	77 771 400,00	100%	197 200 000,00	197 200 000,00	31/12/2024	84 181 654,79	2 224 549,77	0,00
LA CLE DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2024	43 205 971,37	3 304 255,27	2 500 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2024	-120 920,26	-9 750,00	0,00
TOTAL				384 311 858,00	383 326 038,57		342 273 499,47	30 275 089,55	14 705 968,00

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	40 577 604,27	-	-	-	-	24 721 973,80	1 043 059,40	14 812 571,07
2 Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Provisions durables pour risques et charges	136 250 375,58	-	-	8 694 011,44	-	-	4 567 615,58	140 376 771,44
SOUS TOTAL (A)	176 827 979,85	-	-	8 694 011,44	-	24 721 973,80	5 610 674,98	155 189 342,51
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	108 508 360,03	8 793 821,12	-	17 250,00	15 710 132,50	-	1 219 408,80	100 389 889,85
5 Autres provisions pour risques et charges	34 254 664,35	-	31 079,84	25 547 345,46	-	7 318,88	29 747 345,46	30 078 425,31
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	142 763 024,38	8 793 821,12	31 079,84	25 564 595,46	15 710 132,50	7 318,88	30 966 754,26	130 468 315,16
TOTAL (A + B)	319 591 004,23	8 793 821,12	31 079,84	34 258 606,90	15 710 132,50	24 729 292,68	36 577 429,24	285 657 657,67

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 305 089 085,83 DH ,
l'écart de 14 501 918,40 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations

(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 136 250 375,58 DH

TABLEAU DES CRÉANCES

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	31 568 745,87	31 568 745,87		367 892,64			30 000 000,00	
Prêts immobilisés	84 720,59	84 720,59						
Autres créances financières	31 484 025,28	31 484 025,28		367 892,64			30 000 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	480 987 394,89	109 828 992,65	521 300 828,72	66 037 088,83	2 482 242,85	22 790 782,72	33 791 422,75	18 309 001,87
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 217 204,43	731 328,23	485 876,20	1 089 878,00				
Clients et comptes rattachés	440 170 952,79	101 226 945,37	338 905 448,82	61 733 017,31	2 482 242,85		33 791 422,75	18 309 001,87
Personnel	3 950 238,50	3 344 457,81	605 780,69	136 227,61				
État	22 790 782,72	3 289 544,40	19 501 238,32	1 931 566,70		22 790 782,72		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	12 118 490,45	1 236 716,84	10 881 773,61	1 146 399,21				
Comptes de régularisation actif	739 726,00		739 726,00					



TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	525 246 848,02	402 002 209,57	273 425 623,53		42 073 174,26	79 385 394,60	41 216 161,85	
Fournisseurs et comptes rattachés	293 637 689,50	245 093 533,80	48 544 155,70		42 073 174,26		41 216 161,85	
Clients créditeurs, avances et acomptes	82 112 471,09	53 714 407,34	28 398 063,75					
Personnel	32 521 439,47	7 734 048,14	24 787 391,33					
Organismes sociaux	7 536 010,17	7 055 880,19	480 129,98			2 080 256,86		
État	77 305 137,74	707 484,82	76 597 652,92			77 305 137,74		
Comptes d'associés	18 460 314,50	17 565 946,50	894 368,00					
Autres créanciers	7 758 870,86	1 871 887,84	5 886 983,02		-			
Comptes de régularisation Passif	5 914 914,69	659 306,71	5 255 607,98					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	351 999,15	HYPOTHEQUES	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	351 999,15

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
AVAL ET CAUTIONS:		
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES:		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :CAUTIONS EN DOUANE	109 620 632,20	110 536 655,84
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :ADM	332 520,00	332 520,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	4 137 292,88	4 128 679,34
CAUTIONNEMENT		
TOTAL	114 090 445,08	114 997 855,18
ENGAGEMENTS reçus	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
- Avals et cautions		
- Autres engagements reçus		
Total (2)		

PASSIFS ÉVENTUELS

Les déclarations fiscales de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'Impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2024 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2024 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements.

La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession.

Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD. Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 124 583 565,55 MAD dont un bénéfice net de 233 128 054,00 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1-Evaluation des titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A 5 (CMAR)

•Risque identifié

Les titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 197,2 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, c'est-à-dire ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Les conditions climatiques auxquelles est confrontée la CMAR, notamment le stress hydrique qu'a connu le Maroc, peut entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la filiale CMAR constitue un point clé de l'audit.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation « CMAR », sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Sur la base des éléments utilisés par la Direction pour estimer la valeur d'utilité de ces titres, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- ▶ Obtention des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'entité CMAR, telles qu'établies sous le contrôle de sa Direction Générale pour chacune de ses activités et présentées au Conseil d'Administration ;
- ▶ Vérification de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- ▶ Comparaison des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

.2- Provision pour avantages aux personnels

•Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 139 MMAD au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;

- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2024.

3-Fond de consignation

•Risque identifié

La société dispose d'un fond de consignation (emballages consignés sous forme de : bouteilles, casiers et palettes) qui s'élève au 31 décembre 2024 à MMAD 76, représentant un des postes les plus significatifs du bilan.

Le fond de consignation enregistre les montants perçus auprès des clients pour garantir la restitution de certains actifs d'emballages. La reprise de ces fonds intervient lorsque les obligations associées sont remplies ou lorsque les actifs ne sont pas retournés par les clients après une période déterminée. Cette évaluation repose sur l'importance du montant en jeu et sur le jugement significatif requis pour sa comptabilisation et sa présentation dans les états financiers.

L'analyse de l'évolution du fonds de consignation des bouteilles sur les trois dernières années montre une tendance à la hausse du fond de consignation des bouteilles par rapport au chiffre d'affaires lié au verre consigné qui suit une trajectoire inversement proportionnelle.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), le fond de consignation est évalué sur la base des entrées et sorties des emballages consignés sur système moyennant une reprise annuelle du fond de consignation des bouteilles représentant la part la plus significative dans le fond. L'évaluation de cette reprise s'appuie sur des bouteilles non retournées à partir du rapprochement entre le nombre de bouteilles consignées et celles équivalentes aux casiers consignés.

La réalité économique du marché et le volume des flux de consignation auprès des clients rend difficile la réalisation d'inventaires physiques pour assurer un rapprochement avec la dette consignée.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation du fond de consignation comme un point clé de notre audit compte tenu des montants significatifs, des mouvements importants et du jugement inhérent à la détermination de la méthode de reprise de ce fond.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour la gestion des flux de consignation et déconsignation sur système.

Nos travaux ont consisté à :

- ▶ Examiner les politiques comptables adoptées par la société concernant la comptabilisation des fonds de consignation et leur reprise.
- ▶ Analyser les contrats types conclus avec les clients afin d'évaluer les clauses spécifiques encadrant la restitution des fonds de consignation.
- ▶ Fiabiliser la base de l'extraction et rapprochement avec les données au niveau du système.
- ▶ Vérification des calculs effectués par la direction pour la reconnaissance des reprises et leur conformité aux principes comptables applicables.
- ▶ Analyse de l'impact des deux méthodes d'évaluation du fond de consignation (méthode basée sur les résultats d'un inventaire physique et celle basée sur les flux système).

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre

solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

 FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 86 70
 Faiçal MEKOUAR
 Associé

FORVIS MAZARS

 forvis mazars
 76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
 7^{ème} Etage - Casablanca
 Tél : 05 22 42 34 23
 Abdou SOULEYE DIOP
 Associé



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société

Société des Boissons du Maroc (SBM)

Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le directeur général ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions de bail entre la société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Nicolas Tanger et celui Nicolas Essaouira)

Personnes / entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société la Clé Des Champs
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

- La convention de bail de magasin de Nicolas Tanger, établie le 28 décembre 2024, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Tanger. Cette convention prend effet rétroactivement à partir du 10 décembre 2024 et n'a pas été préalable autorisée par le conseil d'administration en raison de l'urgence de sa conclusion. Elle sera soumise à l'approbation a posteriori de l'Assemblée Générale.



76, Bd Abdelmoumen,
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc

- La convention du bail du magasin de Nicolas Essaouira, établie le 17 octobre 2024 et autorisée par le conseil d'administration du 27 Septembre 2024, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Essaouira. Cette convention prend effet rétroactivement à partir du 1^{er} octobre 2024.

L'ensemble des conventions citées sous-dessus ont été conclues afin de rentabiliser les actifs détenus par la Société Boissons du Maroc et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- Conditions financières : En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc S.A. facture des loyers mensuels à la société la Clé Des Champs détaillées comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Tanger	30
Magasin Essaouira	20
Total	50

- Produits / Créances comptabilisés par la société Clé des Champs : Au cours de l'exercice 2024, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Charges comptabilisées	Décaissements	Dettes
Magasin Tanger	120	120	0
Magasin Essaouira	0	0	0
Total	120	120	0

1.2 Convention de coopération commerciale et logistique entre la Clé Des Champs et la société des Boissons du Maroc

Personnes intéressées

- SBM : Administrateur de la société la Clé Des Champs
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 21 juin 2024, autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2024, est relative à l'octroi de coopérations commerciales et de remises de fin d'année par la société des Boissons du Maroc S.A. à la Clé Des Champs dans le cadre des remises commerciales existantes entre les deux sociétés.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'une année ferme non renouvelable par TR.
- Conditions financières : Cette convention prévoit les conditions de remises, remises de fin d'année et de coopérations commerciales suivantes :
 - ✓ Remise de fin d'année conditionnelle sur les bières et les vins :
 - 0.5% du chiffre d'affaires hors taxes (hors vins Castel importés pour le compte de CDC) compris entre 23,5 MMAD et 24.5 MMAD HT ;

- 1% du chiffre d'affaires hors taxes (hors vins Castel importés pour le compte de CDC) supérieur à 24,5 MMAD ;
- ✓ Droit d'ouverture :
- Octroi d'un montant forfaitaire de 150 KMAD hors taxes à l'ouverture de chaque magasin ;
- Octroi d'un montant forfaitaire de 50 KMAD hors taxes lors de la rénovation ou de l'extension de magasin.
- ✓ Coopération commerciale annuelle : 14% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur l'exercice.
- ✓ Coopération spéciale sur les participations aux foires vin, bières ou champagne de 80 KMAD hors taxes par an.
- ✓ Le délai de paiement relatif à cette convention est fixé à 120j à compter de la date facture.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention s'élève à 4.641 KMAD au 31 décembre 2024 et sont relatives aux éléments suivants :
 - Une coopération spéciale foires de 80 KMAD.
 - Une coopération commerciale pour un montant de 4.561 KMAD.
- Le solde de la dette au 31/12/2024 s'élève à 4.641 KMAD.

1.3 Convention de licence de marque "Booster", "Dopple" et "Bavaroise" entre Société des Boissons du Maroc et BTM

Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des sociétés.

Nature et objet de la convention

La convention de licence de marque avec la marque Booster a été établie le 04 juin 2024, tandis qu'elle a été conclue avec les marques Dopple et Bavaroise le 28 février 2024. Cette convention est autorisée par le conseil d'administration le 12 décembre 2024 et prévoit la rémunération de l'utilisation des marques Booster, Dopple, et Bavaroise par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet :
 - ✓ La convention de licence de marque Booster : Cette convention Booster n'est pas encore entrée en vigueur, en raison de l'attente de l'obtention du droit d'utilisation de l'éthanol.
 - ✓ La convention de licence des marques Dopple et Bavaroise : Ces conventions prennent effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 2 ans renouvelable par prorogation automatique pour des périodes de même durée.
- Conditions financières :
 - ✓ La convention de licence de marque Booster : Dans le cadre de cette convention, la société BTM facture à la Société des Boissons du Maroc une redevance annuelle calculée sur la base de 3,5% du chiffre d'affaires hors taxes généré par la vente des produits "Booster" ;

- ✓ La convention de licence des marques Dopple et Bavaroise : Dans le cadre de ces deux conventions la société BTM facture à la Société des Boissons du Maroc une redevance annuelle calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires hors taxes généré par la vente des produits.

- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 3,4 MMAD.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : la société a réglé au titre de cette convention 2,5 MMAD au cours de l'exercice 2024. Par ailleurs, le solde de la dette au 31/12/2024 s'élève à 1 MMAD.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS

2.1 Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM), la société Marocaine d'Investissements et de Services (MDI).

Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 09 octobre 2023, et autorisée par le conseil d'Administration du 06 avril 2023, prévoit la facturation par la société Marocaine d'Investissements et de Services à la Société des Boissons du Maroc, une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de MDI ayant assuré l'exécution de la mission.

Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création des effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société Marocaine d'Investissements et de Services facture à la Société des Boissons du Maroc, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de MDI ayant assuré l'exécution de la mission.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 13,6 MMAD.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : la société a décaissé au titre de cette convention 12,7 MMAD au cours de l'exercice 2024. Le solde de la dette au 31/12/2024 s'élève à 913 KMAD.

2.2 Convention d'assistance entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

Personnes intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;

- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1er juin 2021, prévoit l'assistance générale effectuée par SBM au profit de la CMAR. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans renouvelable. Cette convention est prorogée tacitement pour une période annuelle.
- Conditions financières : Cette convention prévoit une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la prestation.

Cette convention n'a produit aucun effet sur l'exercice 2024.

2.3 Convention de gestion de trésorerie intra-groupe entre MDI, SEVAM, SBM et ses filiales

Personnes intéressées

- MDI : administrateur de SBM ;
- SBM : administrateur de la CDC, Maropac et CMAR ;
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM, MDI, SVCM, Maropac, CMAC et administrateur de CDC et SEVAM ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général de l'ensemble des sociétés ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur de toutes les sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur de toutes les sociétés, à l'exclusion de SEVAM ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur de SBM, MDI, CMAR et SVCM et représentant permanent d'un administrateur de CDC.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite prévoit la mise en place d'une gestion de trésorerie centralisée permettant de réaliser des opérations d'avances de trésorerie entre SEVAM, MDI, SBM et leurs filiales et inversement via un compte centralisateur au niveau de SBM dans le but d'optimiser le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie. SEVAM a adhéré à la convention via une lettre d'adhésion en date du 10/01/2024.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prendra effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur pendant une (1) année renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Les avances ou prêts consentis porteront intérêt au taux annuel de 4,5% pour les comptes courants créditeurs et débiteurs.
- Produits/Charges comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au cours de l'exercice 2024, les mouvements des avances sur comptes courants ainsi que les produits financiers comptabilisés par SBM sont détaillés comme suit (KMAD) :

Filiale concernée	Solde au 31.12.2023	Opérations de l'exercice		Solde au 31.12.2024	Montant des intérêts 2024 au titre des charges	Montant des intérêts 2024 au titre des produits
		Augmentation	Remboursement			
SVCM	87	18 078	18 075	89	-	140
MDI	1 194	16 654	17 298	550	-	159
La Clé des Champs	315	16 123	6 965	9 474	-	167
ASAO	115	17	-	133	-	0
CMAR	310	1 608	1 656	261	-	4
Total	2 021	52 481	43 995	10 508	-	470

2.4 Convention de rémunération de garantie entre la société Marocaine D'Investissements et de Services (MDI) et la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Personnes / entités intéressées

- MDI : Administrateur de la SBM
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

- Cette convention, conclue le 30 novembre 2018, prévoit le versement à SBM par MDI d'une rémunération de garantie annuelle dans le cadre du cautionnement consenti par SBM par au profit de Attijariwafa Bank afin de garantir l'exécution par MDI d'une partie de ses obligations au titre de Contrat de Crédit.
- Dans ce contexte, SBM a conclu le 19 novembre 2018 avec Attijari Bank un acte de cautionnement gagiste et solidaire aux termes duquel SBM a accepté de se porter caution de MDI pour toute somme que ce dernier pourrait devoir à Attijari Bank au titre de Contrat de Crédit, et d'affecter en nantissement de premier rang en faveur d'Attijariwafa Bank un dépôt à terme à hauteur de 400 MMAD, selon les termes et conditions de l'acte de cautionnement gagiste et solidaire.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa signature et restera en vigueur aussi longtemps que le cautionnement est acté.
- Conditions financières : La rémunération de garantie est calculée de la manière suivante : 0.55% multiplié par le montant total des sommes restant dues par la Marocaine d'investissements et de Services à l'organisme financier au titre du crédit à moyen terme à la date considérée.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : le solde de la créance est nul au 31 décembre 2024.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société des Boissons du Maroc n'a pas enregistré de produits au cours de l'exercice 2024.

2.5 Convention d'assistance générale de la Société Marocaine d'Investissements (MDI) et de Services au profit de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établit le 1^{er} juillet 2003, prévoit l'assistance dans les domaines financiers, administratifs et juridiques et des relations publiques. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe et permettre la création des effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société Marocaine d'investissements et de Services facture à la SBM 0,85% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par cette dernière
- Cette convention n'a pas donné d'effet au cours de l'exercice 2024.
- Par ailleurs, la dette enregistrée à fin 2023 pour un solde de 1,5 MMAD a fait objet de règlement courant l'exercice 2024.

2.6 Conventions de bail entre la société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Marrakech, Casablanca et Rabat)

Personnes / entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société la Clé Des Champs
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

- La convention de bail de magasin de Marrakech, établie en novembre 2009 pour laquelle un avenant a été signé le 26 mai 2019, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Marrakech, les deux sociétés ont procédé à la signature d'un avenant au cours de l'exercice 2020 modifiant le loyer.
- La convention du bail du magasin de rabat, établit en novembre 2007, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Rabat.
- La convention du bail du magasin de Casablanca, établit en octobre 2006, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Casablanca.

L'ensemble des conventions citées sous-dessus ont été conclues afin de rentabiliser les actifs détenus par la Société Boissons du Maroc et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- Conditions financières : En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc S.A. facture des loyers mensuels à la société la Clé Des Champs détaillées comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Marrakech	65
Magasin Rabat	81
Magasin Casablanca	32
Total	178

Ces loyers sont révisables à hauteur de 10% tous les 3 ans.

- Produits / Créances comptabilisés par la société Clé des Champs : Au cours de l'exercice 2024, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Charges comptabilisées	Décassements	Dettes
Magasin Marrakech	789	623	390
Magasin Rabat	973	766	483
Magasin Casablanca	386	303	193
Total	2 148	1 692	1 066

2.7 Convention de ventes des vins Nicolas entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs S.A.

Personnes / entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société la Clé Des Champs
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, conclue en 2005, prévoit la Société des Boissons du Maroc à la société de la Clé Des Champs des vins Nicolas. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Clé Des Champs considérant que la franchise d'importation est détenue par la Société des Boissons du Maroc

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société Boissons du Maroc facture à la Société de la Clé Des Champs S.A. des vins Nicolas au cout d'achat augmenté d'une marge de 5%.
- Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, SBM a enregistré au cours de l'exercice 2024, un produit de l'ordre de 1 179 KMAD.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la Société a encaissé en cours de l'exercice 2024, un montant de 1 414 KMAD. Le solde de la créance est nul au 31 décembre 2024.

2.8 Convention de ventes des produits entre la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM) et la société des Boissons du Maroc (SBM).

Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, conclue en 2003, prévoit la vente des produits « vins » par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc à la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la société des Boissons du Maroc et la Société SVCM considérant que cette dernière est le principal producteur des marques de vin commercialisées par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. facture les produits « vins » à la société des Boissons du Maroc S.A.
- Charges comptabilisées par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc SA : le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élevé à 45 MMAD.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : la société a réglé au titre de cette convention 54,6 MMAD au cours de l'exercice 2024.

2.9 Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société BEV IT.

Personne intéressée

- Laurence Dequatre : Administrateur des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société BEV IT à la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 6,9 MMAD ;
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2024 un montant de 8,1 MMAD. Le solde de la dette au 31 décembre 2024 est de 1,9 MMAD.

2.10 Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société ICUBE

Personne intéressée

Michel Palu : Administrateur de la Société des Boissons du Maroc et co-gérant de la société ICUBE.

Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société ICUBE à la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 11,7 MMAD ;
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2024 un montant de 19 MMAD. Le solde de la dette au 31 décembre 2024 est de 2 MMAD.

2.11 Convention de licence de marque Perlforth entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et BGI Trade Mark

Personne intéressée :

Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie le 2 novembre 2020 prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Perlforth par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une année à chaque fois.
- Conditions financières : En application de cette convention, BGI Trade Mark facture trimestriellement à la Société des Boissons du Maroc des redevances de 5% sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SBM au titre de l'exploitation de cette marque.
- Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2024.

2.12 Convention d'émission d'obligations entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, signée en date du 5 juin 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 08 mai 2020, prévoit la souscription de la SBM à l'emprunt obligataire émit par la CMAR pour un montant de 30 MMAD.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Le montant de l'emprunt est de 30 MMAD remboursable in fine à la 7^{ème} année
- Conditions financières : Des intérêts de 4,5% HT calculés sur la base d'une année de 365 jours, seront versés annuellement.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, le montant des produits hors taxes comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2024 et de 1,4 MMAD.
- Créances et montant encaissé par la Société des Boissons du Maroc : Au 31 Décembre 2024 et au titre de cette convention, La Société des Boissons du Maroc détient une créance de 30 MMAD relative à l'emprunt obligataire et une créance financière d'un montant de 0.7 MMAD relative aux intérêts facturés.

2.13 Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM), la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM) et La Clé Des Champs (CDC)

Personnes/Entités intéressées :

- SBM : Administrateur des sociétés La Clé des Champs.
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration de l'ensemble des sociétés ;
- Sébastien Yves-Ménager : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gregory Clerc : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 25 novembre 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2020, prévoit la facturation par la Société des Boissons du Maroc à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc et la Clé Des Champs, d'une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc facture à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc et la Clé Des Champs, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission. Les redevances de la Clé des champs sont plafonnées à 2,5 MMAD.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes, comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2024 est détaillé comme suit :

Société concernée (KMAD) HT	Produits de l'exercice de SBM
SVCM	3 736 KMAD
LA CLE DES CHAMPS	2 500 KMAD
Total	6 236 KMAD

- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :

Société concernée (KMAD)	Créance au 31/12/2024	Encaissement de l'exercice
SVCM	747	4 891
LA CLE DES CHAMPS	37 815	54 709
Total	38 562	59 600

Casablanca, le 08 avril 2025

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

 FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
 Associé

FORVIS MAZARS

 forvis mazars
 76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
 7^{ème} Etage - Casablanca
 Tél : 05 22 42 34 23
Abdou SOULEYE DIOP
 Associé

DÉCLARATION DES HONORAIRES
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Déclaration des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

	GT						Mazars					
	Montant/Année			Pourcentage/Année*			Montant/Année			Pourcentage/Année*		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 020 000	1 050 000	1 108 200	81%	83,3%	91,7%	470 000	470 000	470 000	77%	87%	100%
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	240 000	210 000	100 000	19%	16,7%	8,3%	140 000	70 000	-	23%	13%	-
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	1 260 000	1 260 000	1 208 200	100%	100%	100%	610 000	540 000	470 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Général	1 260 000	1 260 000	1 208 200	100%	100%	100%	610 000	540 000	470 000	100%	100%	100%

(*) : Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée

